



COMMUNE DE
Gibloux

Rapport de gestion 2017



Sommaire

Editorial du Conseil communal	4
Administration générale – Aménagement – Gravières	5
Conseil général	5
Membres, changements	5
Conseil communal.....	5
Administration générale	6
Personnel communal	8
Statistique de la population	8
Population légale	8
Population résidente	9
Aménagement du territoire.....	10
Gravières.....	15
Formation – Structures de garde – Enfance et jeunesse.....	17
Affaires scolaires.....	18
Organisation du cercle scolaire de Gibloux.....	18
Gestion du cercle scolaire de Gibloux.....	18
Services auxiliaires scolaires	19
Bibliothèque Régionale du Gibloux (BRG).....	19
Structures de garde.....	23
Accueils extrascolaires	23
Autres structures.....	24
Politique de l'enfance et de la jeunesse	24
Affaires sociales – Santé – Intégration	25
Service des curatelles	25
Home médicalisé du Gibloux (HMG).....	26
Encouragement à la constructions des logements.....	26
Service social du Gibloux.....	27
Comptes 2017	27
Gestion du service	27
Aide sociale	27
Seniors.....	29
Sécurité – Police communale – Service de feu	30
Police	30
Police du feu	31
CSP Gibloux	31
CSPI Gibloux Nord	33
Commission du feu	33
Stands de tir.....	34
Protection civile.....	34
Protection de la population intercommunale	34
Vie villageoise – Culture, sports et loisirs – Energie – Transports.....	36
Politique communale de soutien aux sociétés locales	36
Infrastructures pour les sociétés culturelles	37
Promotions du sport	37

Infrastructures sportives.....	37
Mérite sportif 2017	37
Promotions des transports publics	38
Cartes journalières CFF.....	38
Energie.....	39
Plan communal des énergies.....	39
Finances – Impôts – Patrimoine historique.....	42
Rapport du Service des finances	43
Comptes 2017 - Résumés.....	44
Comptes de fonctionnement 2017	44
Comptes des investissements 2017	45
Bilan au 31 décembre 2017	45
Evolution de la dette bancaire en 2017	46
Budget 2018 - Résumé.....	46
Plan financier 2018-2022 - Résumé.....	46
Agrandissement du complexe communal de Farvagny.....	49
Zone d'activités de Combernesse	50
Château d'Illens	52
Eaux – Epuration – Cimetière.....	54
Approvisionnement en eau.....	54
Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)	54
Principaux projets	55
Inspection des installations communales.....	56
Réseau d'eau potable – Travaux importants	57
Analyse de la pluviométrie	57
Production des sources de la commune	58
Protection des eaux	61
Cimetières	63
Constructions – Routes – Edilité.....	65
Secteur de l'édilité	65
Réseau routier communal	66
Constructions	67
Forêts – Agriculture – Voirie – Protection de l'environnement.....	70
Gestion des déchets	70
Correction des eaux et endiguements.....	71
Protection de l'environnement.....	71
Sites pollués	71
Agriculture	72
Forêts.....	72
Coupes de bois.....	72
Plantations 2017	74
Soins aux jeunes peuplements	74
Chantiers marquants.....	74
Travaux pour d'autres dicastères.....	74
Divers.....	74

Editorial du Conseil communal

Est-ce possible ? C'est déjà le moment de rédiger le rapport de gestion pour l'année 2017. Est-ce vraiment possible ? L'année 2017 est passée comme une flèche et il est difficile de synthétiser en quelques lignes l'ensemble de ce qui a été réalisé. C'est la deuxième année de la Commune de Gibloux et elle a, entre autre, été marquée par la continuation de la mise en place de cette nouvelle structure politique et par la préparation du déménagement de l'administration avec des implications sur le fonctionnement de tous ses rouages.

Un premier grand thème d'activité a porté sur la mise en application des règlements communaux et des processus administratifs en relation avec leur application. Il n'est pas toujours évident de trouver la bonne manière de faire et cela a amené un couac retentissant, mais ça n'a pas été, et de loin, la règle générale. On peut dire, cependant, que 2017 a permis de commencer à sortir la tête de l'eau afin de pouvoir davantage se consacrer à ce qui justifie la vie d'une commune et sa mise au service de la population qui y vit.

2017 a vu les autorités communales aborder un certain nombre de débats de fonds dont voici quelques exemples. En effet, l'aménagement du territoire, les établissements scolaires et la politique scolaire, le soutien aux sociétés locales ou encore les investissements futurs et les plans financiers ont également occupé une grande part des ressources et du Conseil communal. Ces débats ont donné des orientations pour le travail en commissions et ont permis au Conseil communal de définir des positions communes.

L'optimisation des prestations communales, la résolution des problèmes en lien avec la mise en place des nouveaux processus communaux tels que le passage à la taxe au poids pour les déchets ou les nouvelles taxes pour l'eau et l'épuration ont occupé une autre grande part du temps des acteurs concernés. Enfin, la promotion économique et la vente de terrains communaux en zone d'activités sont dans la phase des balbutiements. Mais une commune, c'est avant tout un certain nombre de tâches qui sont orientées directement vers les citoyens et habitants.

L'année dernière a vu la mise en service des nouvelles chambres du HMG. On peut préciser qu'à l'heure actuelle toutes les chambres sont occupées. Il sera certainement possible, en décembre 2018, de présenter le décompte final au Conseil général. Nous pouvons cependant déjà dire que les coûts de construction sont largement en-dessous de ce qui avait été planifié.

En septembre, les classes supplémentaires créées à Farvagny-le-Grand ont accueilli leurs premiers élèves et l'administration a pu occuper ses locaux neufs au 15 janvier 2018. La fin de ces trois chantiers marque des étapes importantes dans la mise à disposition par la commune des infrastructures nécessaires aux habitants de Gibloux.

Le rapport de gestion que vous avez entre les mains vise à vous donner une vue la plus exhaustive possible de l'ensemble des réalisations et activités menées à bien ou commencées en 2017. Il éclaire sur ce qu'est concrètement une commune de la taille de la nôtre et il permettra à ses lecteurs, nous l'espérons, de mieux comprendre ce qu'est la Commune de Gibloux et de tirer un parallèle avec les comptes de fonctionnement et d'investissement 2017.

Jean-François Charrière
Syndic de Gibloux

Conseil général

Membres, changements

La convention de fusion de Gibloux du 8 octobre 2014 fixe, pour les deux périodes législatives 2016-2021 et 2021-2026, la composition du Conseil général à 50 membres ainsi que leur répartition par cercle électoral, à savoir :

Cercle électoral de Corpataux-Magnedens :	9 membres
Cercle électoral de Farvagny :	15 membres
Cercle électoral de Le Glèbe :	8 membres
Cercle électoral de Rossens :	11 membres
Cercle électoral de Vuisternens-en-Ogoz :	7 membres

Durant l'année 2017, la composition du Conseil général n'a subi aucune modification.

Conseil communal

Le Conseil communal s'est réuni 46 fois en séance officielle en 2017 pour un total de 130 heures de séances. A cela s'ajoute le temps nécessaire à la préparation.

En 2017, des dossiers importants pour l'avenir de la commune sont venus sur la table du Conseil communal. Il n'est certes pas possible de faire une liste exhaustive de tous les sujets traités, aussi nous allons nous concentrer sur ceux qui vont influencer la vie communale dans les années à venir.

Commençons par du concret avec les règlements communaux de portée générale, c'est-à-dire ceux qui doivent être adoptés par le Conseil général. Treize de ceux-ci sont entrés en vigueur au début de l'année 2017 ou dans le cours de l'année. Chaque règlement, dès le moment de son adoption, doit être transformé en un processus administratif qui respecte son objectif et son contenu et qui assure que les conséquences dudit règlement soient en adéquation avec ses buts. Ceci demande un grand travail de concertation entre le dicastère responsable et les autres dicastères ou services de l'administration.

La mise en place du nouveau concept de gestion des déchets avec la taxe au poids, malgré que le concept soit simple, a été le sujet de nombreuses discussions en Conseil communal, mais également avec l'administration. En effet, il s'agissait ici de mettre en place des processus touchant à chaque fois plusieurs services comme le Contrôle de l'habitant, le Secrétariat général, le Service des finances, le Service technique. Il a fallu également définir les interfaces entre les données que chaque service a en sa possession afin de pouvoir facturer les déchets à la fin de l'année sur la base de l'enregistrement du poids des sacs.

L'organisation des cercles scolaires a été un sujet abordé en profondeur au sein du Conseil communal. Devant la complexité du sujet, il a été impossible de tout appréhender en une seule fois, d'où la nécessité d'avancer pas à pas. Le travail en Commission des affaires scolaires ainsi que les questions lors des séances du Conseil général ont été bénéfiques pour faire avancer la réflexion sur ce sujet. Dans le courant 2018, une étude des possibilités réelles sur les différents sites pourra être menée à bien.

Le développement du concept sur les subventions aux sociétés locales a permis d'aboutir à une directive se basant sur une attribution équitable de celles-ci aux différentes sociétés. 2017 a également vu le lancement du Mérite sportif de Gibloux.

L'aménagement du territoire a également fait l'objet des réflexions du Conseil communal. Les décisions de base pour l'aménagement du territoire de Gibloux servent de support au travail de l'urbaniste de la commune et de la Commission d'aménagement. Ici aussi, le travail n'est pas encore terminé, des questions comme la politique foncière de la commune sont encore un plat de résistance à venir.

L'agrandissement du complexe communal de Farvagny-le-Grand est régulièrement venu sur la table du Conseil communal, il est vrai le plus souvent pour des adjudications, les questions de fonds ayant été réglées les années précédentes.

La promotion de nos parcelles en zone d'activités est devenue, au fil du temps, une tâche qui prend de l'ampleur, un certain nombre de contacts avec des entreprises potentiellement intéressées sur les zones d'activités de Rossens et de Farvagny ont eu lieu.

Les finances communales, avec la préparation des premiers comptes de la commune de Gibloux, les plans financiers et les budgets ont bien évidemment eu un grand poids dans les ordres du jour des séances du Conseil communal. Des réunions très fructueuses avec la Commission financière ont permis d'influencer judicieusement les réflexions du Conseil communal sur les finances de la commune.

De nombreux autres sujets ont également été traités, à titre d'exemple en voici quelques-uns parmi tant d'autres :

- le projet de réaménagement des locaux de Rossens pour y loger le Service social et le Service des curatelles,
- l'harmonisation des subventions communales scolaires,
- la politique d'achat de véhicules édilitaires,
- la bibliothèque régionale,
- le CSP Gibloux et le CSPi Gibloux Nord (partie Le Glèbe) : mise en place d'une commission pour élaborer les différentes variantes entre une fusion pure et simple des deux corps ou une séparation selon les communes,
- le plan de gestion forestier 2017-2021,
- les bâtiments communaux : tarifs de location, analyse des bâtiments inusités qui pourraient éventuellement être vendus,
- les chauffages à distance de Farvagny et Rossens,
- etc.

2017 est restée une année de travail intense pour les Conseillers communaux et l'administration communale. Cela démontre que si la fusion proprement dite a donné un surplus de travail pour 2016 et 2017, il reste, à côté de cela, tout le travail que la gestion d'une commune donne de toute manière aux Conseillers communaux et à l'administration. Une réflexion de fond pour 2021 sur l'organisation du Conseil communal, réflexion portant sur une plus grande professionnalisation ou sur une plus grande délégation à l'administration communale avec ses conséquences sur le personnel, devra avoir lieu. A la vitesse où 2017 s'est déroulée, 2021 n'est plus très loin, pensons-y !

Jean-François Charrière
Syndic de Gibloux

Administration générale

Secrétaire générale : Brigitte Cottet

L'éditorial du Conseil communal ainsi que son rapport d'activité mettent en évidence les nombreux défis relevés en 2017, lesquels ont nécessité l'appui de l'administration et utilisé d'importantes ressources.

Durant les deux premières années d'existence de la Commune de Gibloux, l'administration a concentré ses efforts à assurer un service à la population professionnel et satisfaisant. La mise en place d'une telle structure ne peut toutefois se finaliser dans un délai aussi restreint. Elle n'est donc pas encore aboutie et reste perfectible, principalement en matière d'organisation interne. La dispersion des services administratifs sur trois sites jusqu'à la fin de l'année 2017 a reporté la finalisation d'une organisation pleinement fonctionnelle.

Coordination supérieure

Les efforts se sont concentrés en 2017 sur le service à la population et la préparation à la réunification des services administratifs. La coordination supérieure entre les services communaux s'est limitée aux éléments fonctionnels. Les services indépendants des administrations communales avant la fusion, soit le Service social, le Service des curatelles et le Service des forêts, ont, dans plusieurs domaines, poursuivi leurs activités selon l'organisation déjà en place.

Les travaux de coordination supérieure et d'identification commune de tous les services à la nouvelle entité « Gibloux » prendront réellement forme dès 2018.

Service administratif

Le Service administratif est composé de cinq secteurs : les Ressources humaines, le Secrétariat général, le Contrôle de l'habitant, l'Administration scolaire et extrascolaire et les Bibliothèques.

Le Secrétariat communal a apporté son appui à la concrétisation de différents projets des dicastères qui lui sont rattachés ainsi qu'aux activités du Conseil général. Avec l'appui du Contrôle de l'habitant, il a assuré la mise en place de la partie administrative du concept d'enlèvement des déchets mis en exploitation en 2018.

Il a également accompagné le Conseil communal dans la procédure de mise en œuvre des 13 premiers règlements de portée générale de la commune et des différents règlements d'application qui s'y rattachent.

Le Contrôle de l'habitant s'est soucié, dans sa mission, d'accueillir les administrés, de leur donner les renseignements et informations utiles ainsi que les orienter au mieux vers les interlocuteurs adéquats, ceci en pleine construction de la structure communale.

Le secteur particulier des Ressources humaines, transversal à tous les secteurs, s'est employé en 2017 à apporter son appui aux services et à dicter une ligne de conduite harmonisée. S'il doit encore asseoir sa place au sein de l'organisation communale, principalement du fait qu'il était inexistant dans les anciennes communes ou structures intercommunales, il devra s'appuyer à l'avenir sur une politique claire en matière de personnel, encore en construction.

Les activités des autres secteurs sont relevées par le dicastère concerné.

Nouveau bâtiment administratif et réunification des services administratifs

L'agrandissement du complexe communal de Farvagny-le-Grand et la construction du nouveau bâtiment administratif ont été rattachés au Service administratif, d'une part car la secrétaire générale était secrétaire de la Commission de bâtisse avant la fusion, d'autre part en fonction des domaines d'activité concernés (administration, écoles, sociétés locales, petite enfance).

Les réflexions sur la nouvelle organisation interne de l'administration communale, avec la réunification des services (Service administratif, Service des finances, Service technique) ont été menées en parallèle à la construction. Les options retenues ont influencé le projet en matière de construction, de finitions, d'équipement et d'organisation.

Depuis l'automne 2017, les dernières étapes du projet, soit l'architecture des réseaux d'informatique et de téléphonie, la sécurité des accès, l'aménagement en mobilier ainsi que la préparation du déménagement ont nécessité un accompagnement soutenu des utilisateurs. Ce projet conséquent a mobilisé une partie importante des ressources de la direction du service en 2017. Les concepts retenus ont été étendus aux locaux des autres services en transformation.

Cette réalisation a permis de doter l'administration communale d'un outil performant et fonctionnel pour l'exécution de sa mission. Le personnel communal en est très reconnaissant. La phase d'optimisation de l'organisation de l'administration pourra être entreprise sereinement en 2018, dans des conditions idéales.

Personnel communal

Effectif du personnel au 31 décembre 2017

	Effectif	EPT
SERVICE ADMINISTRATIF	42	15.99
Secrétariat général, RH	8	3.88
Contrôle de l'habitant	5	3.10
Affaires scolaires et extra-scolaires	22	6.56
Bibliothèque	5	1.60
Agriculture	1	0.25
Apprenti	1	0.60
SEVICE DES FINANCES	7	4.20
SERVICE TECHNIQUE	52	21.98
Administration du service	3	2.70
Police des constructions et aménagement	3	3.00
Adduction d'eau	1	1.00
Bâtiments	18	8.30
Edilité	12	5.40
Déchetteries	15	1.58
SERVICE DES FORETS	7	5.34
SERVICE SOCIAL	8	5.70
SERVICE DES CURATELLES	3	1.60
Total	119	54.81
Effectif réel	111	

La différence entre l'effectif total de 119 personnes et l'effectif réel de 111 personnes provient du fait que certains collaborateurs sont engagés dans plusieurs secteurs.

Statistique de la population

Quelques statistiques en matière de population de notre commune :

Population légale

Lieu	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016
Farvagny	2114	2130	2168	2215	2236	
Corpataux-Magnedens	1193	1237	1264	1296	1313	
Le Glèbe	1164	1189	1238	1246	1260	
Rossens	1248	1242	1254	1293	1335	
Vuisternens-en-Ogoz	859	938	975	975	995	
Total	6578	6736	6899	7025	7139	7236

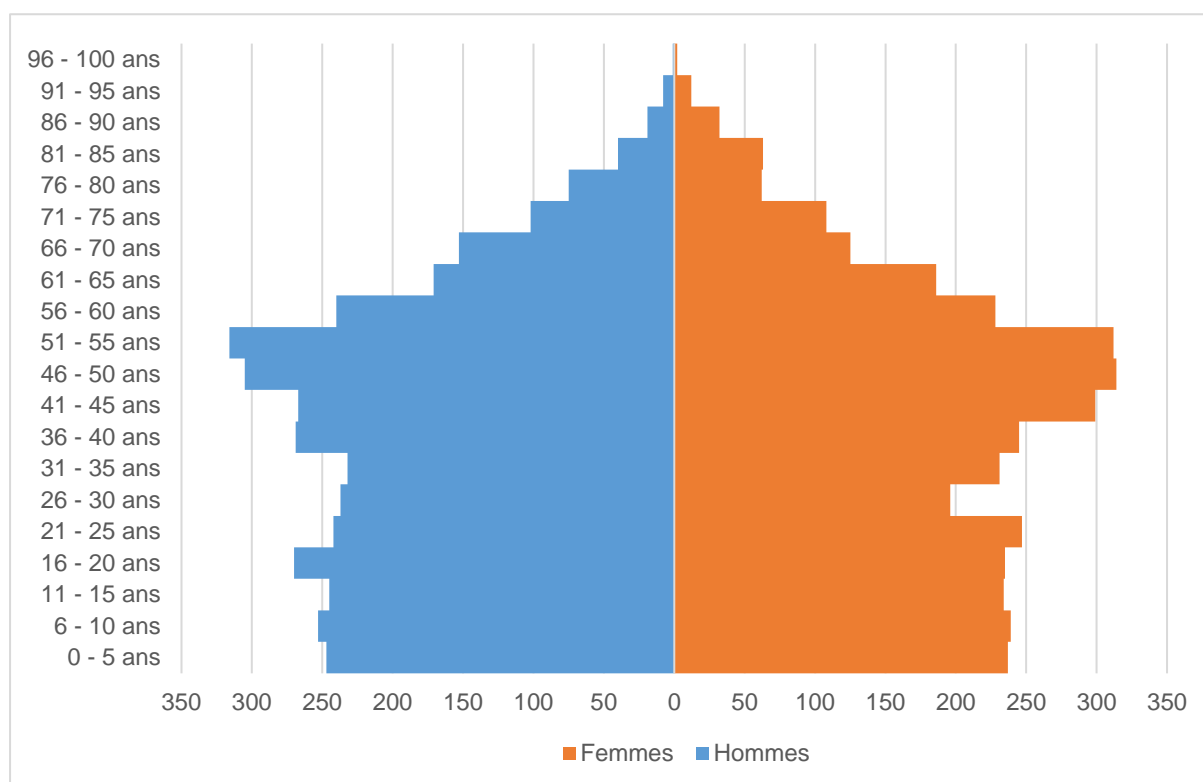
Source : annuaire des statistiques du canton de Fribourg

Population résidente

Lieu	31.12.2017
Farvagny	2331
Corpataux-Magnedens	1288
Le Glèbe	1275
Rossens	1344
Vuisternens-en-Ogoz	1026
Total	7264

Source : registre des habitants de la commune

Pyramide des âges au 31 décembre 2017 (population résidente)



Mouvements migratoires : mutations enregistrées au Contrôle de l'habitant

Statistique des quatre événements de la vie traités par le Contrôle de l'habitant ayant un effet sur la population migratoire.

Événement	2017
Arrivées	476
Départs	387
Naissances	65
Décès	53

Aménagement du territoire

En 2017, le travail sur le thème de l'aménagement du territoire a porté en priorité sur l'harmonisation des cinq plans d'aménagement locaux (PAL) existants. En parallèle, les activités en relation avec les plans d'aménagement de détail (PAD) ont continué leur chemin. Le PAD de Grandsetta, qui a suscité de nombreuses oppositions, a occupé la Commission des PAD durant toute l'année 2017. Les décisions concernant ce PAD seront prises au printemps 2018. Les autres PAD ont exigé moins de ressources communales. En effet, les deux plus grands PAD ont passé l'année dans les bureaux des services de l'Etat en vue d'obtenir leur approbation et deux autres sont en travail auprès des requérants.

La Commission d'aménagement s'est réunie cinq fois. La première séance a été l'occasion de présenter à ses membres l'état des réflexions du Conseil communal au sujet de l'aménagement du territoire communal. L'objectif est de déposer le PAL harmonisé au printemps 2019 auprès des services de l'Etat afin de mieux tenir compte des nouvelles exigences du plan directeur cantonal. Dans le travail de préparation, le Conseil communal a pu constater qu'avec les cinq PAL actuels, le potentiel de nouveaux habitants est de 2000 à 3000 personnes pour les quinze prochaines années. En conséquence, il a décidé que le PAL harmonisé n'aura pas pour objectif prioritaire de mettre en zone à bâtir de nombreuses nouvelles surfaces de terrain.

D'autre part, les nouvelles orientations de l'aménagement du territoire au niveau Suisse et Fribourgeois imposent aux communes de réfléchir à un développement différencié de leur territoire. En ce sens, Corpataux, les deux Farvagny et Rossens seront à l'avenir les villages qui pourront avoir un potentiel de développement un peu plus important que celui des autres villages. Les raisons sont que ces quatre villages sont proches de l'autoroute, que les transports publics sont plus développés qu'ailleurs et que les infrastructures publiques y sont présentes (CO, Home, commerces).

Dans ses séances, la Commission d'aménagement a traité, entre autres, les points suivants :

- Zone d'intérêt général (ZIG). La fusion rend obligatoire l'analyse de chacune des ZIG actuelles dans le but de justifier ou non la nécessité de les maintenir ou de dézoner. La loi impose que les ZIG soient propriété communale dans les 10 ans suivant la mise en zone.
La Commission d'aménagement a émis un préavis sur chacune des ZIG à l'intention du Conseil communal. Celui-ci se prononcera en 2018.
- Recensement des surfaces résidentielles selon la grandeur des parcelles. Le total des surfaces résidentielles à construire est de 309'807 m².

Parcelles d'une surface	Surface totale selon la grandeur des parcelles
< 1500 m ²	118'707 m ²
≥ 1500 m ² à < 2000 m ²	18'999 m ²
≥ 2000 m ² et ≤ 3'000 m ²	34'085 m ²
> 3000 m ²	138'016 m ²

La Commission d'aménagement estime judicieux que le Conseil communal signe des conventions avec les propriétaires de terrain en zone possédant une surface de plus de 2'000 m², conventions qui viseront à aider une planification dans le temps des constructions futures.

- Présentation du PAD « Derrey-la-Croix » à Farvagny-le-Grand à la Commission d'aménagement qui a émis un préavis positif avec des remarques.
- Prise de position sur le PAD « Grandsetta ». La Commission d'aménagement a émis un préavis positif avec des remarques.
- Demande de mise en zone. Première discussion sans décision de la part de la Commission d'aménagement.

Liste et statut du traitement administratif des PAD en 2017		
No	Nom du PAD et localité	Description et statut
1	La Longivue, Farvagny-le-Petit	Zone d'activité Farvagny-le-Petit. Traitement auprès des services de l'Etat. Droit d'être entendu ¹ publié dans la Feuille officielle en décembre 2017.
2	Pra-Bastian, Farvagny-le-Gd	Zone résidentielle à densité répartie. Traitement auprès des services de l'Etat. Droit d'être entendu publié dans la Feuille officielle en janvier 2018.
3	Le Mystère, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à densité répartie. Résultat de demande préalable reçu en retour des services de l'Etat. En attente du dépôt du dossier d'enquête définitive pour son traitement à la commune et sa mise à l'enquête.
4	Bel-Air, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à moyenne densité. Approbation refusée, nécessite d'être retravaillé par le mandataire des requérants. Au point mort.
5	Le Pré au Prêtre, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à densité répartie. Villas en constructions.
6	Kâche-Alogne, Farvagny-le-Grand	Zone mixte. Immeuble d'habitation en construction.
7	Chemin de l'Essert, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à densité répartie. Dossier d'enquête préalable en préparation.
8	Derrey-la-Croix, Farvagny-le-Grand	Zone résidentielle à densité répartie. Dossier d'enquête préalable en préparation.
9	Rueyres, Rueyres-St-Laurent	Approuvé avec conditions. Pas de nouvelles sur la suite du traitement de ce PAD.
10	Grandsetta, Rossens	Traitement des oppositions.
11	Les Planches, Villarod	Retour à la case départ, nouvelle enquête prévue en 2018.

¹Avant l'approbation formelle par le canton, la DAEC publie dans la Feuille officielle ce qu'on appelle le « Droit d'être entendu ». Celui-ci permet aux requérants de s'exprimer sur les points que le canton se propose de ne pas approuver lors de l'approbation formelle du PAD. Sur cette base, la DAEC fait une nouvelle analyse et soit intègre la requête, soit émet une conditions à remplir avec son approbation.

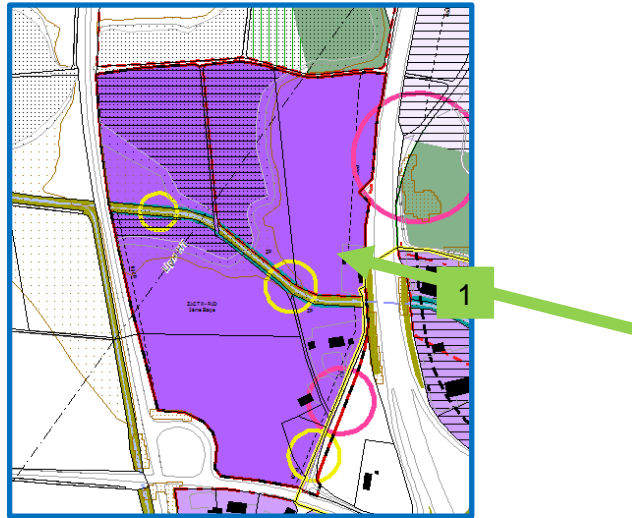


FIGURE 1 PAD "LA LONGIVUE", ZONE D'ACTIVITÉ FARVAGNY (1)

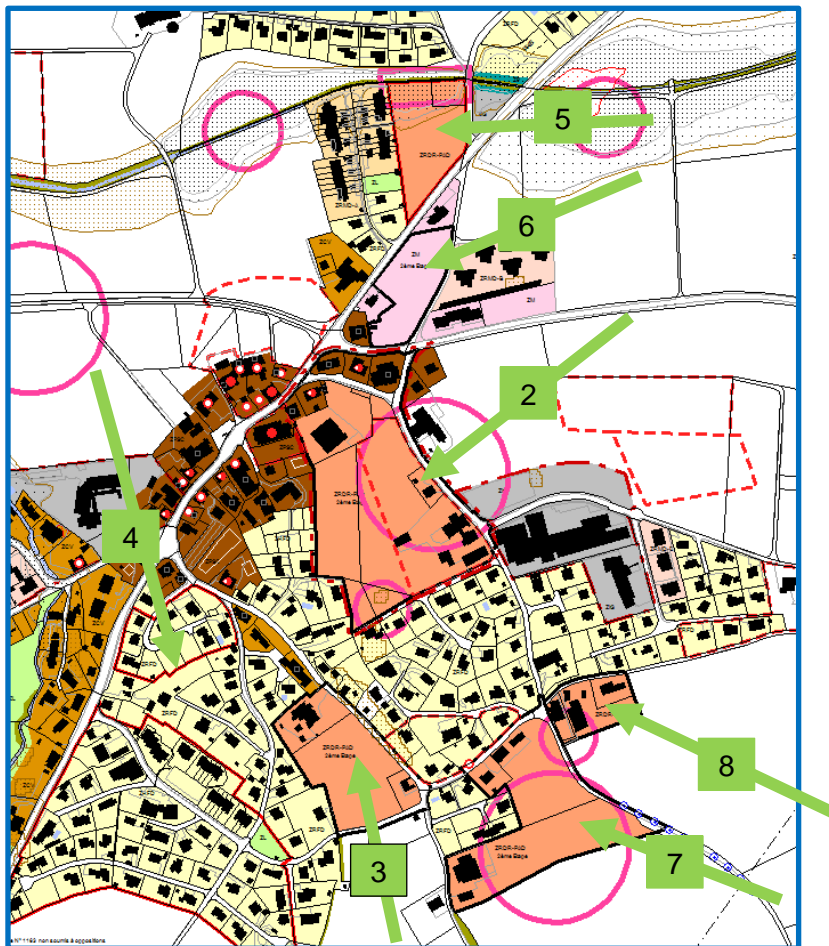


FIGURE 2 LES PAD EN VIGUEUR À FARVAGNY-LE-GRAND (2-8)

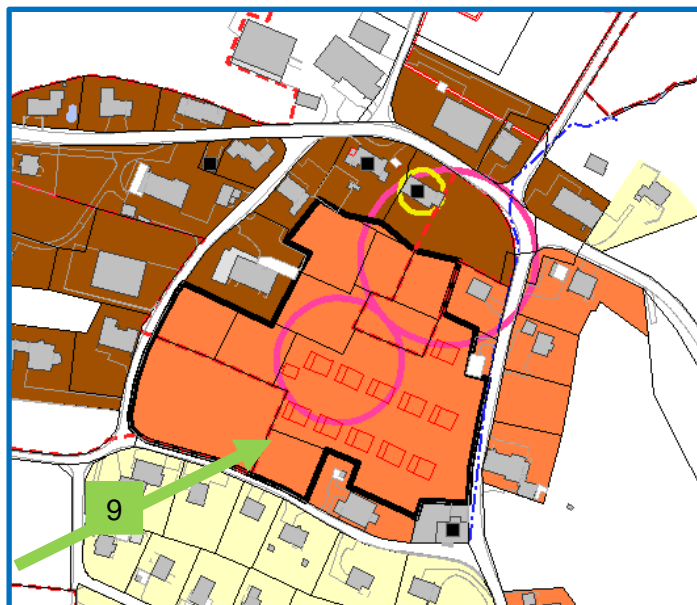


FIGURE 3 PAD "RUEYRES" À RUEYRES-ST-LAURENT (9)

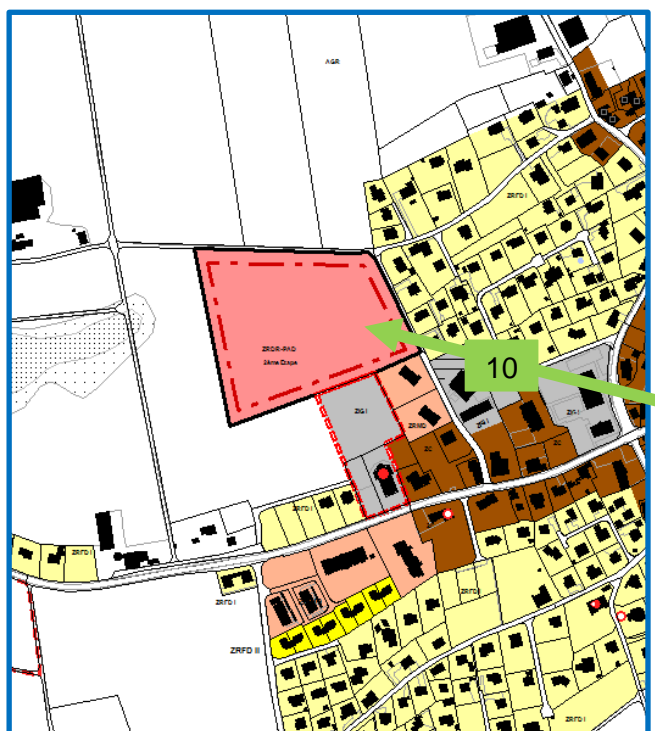


FIGURE 4 PAD "GRANDSETTA", ROSSENS (10)

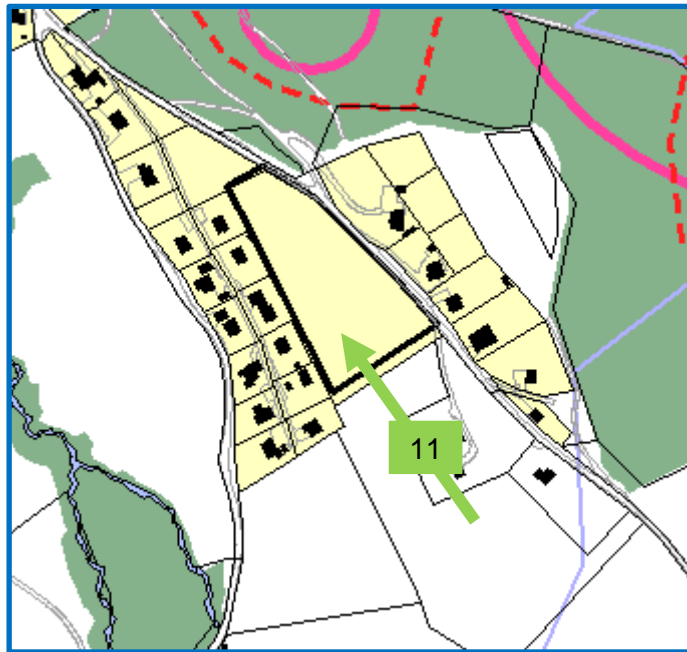


FIGURE 5 PAD "LES PLANCHES, VILLARLOD (11)

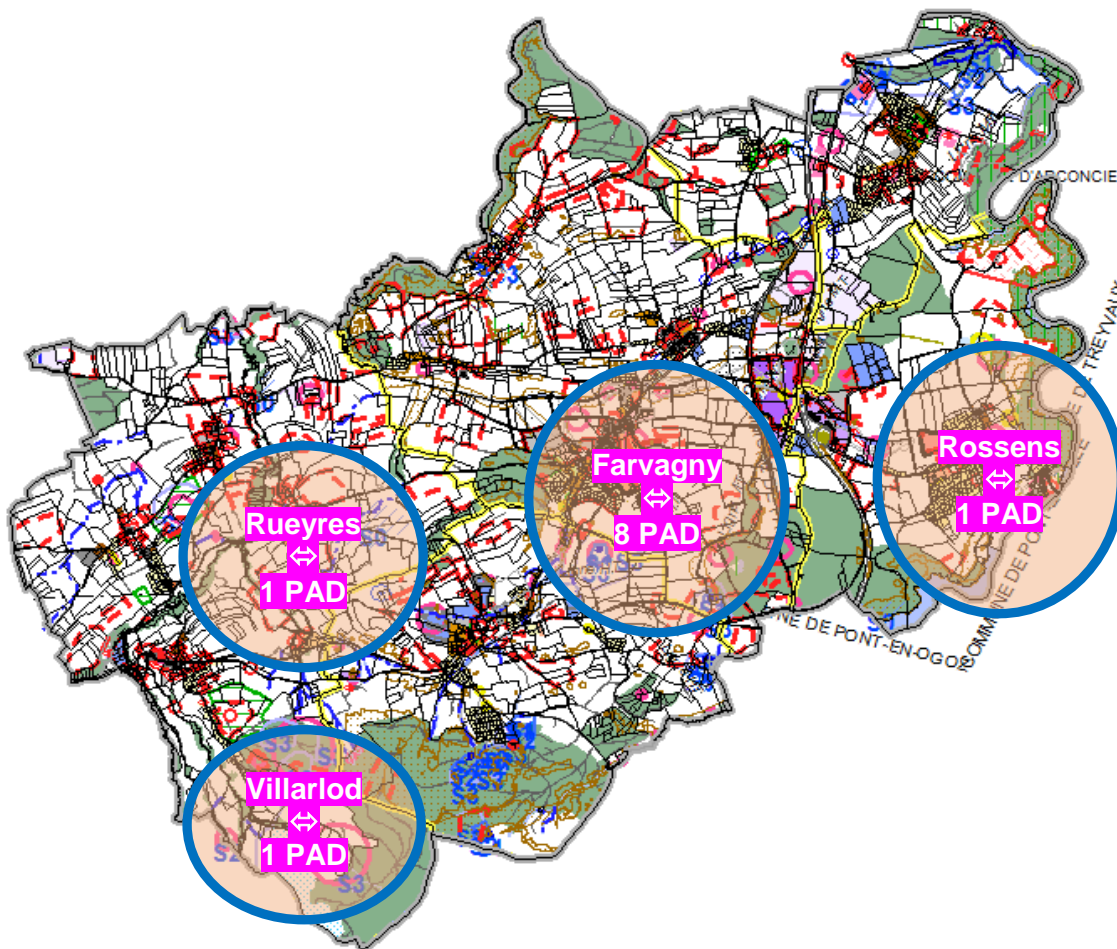


FIGURE 6 OÙ SE SITUENT LES PAD DANS LA COMMUNE DE GIBLOUX

Gravières

Les gravières ont été l'objet de l'attention de beaucoup de monde en 2017. Une partie des Conseillers généraux et de la population de la commune a pris position dans le cadre de la révision du plan directeur cantonal (PDC). En effet, la fiche T414 contenue dans le PDC porte sur l'exploitation des matériaux soit, en langage plus clair, sur les gravières. En ce qui concerne la commune de Gibloux, c'est le secteur no 2222.01 « Chaney » qui a particulièrement retenu l'attention des gens. En effet, la surface de la forêt du Chaney est intégrée dans le plan sectoriel de l'exploitation des matériaux (PSEM) de 2011 comme zone prioritaire d'exploitation des matériaux. Concrètement, cela signifie que dans 20 à 25 ans, une demande de révision du PAL et de mise en zone gravière pourrait être faite à la commune de Gibloux. Après discussion entre le responsable du dicastère et les Conseillers généraux de Rossens et de Corpataux-Magnedens, le Conseil communal a accepté une proposition d'intervention dans le cadre du PDC à ce sujet. Le Conseil communal a insisté sur le fait que le facteur humain devait être mieux pris en compte dans le PDC et a fait des propositions concrètes pour les objectifs de cette fiche. Tenant compte du fait que la zone concernée est propriété de l'Etat de Fribourg et de la commune de Gibloux, la position du Conseil communal est d'accepter le PSEM tout en mettant des conditions qui prennent en compte l'humain dans les règles fixant l'exploitation d'une future gravière. Il faut se rappeler que, du point de vue économique, ces gravières permettent au secteur de la construction pour le district de la Sarine de trouver les matériaux de base nécessaires à leur activité et aux emplois qu'elle génère pour notre population. De plus, lorsque les gravières sont sur territoire communal et cantonal, l'apport financier est appréciable pour les collectivités publiques. Il est cependant tout aussi important et nécessaire de réduire les incidences négatives sur la population et l'environnement. Il sera concrètement possible d'agir lors d'une révision du PAL visant à passer la zone « Forêt » en zone « Gravière ». C'est à ce moment-là que le Conseil communal devra agir au mieux en tenant compte de tous les intérêts en présence.

Pour ce qui concerne les gravières actuelles, les éléments suivants sont à souligner :

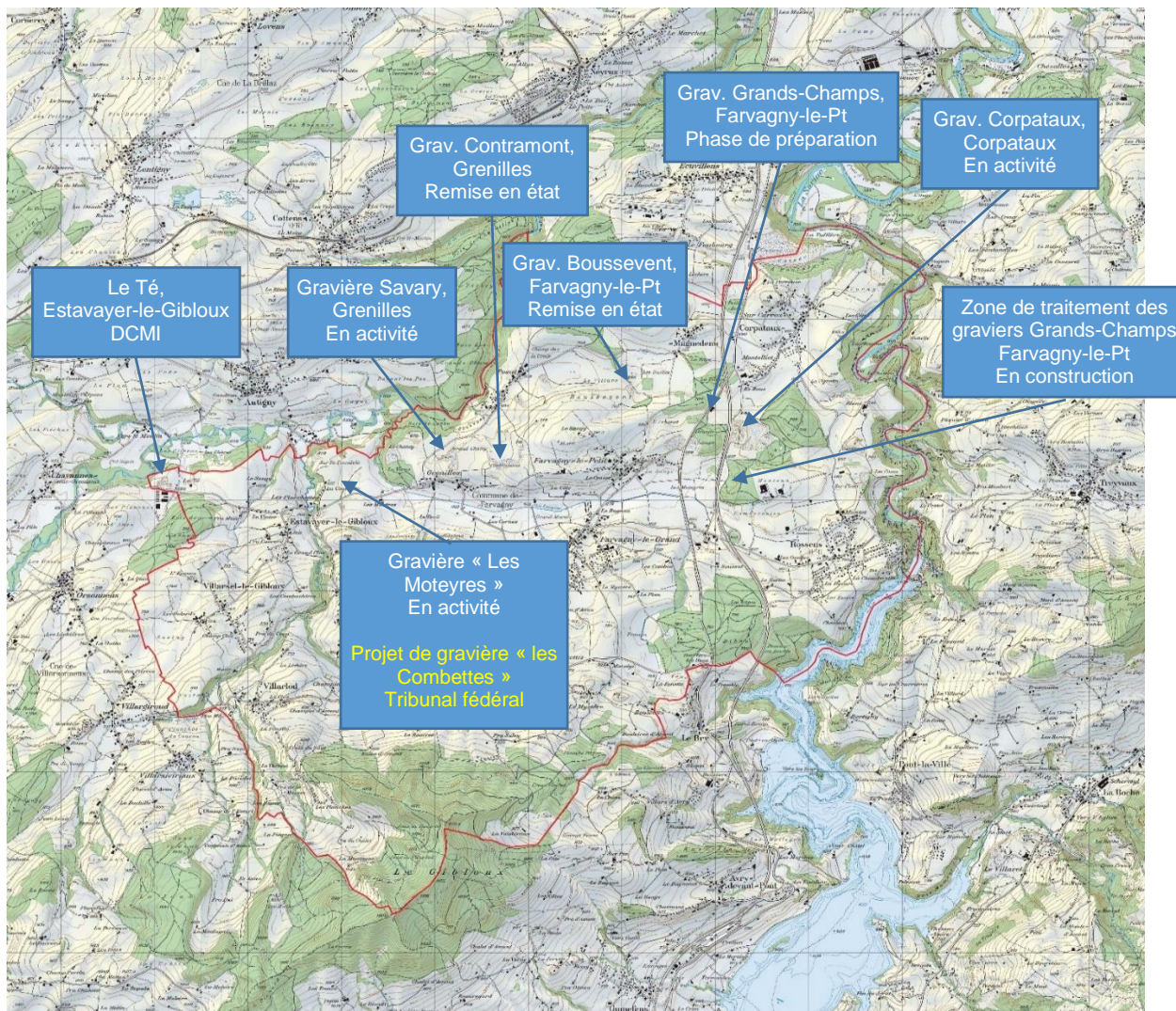
Le projet de gravière « Les Combettes », jouxtant celle de « Les Moteyres » avait été accepté par la DAEC en ce qui concerne le PAL du Glèbe et avait reçu le permis d'exploiter de la Préfecture. Un recours au Tribunal cantonal a rendu caduc ces deux décisions, soit le changement de zone d'affectation et le permis d'exploiter. Comme les lois le permettent, un recours est actuellement pendant devant le Tribunal fédéral dans le but de faire inverser la situation à nouveau.

Les travaux de remise en état de la gravière « Contramont » n'ont pas commencé en 2017 du fait du recours d'une entreprise au sujet de l'attribution desdits travaux. Ils doivent débuter en avril 2018.

En ce qui concerne la gravière de Boussevent, la remise en état s'est poursuivie, non sans intervention de la commune quant au respect des règles (jour de travail, interdiction de reprise de matériaux). Sa remise en état définitive est, en principe, à prévoir pour 2018.

La construction des installations de traitement de graviers de Grands-Champs et les préparations pour l'exploitation des graviers ont pris un bon rythme et sont suffisamment visibles. Elles ne seront donc pas développées ici.

En conclusion, il n'y a pas eu de grandes modifications par rapport à 2016. La carte de situation et le tableau ci-après résumant l'état des différentes gravières.



Nom	Exploitant	Statut	Taxes perçues en 2017
Corpataux			
Gravière de Corpataux	Gravière de Châtillon SA	En activité	Paiement total effectué en 2015
Estavayer-le-Gibloux			
Décharge du Té	JPF Gravières SA	En activité	CHF 61'638.-
Gravière « Les Moteyres »	Macheret & Fils SA	En activité	CHF 8'000.-
Farvagny-le-Petit			
Gravière de Boussevent	G. Huguenot SA	En phase de remise en état	CHF 3'400.-
Gravière des Grands-Champs	JPF Les Gravières de Farvagny	En construction	CHF 700'000.-
Grenilles			
Gravière Savary	Savary, Béton-Frais et Gravières SA	En activité	CHF 6'632.-
Gravière de Contramont	SPC – Service des Ponts et chaussées	Début des travaux de remise en état : avril 2018	

Formation – Structures de garde – Enfance et jeunesse

Le dicastère des Affaires scolaires, des Structures de garde et de la Politique de l'Enfance et de la Jeunesse a poursuivi les travaux d'uniformisation lors de cette année 2017 tout en veillant à améliorer le fonctionnement courant de son administration. De grands travaux restent à accomplir mais les bases jetées lors de cet exercice permettront d'appréhender la suite de la législature avec sérénité.

S'agissant des Affaires scolaires, le règlement scolaire communal de Gibloux a été approuvé. Celui-ci inscrit la volonté politique d'organiser notre cercle scolaire en plusieurs Établissements avec une prise en charge globale de nos enfants, ce qui profitera à leur épanouissement scolaire ainsi qu'aux familles avec un développement des prestations. Les travaux concrétisant cette volonté sont en cours et l'exercice 2018 apportera sa pierre à l'édifice avec une étude de faisabilité technique détaillée. Les subventions communales ont également été uniformisées et bon nombre de protocoles ont été mis en place afin d'administrer le cercle scolaire toujours plus efficacement et avec une même politique pour l'ensemble de nos écoles. Dans les autres nouveautés, il sied aussi de relever le nouveau règlement dentaire scolaire qui assurera un traitement identique des prestations communales pour l'ensemble de nos enfants.

Les affaires en lien avec les structures de garde ont également évolué avec l'élaboration d'un nouveau règlement communal concernant les Accueils extrascolaires (AES) qui vise une réorganisation de nos structures avec une optimisation de nos dépenses et donc une réduction des charges. Cette politique permettra de renforcer les AES en les pérennisant tout en ayant les ressources nécessaires pour développer progressivement cette prestation. C'est en 2018 que se feront sentir les effets de cette nouvelle réglementation dont les conséquences ont été préparées et anticipées par l'administration scolaire et extrascolaire durant cette année 2017.

Finalement, le dicastère a travaillé au développement de ce nouvel axe politique qu'est l'Enfance et la Jeunesse avec l'élaboration d'une politique active. Les travaux ont débouché sur le premier rapport en la matière avec des propositions concrètes de développement dans l'intérêt de nos enfants et de nos jeunes.

Cette année 2017 écoulée est donc importante pour l'avenir, ayant contribué à établir les bases de nos développements futurs. Le dicastère remercie toutes les personnes qui ont concouru à ces discussions, réflexions et propositions, notamment les membres de la Commission des Affaires scolaires, de la Commission des Structures de garde et de la Commission Enfance et Jeunesse. Le dicastère adresse également ses remerciements à tout le personnel communal ayant travaillé de près ou de loin dans ces dossiers, avec un remerciement particulier à Mme Claudine Pochon, Responsable de l'Administration scolaire et extrascolaire.

Le dicastère poursuit ainsi son travail dans cette dynamique positive même si les défis de cette législature restent encore nombreux. Ils marqueront longtemps ce nécessaire développement de nos écoles, de nos structures de garde et de notre politique en matière d'Enfance et de Jeunesse.

Fabien Schafer
Conseiller communal
Dicastère des Affaires scolaires, des Structures
de garde, de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires scolaires

Organisation du cercle scolaire de Gibloux

Le cercle scolaire comprend trois Établissements correspondant aux anciens cercles scolaires que sont Le Glèbe, Farvagny/Vuisternens-en-Ogoz et Corpataux-Magnedens/Rossens. Suite à la nouvelle loi scolaire, la commune n'est plus l'autorité scolaire du cercle mais continue à l'administrer. La direction d'école est formée de M. Joël Descloux, Responsable d'Établissement, et de Mme Alexandra Gremaud, Responsable d'Établissement adjointe.

Gestion du cercle scolaire de Gibloux

Comme indiqué en introduction, un certain nombre d'uniformisations ont été effectuées lors de l'année 2017 et une partie de leur mise en œuvre a débuté à la rentrée 2017/2018. De manière générale, le budget est en ligne avec les années précédentes, l'uniformisation s'inscrit donc dans une certaine continuité bien que des différences de pratiques et de moyens sont inévitables au vu de l'historique des anciens cercles scolaires. Dès 2018, tous les écoliers sont traités de manière identique sur l'ensemble du cercle scolaire du point de vue des subventions qui leur sont attribuées et de la politique de développement des moyens scolaires et des infrastructures, bien que ces dernières restent évidemment disparates.

S'agissant des aspects financiers, le budget a été globalement tenu. Il sied de relever des charges supérieures pour les activités sportives et culturelles scolaires en lien avec l'uniformisation des subventions qui sont entrées en vigueur à la rentrée scolaire 2017/2018. Il en va de même des décharges informatiques dont les dotations ont été uniformisées entre les différents Établissements scolaires. Ces charges ont été corrigées en vue du budget 2018 même si elles resteront sujettes à d'inévitables fluctuations correspondant au nombre d'élèves, de classes et au rythme des activités. Il sied de relever que l'équilibre reste cependant atteint sur chaque cycle de subvention aux activités culturelles et sportives qui dure quatre ans : les charges sont ainsi maîtrisées.

Statistique – Effectifs des élèves et nombre de classes pour le cercle scolaire de Gibloux

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne élèves/classe
<u>Enfantines</u>	10	191	19,1
Total enfantines	10	191	19,1
<u>Primaires</u>			
3H	5	86	17,2
4H	5	109	21,8
5H	5,5*	98	17,8
6H	5,5*	109	19,8
7H	5	87	17,4
8H	4	86	21,5
Total primaires	30	575	19,2
TOTAL GENERAL	40	766	19,2

* 1 classe à 2 degrés à Farvagny

Les effectifs ci-dessus recensent les élèves de façon « physique ». En termes de statistique, par contre, les effectifs à considérer pour déterminer le nombre de classes sont supérieurs, ceci étant dû à la présence d'enfants en intégration qui comptent pour trois élèves.

Statistique – Effectifs globaux par école

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Moyenne élèves/classe
Farvagny	14	268	19,1
Vuisternens-Ogoz	5	100	20,0
Corpataux	4	75	18,8
Magnedens	1	21	21,0
Rossens	8	147	18,4
Estavayer-Gibloux	8	155	19,4
TOTAL GENERAL	40	766	19,2

De manière générale, il sied de préciser que les projections liées au développement démographique indiquent une augmentation de la population au sein de notre commune de Gibloux. Même s'il est impossible de connaître à l'avance l'impact que cette évolution aura sur la population scolaire, il s'agira, pour la commune de Gibloux, d'anticiper au mieux cet accroissement d'élèves afin de pouvoir continuer à répondre de manière optimale aux besoins scolaires.

Services auxiliaires scolaires

Les services auxiliaires scolaires sont assumés par Flos Carmeli. La commune de Gibloux est l'interlocutrice pour la région du Gibloux et représente donc également la commune de Hauterive FR avec laquelle notre commune est conventionnée. Ces services comprennent la logopédie, la psychologie et la psychomotricité.

Emplacement des services	
Ecole	Services principaux
Corpataux	Psychologie
Farvagny-le-Grand	Logopédie, psychologie, psychomotricité
Estavayer-le-Gibloux	Logopédie, psychologie
Rossens	Logopédie

À noter que la psychomotricité a retrouvé l'école de Farvagny-le-Grand depuis la rentrée 2017/2018. Par ailleurs, les services auxiliaires de Farvagny-le-Grand ont désormais un espace indépendant qui reste intégré à l'école. Cette amélioration a été possible suite à l'extension de l'école de Farvagny-le-Grand qui a réorganisé l'attribution des locaux.

Bibliothèque Régionale du Gibloux (BRG)

La BRG se situe sur deux sites : Farvagny-le-Grand (CO) et Rossens (école primaire). Sa responsable, Mme Claire-Lise Progin, est secondée de Mme Anne-Laure Brügger, responsable du site de Rossens, et peut compter sur l'engagement de l'ensemble du personnel de la BRG, dont la dotation s'est légèrement améliorée depuis la fusion.

Cette année 2017 fut particulière pour la BRG puisqu'elle était synonyme de son trentième anniversaire. À cette occasion, bon nombre d'activités spéciales ont ponctué le fonctionnement ordinaire de la bibliothèque. Le dynamisme de la BRG reste important avec quantité d'opportunités offertes aux lecteurs et un service aux écoles des cycles primaire et secondaire qui est en augmentation.

Suite au nouveau contexte de la fusion et au développement du site de Rossens, les travaux d'uniformisation se poursuivent afin de permettre un fonctionnement optimal sur les deux sites. Pour le détail des activités effectuées, il est renvoyé au Rapport d'activité 2017 de la BRG, dont un extrait statistique se trouve aux pages suivantes.

À relever que la BRG a connu un développement important tout au long de ces dernières années. Parallèlement, les effectifs scolaires ont crû, ce qui fait que la demande scolaire envers la bibliothèque est toujours plus grande. Pour cette raison, la question des infrastructures devra faire l'objet d'une attention particulière lors de ces prochaines années.

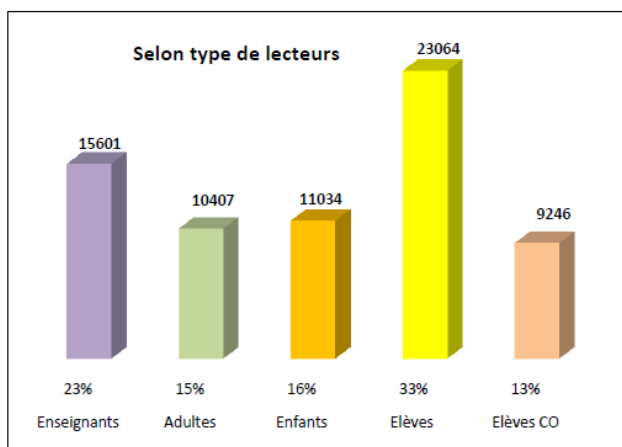
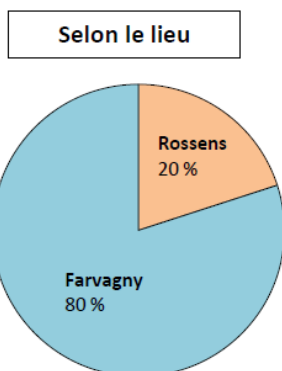
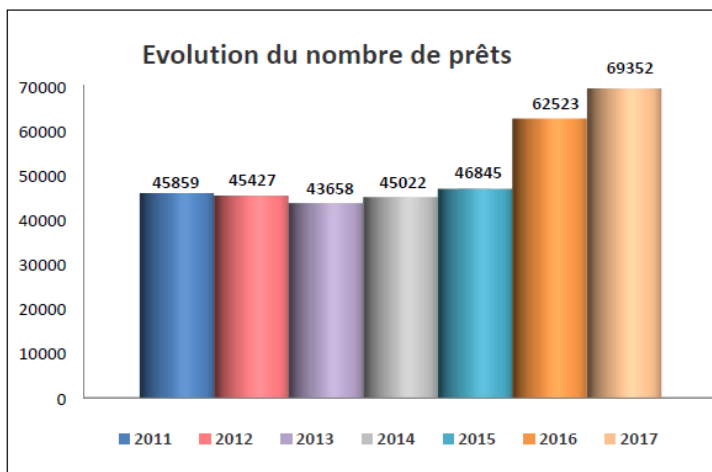
Le Dicastère adresse ses remerciements à tout le personnel de la BRG pour son engagement important qui fait rayonner notre bibliothèque régionale au-delà de nos frontières communales et qui offre une prestation de qualité à nos élèves et à nous toutes et tous, habitants de la commune. Un remerciement particulier est adressé à Mme Claire-Lise Progin pour son dévouement et sa disponibilité qui contribuent fortement au succès de la BRG.

Nouveau logo

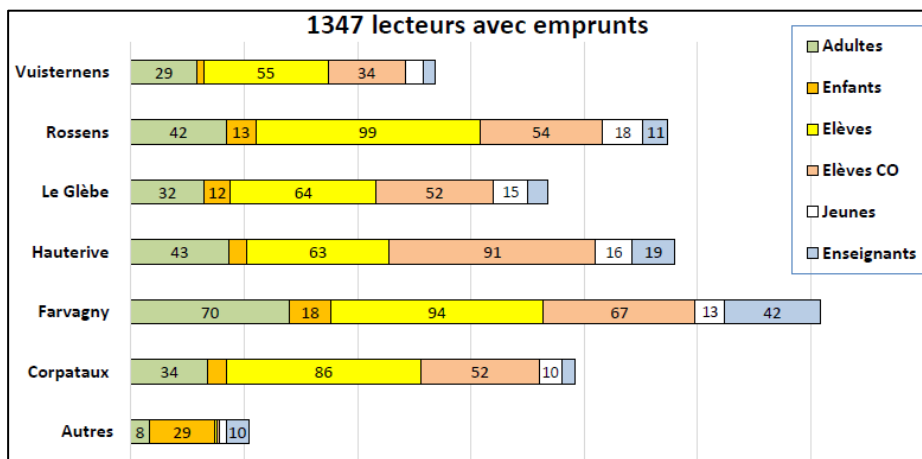
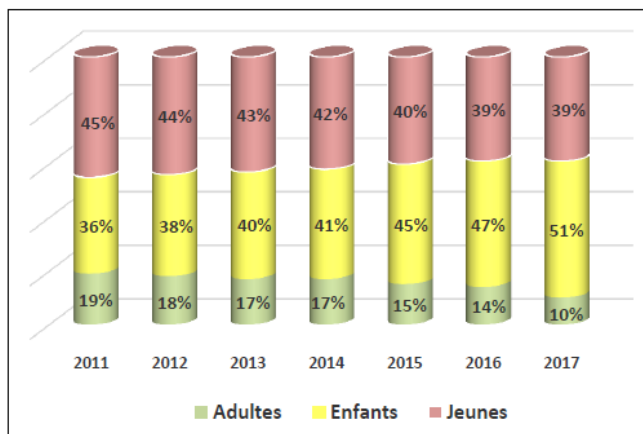
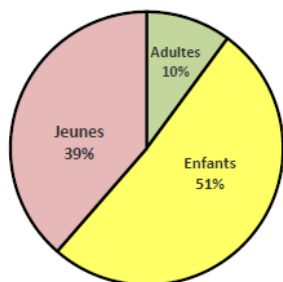
Suite à un concours ouvert à tous les élèves du CO et dont le jury a récompensé Guillaume Perritaz, la BRG s'est offert, pour son trentième anniversaire, un nouveau logo.



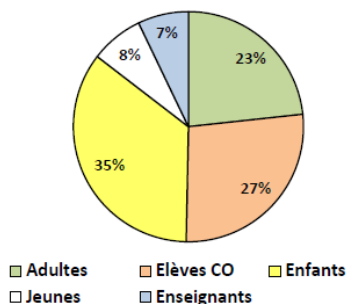
Statistiques 2017



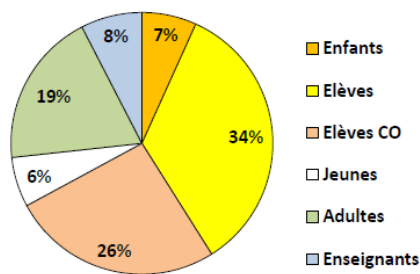
Par catégorie de documents



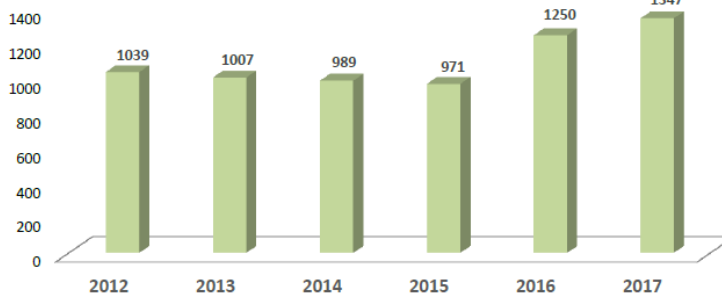
2016 selon le type



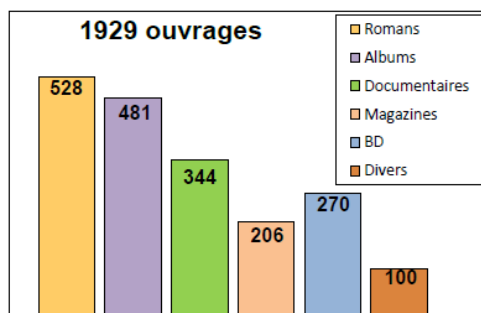
2017 avec nouveau type élève



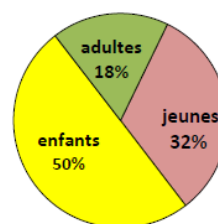
Evolution des abonnés actifs



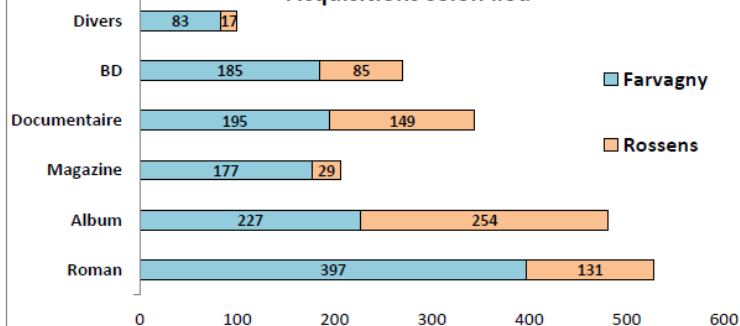
Acquisitions et provenances des classes 2017



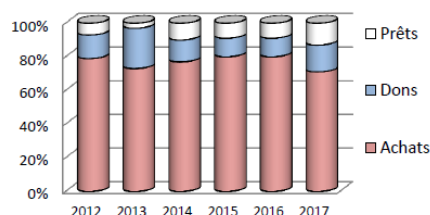
Répartition selon catégorie



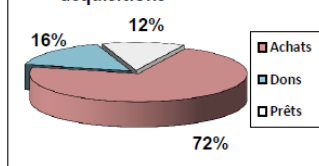
Acquisitions selon lieu

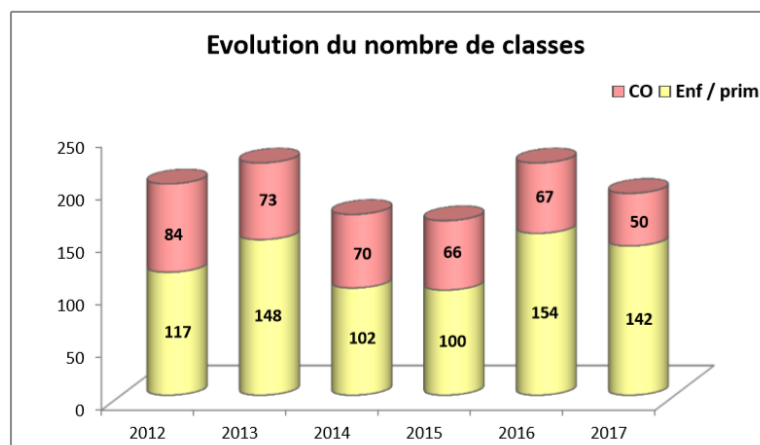
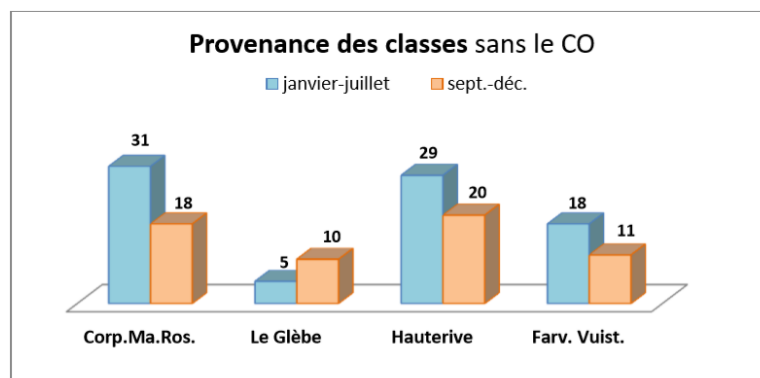
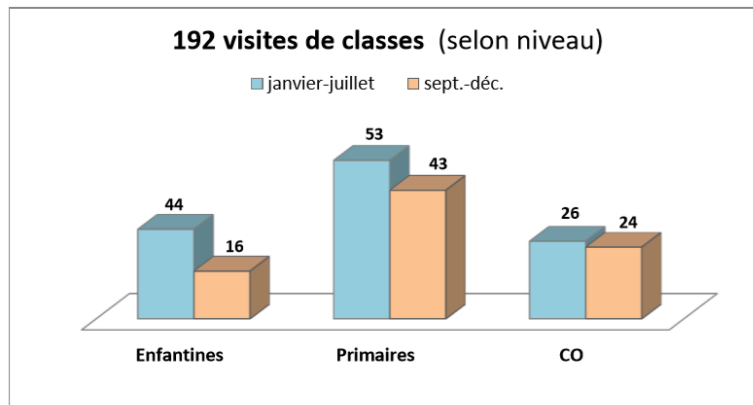
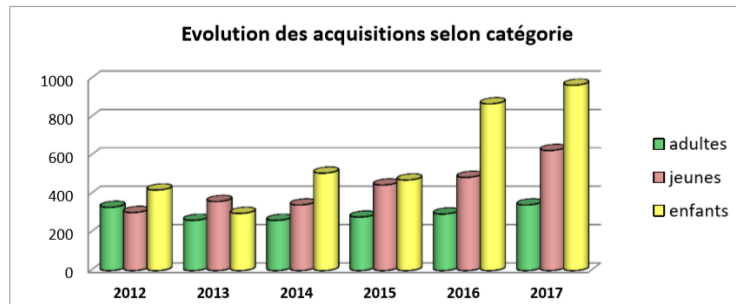


Evolution des acquisitions



Provenance des acquisitions



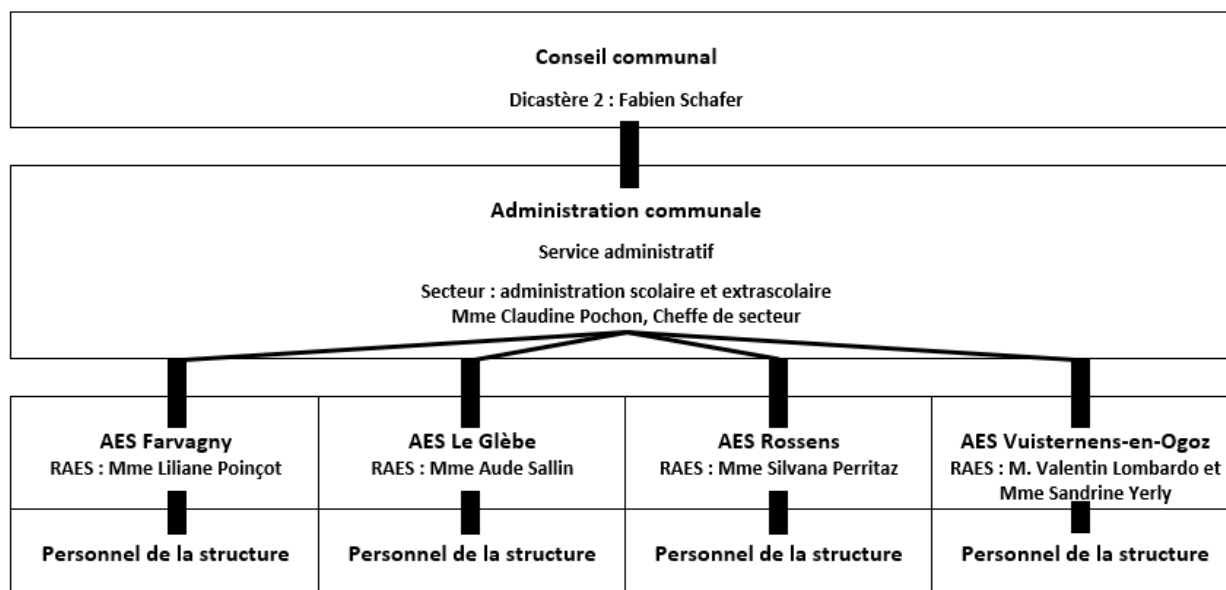


Structures de garde

Accueils extrascolaires

Les Accueils extrascolaires (AES) de la commune de Gibloux se situent sur quatre sites que sont Farvagny, Le Glèbe, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz. Ils sont gérés par des Responsables de site qui sont eux-mêmes rattachés au secteur de l'Administration scolaire et extrascolaire du Service administratif.

Durant cette année 2017, les travaux d'uniformisation se sont poursuivis. Le nouveau règlement concernant les Accueils extrascolaires a été approuvé au mois de juin 2017 et l'organisation des structures ainsi que le suivi administratif ont été revus afin de permettre l'entrée en vigueur de celui-ci au 1^{er} janvier 2018. La gestion et les tarifs seront ainsi identiques dans l'ensemble des structures, ce qui n'était pas encore le cas en 2017.



Inscriptions 2017/2018

AES par semaine	avant l'école	matinée	midi	après-midi	après l'école	TOTAUX	Nombre d'enfants inscrits
Estavayer-Gibloux	19	0	35	0	23	77	42
Farvagny	0	0	68	3	51	122	53
Rossens	0	0	69	0	39	108	52
Vuisternens-Ogoz	10	0	70	13	56	149	51
TOTAL	29	0	242	16	169	456	198

Les chiffres de ce tableau sont indicatifs : ils correspondent aux inscriptions régulières mais ne tiennent pas compte des inscriptions irrégulières. La fréquentation des structures peut donc se situer au-dessus de ces projections, notamment sur les plages de midi et après l'école.

S'agissant des aspects financiers, l'année 2017 a été meilleure que prévu avec une augmentation des charges et des recettes en lien avec une augmentation des inscriptions, respectivement avec plus de familles dans les échelles tarifaires supérieures. Il faudra attendre les résultats des comptes 2018 pour connaître l'impact de la nouvelle réglementation communale du point de vue financier.

Autres structures

La commune de Gibloux soutient, en collaboration avec la commune de Hauterive FR, différentes structures d'accueil par le biais de subventions directes et indirectes aux structures ou aux parents. Les services suivants peuvent ainsi être proposés :

- **La crèche La Marelle** : elle est située sur deux sites que sont Villarlod (jusqu'à la fin 2017) et Grangeneuve. À noter que la commune supporte le déficit de cette structure qui est, pour l'année 2017, moins élevé que budgétisé, essentiellement en raison d'un meilleur taux d'occupation que projeté et d'une excellente gestion financière. Enfin, la crèche La Marelle a préparé son déménagement du site de Villarlod vers celui de Farvagny-le-Grand pour prendre possession d'un nouvel outil flambant neuf, et ce dès le 1^{er} janvier 2018.
- **L'Accueil Familial de Jour de la Sarine** : cette association met en contact les parents et les mamans de jour afin d'obtenir un moyen de garde plus flexible que les structures communales. Elle assure le suivi administratif et la coordination entre les différents acteurs, dont notamment la commune et les parents, ces derniers pouvant bénéficier d'une subvention.
- **Les écoles maternelles** : la commune de Gibloux accueille deux entités sur son territoire, la Maison des Petits, à Vuisternens-en-Ogoz, et la Chrysalide, à Rossens. La commune soutient ces structures par des prestations en nature et financières et peut aussi être appelée à subventionner les parents. La commune d'Hauterive FR procède de même avec l'école maternelle Le Jardin Câlin. Les enfants des deux communes bénéficient d'un « libre-passage » aux différentes structures, ce qui signifie que les tarifs appliqués sont identiques.

Politique de l'enfance et de la jeunesse

Lors de l'année 2017, le Dicastère a poursuivi, en collaboration avec la Commission Enfance et Jeunesse (CEJ), les travaux visant à doter la commune de Gibloux d'une réelle politique de l'enfance et de la jeunesse, nouveauté pour la région. Un sondage a été réalisé auprès de tous les jeunes du Cycle d'Orientation du Gibloux et les analyses des besoins et opportunités en présence ont été effectuées. Le résultat de ces travaux a débouché sur le premier rapport communal sur la Politique de l'Enfance et de la Jeunesse portant notamment sur les objectifs suivants :

- promouvoir la santé, le sport et la culture auprès des enfants et des jeunes de la région giblousienne ;
- valoriser et soutenir le dynamisme des sociétés locales (association sportives et culturelles) avec comme effet de promouvoir leurs activités via les projets mais non pas d'entrer en concurrence ;
- accroître la visibilité des activités destinées aux enfants et aux jeunes, qu'elles soient l'acte de sociétés locales ou de privés ;
- développer les liens avec les enfants et, surtout, les jeunes giblousiens, par une meilleure communication et une meilleure écoute, respectivement, en tenir compte pour le développement de cette politique ;
- prévenir les comportements « négatifs » conduisant à certaines déprédations ou autres troubles.

Deux axes de travail ont été retenus :

- l'axe « 0-12 ans » avec le développement du concept Fritime ;
- l'axe « 13-18 ans » avec le développement du concept Midnight.

S'agissant du détail de ce rapport et du développement des concepts visés, il est fait renvoi au Rapport 2017 sur la Politique communale de l'Enfance et de la Jeunesse.

L'étape suivante (2018) consistera à mettre concrètement sur pied ces concepts. Le Dicastère estime que les objectifs de la législature en la matière seront atteints si cette phase de mise en œuvre se déroule autant bien que ces deux premières années. Les remerciements sont adressés à toutes les personnes qui contribueront au succès de cette politique dans l'intérêt de nos enfants et de nos jeunes !

Affaires sociales – Santé – Intégration

L'année 2017 a permis la mise en place de la réorganisation du Service social du Gibloux, notamment dans sa gestion administrative et comptable. En effet, l'accent mis sur la gestion du contentieux a eu pour conséquence des rentrées financières et nous en constatons les effets positifs par une réduction des dépenses à nouveau importante au budget.

De plus, nous relevons que le suivi de la gestion administrative et financière, sans l'octroi de l'aide matérielle, pour plusieurs personnes et familles, anticipe une éventuelle demande de prestations financières pour le futur et nous soutenons bien évidemment ce procédé.

Enfin, nous pouvons affirmer que les frais de l'assistance sont bien tenus et remis selon les normes légales et nous tenons encore à féliciter chaleureusement Mme N. Villet pour cette bonne gestion du Service social du Gibloux.

Compte tenu des exigences de la Loi sur l'aide sociale cantonale du 14 novembre 1991, un délai au 31 mars 2018 est imparti aux services sociaux communaux pour le dépôt de leur rapport de gestion annuel au département cantonal des affaires sociales. Dans ce contexte, ce rapport fait partie intégrante du rapport de gestion communal 2017 tout en sachant qu'il a été validé par l'exécutif de Gibloux et qu'il sera soumis pour approbation au Conseil général dans sa session de mai 2018.

S'agissant du Service des curatelles nous constatons une légère augmentation du nombre de mandats en 2017, compensée par des levées de curatelles et transferts de dossiers. Grâce aux mesures administratives mises en place, le retard des années précédentes a pu être rattrapé, ce dont nous nous réjouissons. Nous transmettons également à Mme F. Schouwey nos vives félicitations pour ce bon travail.

Toutefois, nous ne pouvons pas nous empêcher d'évoquer la difficulté des bénéficiaires de prestations sociales à pouvoir se réinsérer dans le marché de l'emploi d'une part comme à trouver un endroit où se loger d'autre part.

Diana Carbonnier
Conseillère communale
Dicastère des Affaires sociales de la
santé et de l'intégration

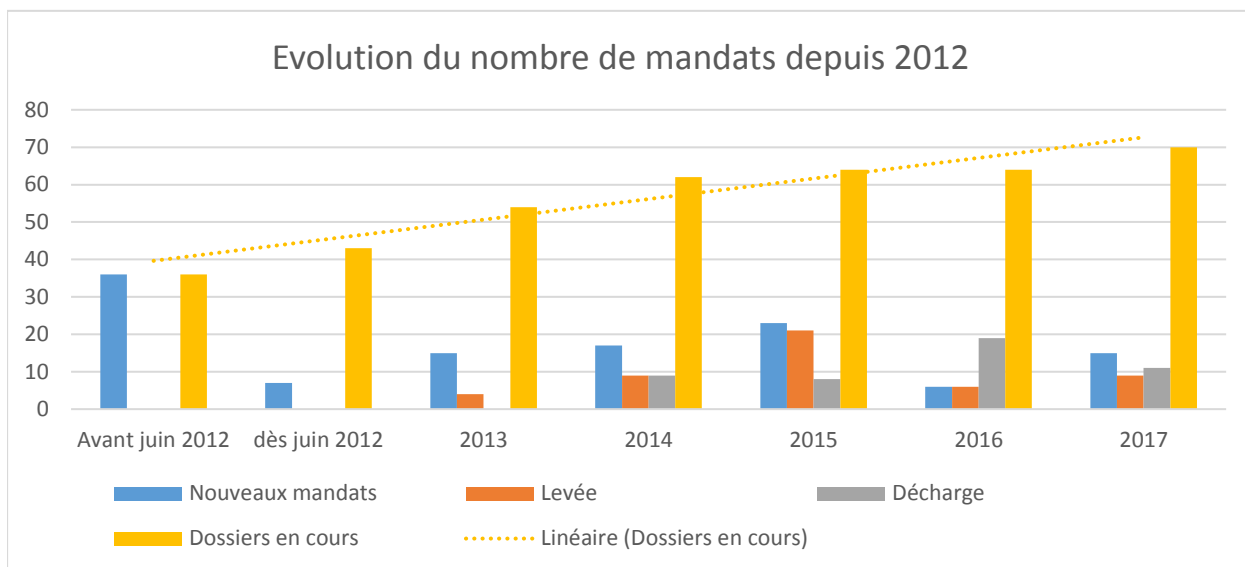
Service des curatelles

Curatrice officielle : Fabienne Schouwey

Alors que 2016 a été l'année de la stabilisation pour le Service officiel des curatelles du Gibloux, l'année 2017 fut celle où nous avons réussi à rattraper le retard pris dans l'établissement des rapports et comptes que je dois rendre annuellement à la Justice de paix. Cet assainissement a également été rendu possible grâce à l'engagement d'un 30 % administratif supplémentaire. Pour mémoire, j'ai repris 30 % d'une secrétaire comptable engagée au Service social.

Comme le montre le tableau ci-dessous, 2017 est également une année où le nombre total de mandats a augmenté pour passer à 70. Il y a eu 15 nouveaux mandats et 9 levées ou transferts (dont 1 décès). L'objectif 2018 est la stabilisation de la situation.

	Nouveaux mandats	Levées	Décharges	Dossiers en cours
Avant juin 2012	36	0	0	36
Dès juin 2012	7	0	0	43
2013	15	4	0	54
2014	17	9	9	62
2015	23	21	8	64
2016	6	6	19	64
2017	15	9	11	70



Home médicalisé du Gibloux (HMG)

Le Home médicalisé du Gibloux est constitué en la forme d'un établissement de droit public, doté de ses propres comptes et rapports de gestion que vous trouverez en annexe, à savoir :

- rapport du Home médicalisé du Gibloux 2017,
- rapport du Foyer de jour 2017,
- comptes de fonctionnement et d'investissements 2017.

Encouragement à la constructions des logements

L'aide au logement est basée sur le subventionnement à la construction des logements selon la loi cantonale sur le subventionnement de constructions à loyers modérés.

Vous trouverez ci-dessous le récapitulatif des subventions octroyées dans la commune de Gibloux en 2017. Nous relevons que plusieurs immeubles sont arrivés au terme de leur droit au subventionnement.

CERCLES	SUBSIDES 2017
FARVAGNY – 3 immeubles	CHF 9'354.65
VUISTERNENS-EN-OGOZ – 2 immeubles	CHF 6'986.00
ROSSENS – 2 immeubles	CHF 8'420.00
TOTAL	CHF 24'760.65

Service social du Gibloux

Cheffe de service : Nicole Villet

Comptes 2017

		Budget 2017	Comptes 2017
5810	Frais de personnel et administratifs	713'489.00	653'269.24

La charge financière relative aux frais de personnel a été sensiblement inférieure aux prévisions budgétaires par le fait que le service a été en sous-effectif sur de longues périodes de maladies et accidents. Les autres frais administratifs ont également été très limités en vue du déménagement prévu au début de l'année 2018.

5811	Assistance (part à charge des communes)	810'000.00	606'088.72
------	---	------------	------------

Les frais d'assistance à charge des communes ont été sensiblement inférieurs aux prévisions budgétaires. Ce poste est effectivement très difficile à évaluer au moment de l'établissement du budget. Les effets des différentes mesures mises en place dans l'organisation du travail se poursuivent. La charge de travail reste identique et permet ainsi, par la gestion administrative et financière de certains dossiers, d'éviter de devoir les soumettre à une assistance financière.

581	Service social du Gibloux	1'523'489.00	1'259'357.96
------------	----------------------------------	---------------------	---------------------

Gestion du service

Au niveau du personnel, le service a travaillé, en 2017 comme en 2016, en sous-effectif une bonne partie de l'année, en raison de maladies et d'accidents.

Nous avons mis en place une collaboration avec le Service des curatelles au niveau du personnel. Toutefois, notre service n'a pas pu assumer par la sous-traitance de personnel, autant que prévu, ses engagements. Cependant, cette collaboration s'est très bien déroulée et va se poursuivre en 2018 pour atteindre si possible un 0.3 EPT.

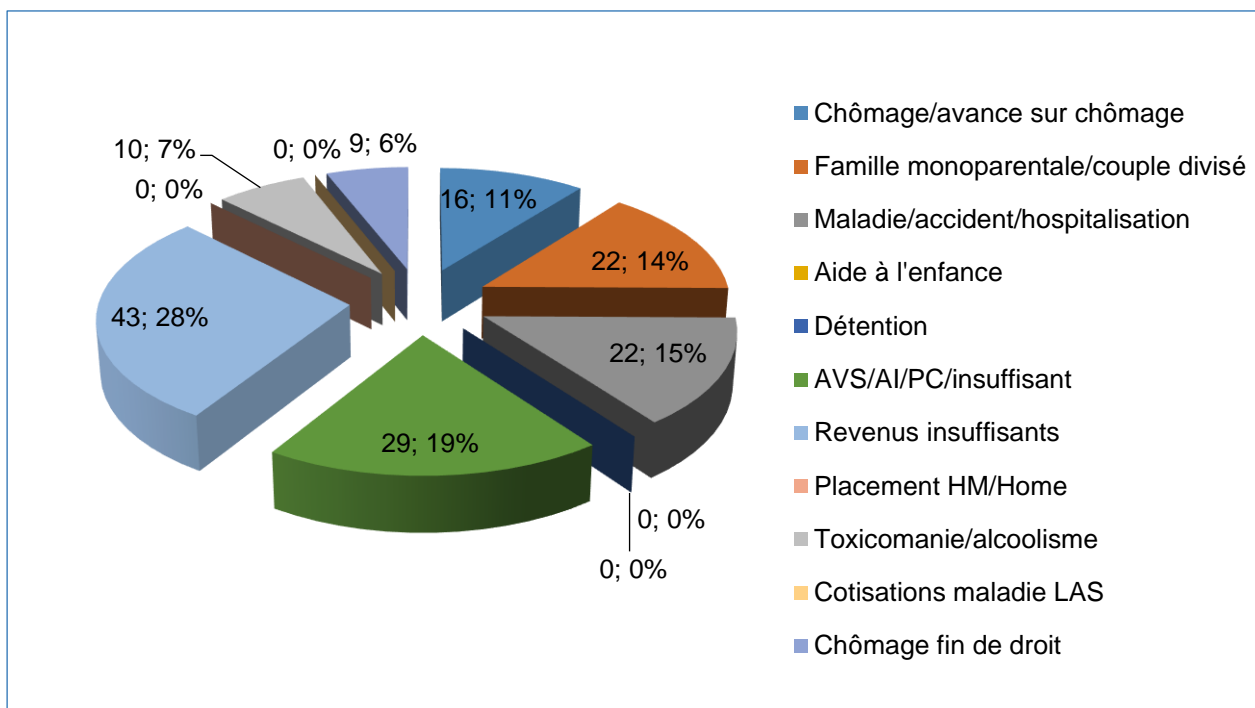
Je relève tout de même que durant cette période, toute l'équipe a fait preuve de solidarité et quelle que soit la fonction des uns et des autres, toutes les tâches ont été assurées.

Notre personnel était composé, pour l'année 2017, de cinq assistants(es) sociaux(les), dont une assistante sociale en formation, pour 3.3 équivalent-plein temps ; deux secrétaires pour 1.4 équivalent-plein temps, une secrétaire-comptable pour 0.5 équivalent-plein temps et une personne pour la direction à raison de 0.5 équivalent-plein temps, soit 5.7 équivalent-plein temps.

Aide sociale

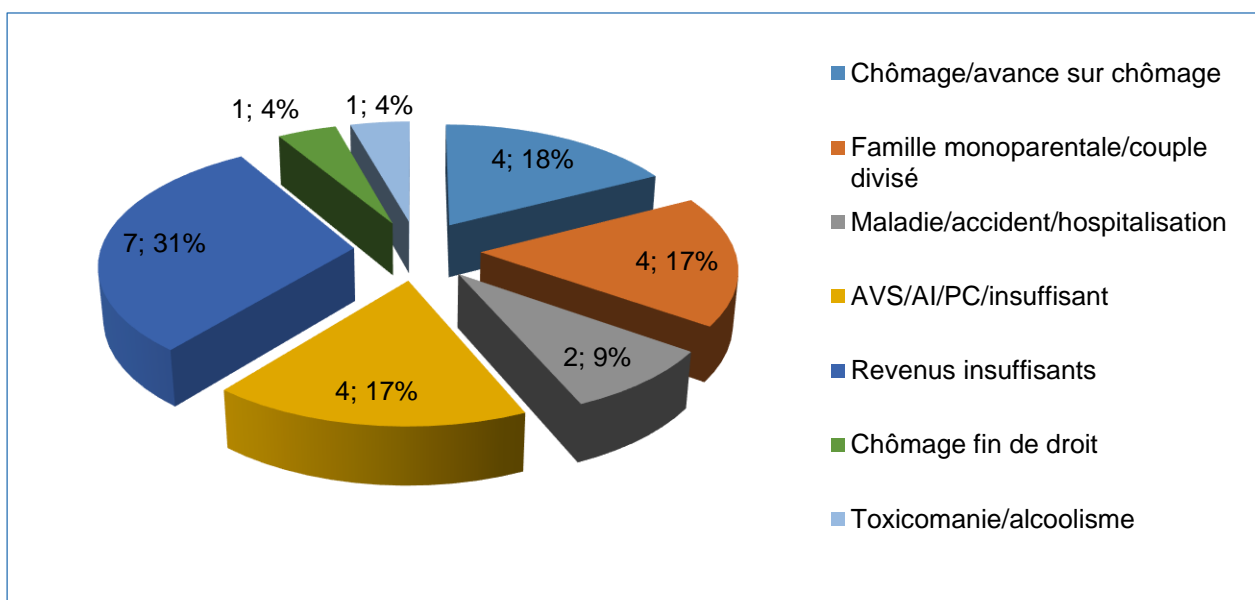
Il est à noter que notre service social gère, aide et suit, non seulement les dossiers des familles ou personnes dont les besoins sont financiers mais également un grand nombre de familles et de personnes dans la gestion de leurs affaires, sans aide financière. Il s'agit de 33 dossiers de façon régulière et d'environ 10 dossiers plus périodiquement.

Vous trouverez, ci-après, la répartition des dossiers par cause d'indigence. En 2017, notre service a suivi 151 situations bénéficiant d'aide matérielle.



Au risque de me répéter, même si la loi ne nous l'impose pas, les communes de Gibloux et Hauterive FR offrent un service très important à leur population en donnant la possibilité d'une aide personnelle. Cette aide à la gestion peut, bien souvent, éviter que des situations se dégradent et doivent finalement avoir recours à l'aide matérielle. Actuellement, 63 dossiers en bénéficient.

Nous devons recenser 23 nouvelles situations en 2017 qui sont composées comme suit :



Nous avons pu clore 19 dossiers pour différentes raisons telles que : nouvel emploi, déménagement, décès et autres.

Seniors

Dans le cadre de la loi Senior+, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, dont son article premier prévoit

« En complément à la législation fédérale cantonale, la présente loi a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, à la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ainsi qu'au maintien de leur autonomie »

les communes ont cinq ans pour mettre en place de telles structures.

Dans ce contexte, la commune de Gibloux subventionne financièrement et de façon conséquente l'Association Gibloux Solidaire. Cette Association, créée en 2015 sous l'égide de l'ancienne commune de Farvagny par le biais de Mme C. Perritaz, ancienne Conseillère communale, répond en partie à ces objectifs.

En effet, elle propose divers services et activités à toute personne âgée, handicapée ou momentanément atteinte dans son autonomie habitant dans la commune de Gibloux.

Tous ses membres actifs sont des bénévoles et nous relevons ci-dessous quelques chiffres des principales activités déployées par Gibloux Solidaire :

- 106 transports de personnes ;
- 30 randonnées organisées pour 330 participants et 12 balades pour 54 participants.
- Plusieurs ateliers de jeux, tricot, décorations florales, informatique, table conviviale, rassemblant 150 personnes pour 862 participations.

Nous précisons encore que cette association a pour objectif principal de s'étendre à l'ensemble du territoire de Gibloux et qu'elle recherche activement des personnes bénévoles souhaitant s'impliquer dans cette association ou dans son comité.

Le Conseil communal tient encore à remercier très sincèrement toutes les personnes bénévoles oeuvrant au sein de Gibloux Solidaire pour le bien-être de nos aînés.

Sécurité – Police communale – Service de feu

Police

Durant cette deuxième année de fusion, le niveau de la sécurité est resté stable. Les différentes plaintes liées à l'ordre public sont restées exceptionnelles. Elles sont occasionnées principalement par les dépôts de déchets, des déprédations ou encore des dérangements liés au bruit lors de soirées organisées par des privés dans les différentes salles communales. Plusieurs cas ont été traités durant l'année 2017 par le biais de la médiation.

La bonne collaboration avec la police de proximité a permis, comme en 2016, de résoudre une partie des cas.

Aucune mesure de financement supplémentaire n'a été nécessaire pour le dicastère. Il n'y avait aucun montant prévu au budget pour l'année 2017 pour les tâches communales. L'ensemble des actions a été traité par le Secrétariat général, le Service technique et le responsable du dicastère.

Stationnement

Le problème du stationnement de véhicules privés sur les places publiques se confirme avec l'augmentation des nouveaux logements. Ceci est également dû aux nouvelles dispositions cantonales en matière de construction qui prévoient l'établissement d'un concept de stationnement et limitent le nombre de places de parc dans les nouvelles constructions. Aussi, les locataires utilisent les places publiques à défaut d'avoir suffisamment de places chez eux.

Vols et plaintes

Les vols et plaintes pénales chez les privés sont annoncés directement à la police et figurent dans les statistiques de la police cantonale. Ces informations peuvent être trouvées sur leur site internet.

Les autres plaintes telles que celles concernant le bruit, le dépôt de déchets illicites et d'autres cas particuliers sont traitées par la commune.

Manifestations

En 2017, deux Girons ont été organisés sur le territoire communal. Les deux manifestations se sont déroulées sans incident majeur. Des bénéfices ont été enregistrés pour ces deux grandes fêtes. La Société de jeunesse de Vuisternens-en-Ogoz a pu rembourser l'avance que l'ancienne commune de Vuisternens-en-Ogoz lui avait octroyée afin de permettre l'organisation des rencontres de jeunes sarinoises.

Statistiques

Evénements	2017
Stationnement de véhicules sans plaques	5
Dépôt de pneus	1 (plusieurs dizaines de pneus)
Dommages à la propriété	8
Feu illicite	1
Sécurisation maison	1
Bruits, respect des horaires	5
Entreprises non-respect des horaires	1
Plaintes diverses	3
Patentes manifestations	69
Renouvellement de patentes commerciales	11
Nouvelles patentes	6

Police du feu

En 2017, l'organisation générale de la défense incendie est restée identique :

- CSP Gibloux, pour la Commune (sauf Le Glèbe)
- CSPI Gibloux Nord, pour Villorsonnens et le secteur de Le Glèbe

Les investissements faits par l'ancienne commune de Le Glèbe permettent d'avoir maintenant deux corps de sapeurs-pompiers régionaux bien équipés.

CSP Gibloux

Actuellement, le CSP Gibloux compte 55 sapeurs-pompiers. En 2017, il y a eu quatre admissions et huit démissions, soit quatre pour raisons professionnelles, trois pour cause de retraite et une pour raisons médicales.

Matériel

Le matériel des sapeurs est très technique et nécessite un entretien régulier et professionnel. Il doit être à la pointe des dernières innovations techniques afin de garantir la sécurité des intervenants. Pendant l'année 2017, nous avons dû procéder, notamment, à la mise à jour de l'ancienne remorque inondation, au remplacement du matériel vertical, au remplacement des vieilles radios par la nouvelle génération et au déplacement du mât radio de Rossens à Farvagny.

Entretien des véhicules

Les frais d'entretien des véhicules varient d'une année à l'autre selon l'usure, l'utilisation et les services à effectuer. Un véhicule du CSP est resté immobilisé en raison d'un problème technique. A la suite d'une longue procédure, la prise en charge est maintenant en cours.

Communication

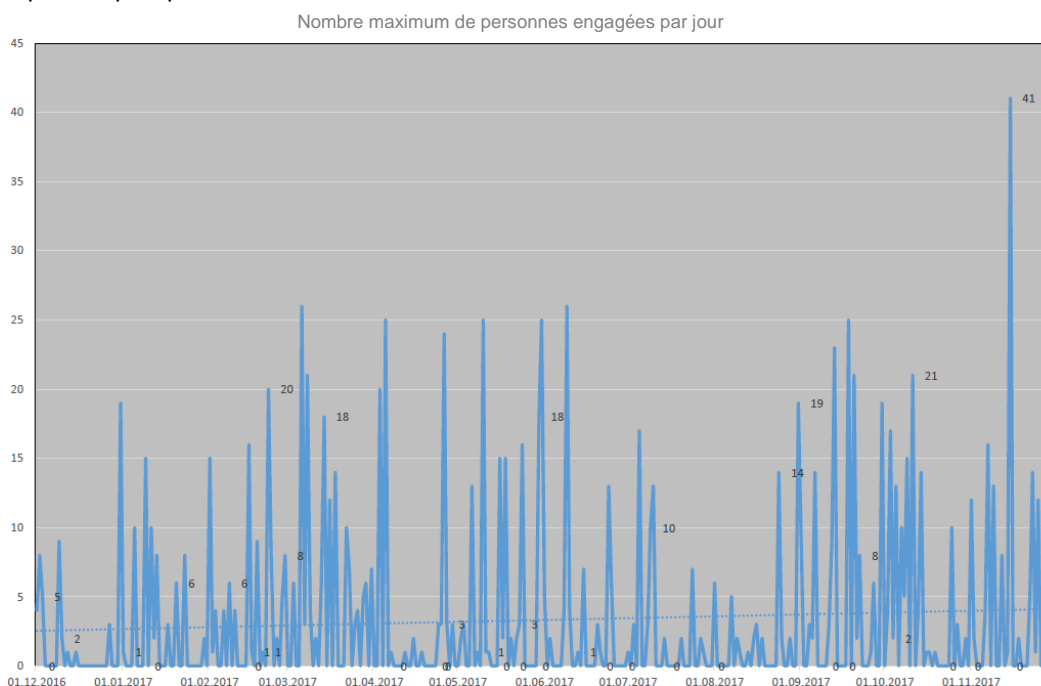
Le coût des communications est relativement important pour l'Office fédéral des communications (OFCOM) mais les différents moyens utilisés sont indispensables pour le bon fonctionnement et la réception des alarmes.

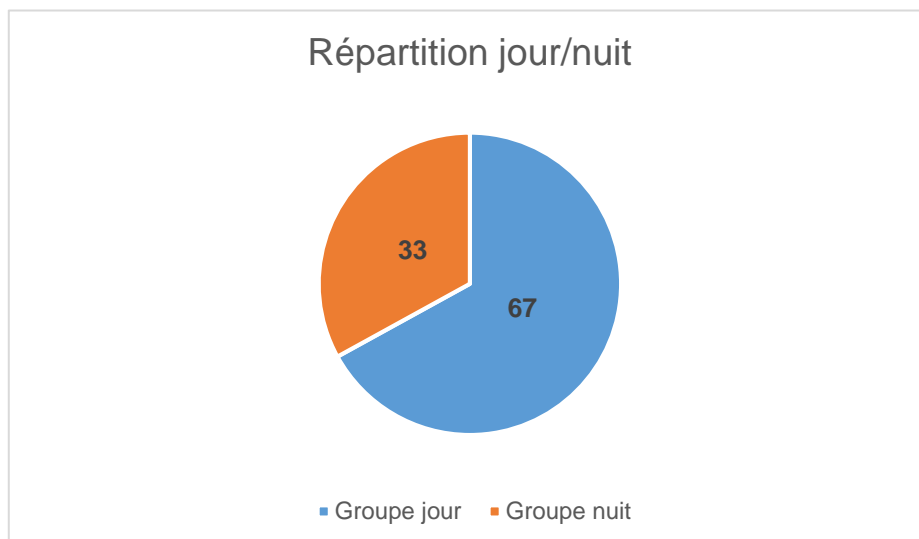
Subvention

L'ECAB participe aux frais et aux investissements de la défense incendie par le biais de subventions qui varient selon le type d'installation ou de matériel.

Intervention

Tous les événements qui auraient pu avoir des conséquences financières pour la Commune ont été maîtrisés par les pompiers.



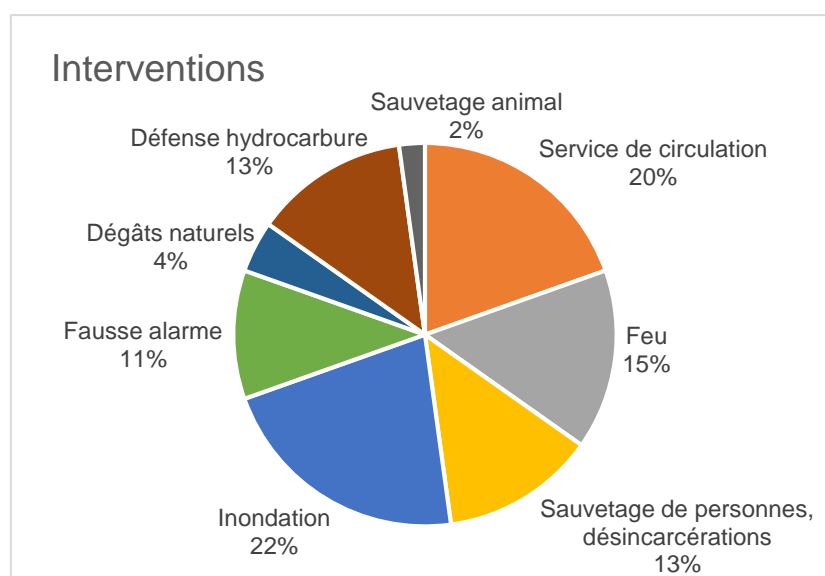


Formation

Les sapeurs-pompiers suivent régulièrement des formations spéciales. Durant l'année 2017, 55 personnes ont été formées en interne pour un total de 2'279 heures. De plus, trois personnes ont suivi les cours de district Sarine (24 heures), huit personnes ont suivi les cours cantonaux (232 heures) et sept personnes ont suivi des cours fédéraux (88 heures).

Statistiques

Événements	2017
Formation, nombre de jours	328
Intervention	46
Service de circulation	9
Feu	7
Sauvetage de personnes ; désincarcération	6
Inondation	10
Fausse alarme	5
Dégâts naturels	2
Défense hydrocarbure	6
Sauvetage animal	1



CSPI Gibloux Nord

Les principaux commentaires du CSP Gibloux s'appliquent aussi pour le CSPI Gibloux Nord.

Le corps compte actuellement 67 sapeurs-pompiers dont 17 provenant du secteur de Le Glèbe. Ils ont totalisé 680 heures de formation. Durant l'année 2017, cinq nouveaux sapeurs-pompiers ont adhéré au corps et six ont démissionné pour diverses raisons, soit cinq pour raisons personnelles et un pour fin d'obligation. Une exclusion a été prononcée.

En 2017, l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention a été réalisée et la rénovation du local des sapeurs-pompiers a été terminée (cf. bulletin numéro 4 de la Commune de Gibloux). Suite à ces investissements, le CSPI Gibloux Nord (cercle Le Glèbe) est entièrement conforme aux directives FriFire en matière de défense incendie.

Fonctionnement

La Commune siège de Villorsonnens nous facture un montant de participation proportionnel à la population. Les taxes d'exemption du corps de sapeurs-pompiers sont gérées par les communes et ceci de manière individuelle.

Le dépassement conséquent du budget est dû à l'acquisition de matériel supplémentaire et aux heures de formation pour l'utilisation du nouveau matériel et du tonne-pompe.

Afin de satisfaire aux exigences de l'ECAB et au vu du dépassement du budget pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment du feu de Villorsonnens, des coûts supplémentaires sont également enregistrés dans les comptes 2017.

Locaux

Le CSPI Gibloux Nord possède un nouveau bâtiment, lequel a été inauguré durant l'année 2017. Ce nouveau local permet d'abandonner le local d'Estavayer-le-Gibloux. Pour des raisons de place et d'organisation, un local avec du matériel est en fonction à Villarod, dans un garage de l'ancienne école.

Statistiques

Evénements	2017
Formation, nombre de jours	85
Intervention	10
Service de circulation	2
Feu	2
Fausse alarme	2
Dégâts naturels	1
Défense hydrocarbure	3

Commission du feu

La Commission du feu effectue également des contrôles pour différentes procédures comme un renouvellement de patente, une manifestation ou alors une nouvelle construction. Plusieurs cas ont été dénoncés afin de prévenir tout incident avec conséquences humaines et financières importantes.

Statistiques

Evénements	2017
Nombre de contrôles de la Commission du feu	54
Contrôle lors de procédures simplifiées	129
Contrôle pour les patentes	16
Contrôle pour les manifestations	4

Stands de tir

Stand de Vuisternens-en-Ogoz

La commune participe aux frais d'entretien du bâtiment, de la ciblerie et du matériel Polytronic ainsi qu'aux charges courantes.

En raison de la destruction du stand de tir d'Autigny par un incendie, une convention a été signée avec cette commune afin d'accueillir ses tireurs pour les tirs obligatoires.

L'organisation des tirs et la gestion du stand sont assurées par la société de tir La Giblana.

Statistiques

Stand	2017
Manifestations de tirs	35
Coups en butte	15'000
Tir militaire, nombre de tireurs	120
Membres de la société de tir La Giblana	60
Jeunes tireurs	13

Stand d'Ecuvillens (Commune d'Hauterive FR)

La commune participe également aux divers frais d'entretien du stand d'Ecuvillens. En effet, les tireurs de Corpataux et Magnedens devaient se rendre dans la commune voisine. Cette convention est résiliée et les tireurs se rendront désormais à Vuisternens-en-Ogoz.

Protection civile

Avec un taux supérieur à 90%, le taux de couverture des places mises à disposition dans les abris PC est considéré comme très bon pour l'année 2017.

Entretien des installations

Seules les infrastructures publiques sont à la charge de la commune.

Statistiques

Nombre de places disponibles dans les abris	Nombres d'habitants
6'891	7'291

Protection de la population intercommunale

L'Organe communal de conduite (ORCOC) englobe deux communes, celles de Gibloux et de Hauterive FR. Il est composé de six membres et d'un conseil intercommunal de trois personnes dont Gibloux est la commune pilote.

Conseil intercommunal

Lors de la première séance du Conseil intercommunal, le travail effectué par le chef ORCOC et les investissements de la commune pour ce domaine particulier ont été validés.

Investissement

Un investissement spécial de CHF 51'000.00 a permis l'acquisition de deux agrégats afin d'assurer une alimentation de secours pour le centre de commandement de l'ORCOC Gibloux et pour son administration, dans un premier temps, en cas de rupture d'alimentation électrique. D'autres objets seront alimentés sur le territoire de l'ORCOC Gibloux selon la situation.

Journée de travail

Les membres de l'organe se sont réunis pour cinq sessions de travail en 2017.

Le travail des membres est basé sur le résultat de l'analyse des risques. Il permet de prévoir les dispositions prises en cas de catastrophe dans notre Commune et celle de Hauterive FR.

Le principe de base est d'assurer une communication avec les habitants.

Matériel

Le matériel acheté sert principalement au fonctionnement des premières mesures d'urgence à prendre par l'ORCOC. Le matériel a été complété par de l'éclairage de secours (six appareils avec une autonomie variable de 8h à 16h) ainsi que différents supports d'informations.



**ENTENTE INTERCOMMUNALE
GIBLOUX-SARINE**

**COMMUNES MEMBRES
GIBLOUX – HAUTERIVE FR**



Politique communale de soutien aux sociétés locales

En 2017, le Conseil communal a octroyé aux sociétés culturelles et sportives locales les mêmes subventions qu'en 2016. Cependant, six événements culturels et deux manifestations sportives ont été soutenus de façon exceptionnelle.

Il est important de souligner que le Giron des musiques et le Giron des jeunes ont reçu un soutien important sous la forme de diverses prestations (livraison de copeaux, engagement du Corps de sapeurs-pompiers, etc...).

Durant l'année 2017, le dicastère culture et sports a procédé à une analyse détaillée de l'état actuel de la politique de subventionnement en faveur des sociétés locales. Sur cette base et afin de pratiquer dès 2018 une politique de subventionnement équitable entre les sociétés de la commune, le Conseil communal a adopté des critères d'évaluation et a défini des pondérations pour chaque critère. Il veut ainsi favoriser l'animation, la cohésion sociale, l'exercice sportif de manière régulière, mais aussi vouer une attention particulière à la jeunesse.

Afin de pouvoir analyser chaque société sous l'angle de ces critères, une enquête a été effectuée auprès des sociétés désireuses de recevoir une subvention ordinaire. Pour expliquer cette démarche, les représentants des sociétés ont pu rencontrer les Commissions communales de la culture et du sport.

Paola Ghielmini Krayenbühl
Conseillère communale
Dicastère de la vie villageoise, culture,
sports et loisirs, énergie et transports

Infrastructures pour les sociétés culturelles

Le Conseil communal a également confirmé sa volonté de mettre, à disposition des sociétés, des locaux de répétition sur le territoire communal, notamment avec deux nouvelles salles à Farvagny-le-Grand.

Promotions du sport

Infrastructures sportives

En 2017, le Conseil communal s'est concentré sur l'évaluation des besoins en heures de salles de gymnastique des sociétés sportives. Durant le mois de mai, il a procédé à cette enquête.

Sociétés	Nbre membres actifs	Nbre actifs Gibloux	Besoins heures/sem. hiver	Besoins heures/sem. été	2016 – 2017 heures/sem. hiver	2016 – 2017 heures/sem. été
FC Farvagny-Ogoz	197	154	25	-	25	4
FC Bas-Gibloux	244	116	18	-	7	-
FC Estavayer	163	105	15	-	12.5	-
Gibloux Volley	183	80	37	37	32.5	32
Club athlétique Gibloux	244	164	13.50	9	13	13
Club Tennis Table Rossens	70	45	24	24	24	24
Club Sportif Glèbe	101	84	15	15	12	12
Sarine Basket	200	32	3	3	-	-
FSG Rossens	237	199	22	22	19	19
Coccinelle (Pro Senectute)	13	13	1	1	1	1
Kin Gibloux	30	26	5	5	4.5	7.5
Ski Club Gibloux, Vuisternens	122	81	-	-	-	-
Ski Club Giblousia, Le Glèbe	190	132	-	-	-	-
TOTAL	1'994	1'231				
Tir au petit calibre, Corpataux	15	7				
La Giblana, Tir Vuisternens	59	43				

L'enquête démontre que c'est surtout en hiver qu'il y a un manque de salles. En effet, c'est la période à laquelle les clubs de football s'entraînent à l'intérieur. A la suite de la fermeture de la salle de Vuisternens-en-Ogoz en 2017, ce manque s'est accentué dès le deuxième semestre. Pour y remédier, le Conseil communal a décidé de louer, dès septembre 2017, des heures au CO du Gibloux pour le club Kin-Gibloux. Pour les autres groupes de gym qui s'entraînaient dans cette même halle, il leur a été demandé de rejoindre les clubs actifs de la commune dans les mêmes activités sportives.

Mérite sportif 2017

Après une année 2016 sans candidat, le Conseil communal a reçu cette année cinq candidatures pour le prix du Mérite sportif.

Pour cette édition, le jury était composé des membres de la Commission du sport. Dans la tâche difficile de départager cinq excellents dossiers, tous dans des disciplines différentes, le jury a attribué le prix 2017 à Mme Manon Bulliard.

Mme Manon Bulliard, née en 1994, s'est distinguée dans la pratique du volleyball. En 2017, elle a évolué en Ligue Nationale A dans le club de l'Université de Neuchâtel (NUC) avec lequel elle a notamment participé à trois tours de la Coupe d'Europe. Durant la même année, elle décroche, avec l'équipe de l'Université de Lausanne, la médaille d'argent au Championnat d'Europe universitaire à Zagreb. Actuellement, elle pratique ce sport avec le VBC Cheseaux.

Promotions des transports publics

En 2017, le Conseil communal a été particulièrement attentif à l'offre en transports publics. Il a pu maintenir, pour les nouveaux horaires 2018, après des interventions auprès des services de l'Etat, la cadence à la demi-heure pour les villages desservis par les lignes 336 et 470.

En outre, des discussions ont été engagées avec le Service de la mobilité du canton pour augmenter le nombre de bus accélérés, pour améliorer l'offre des bus de nuit lors des fins de semaine et pour prolonger la ligne 335 (Cottens – Rueyres-St-Laurent) jusqu'à Farvagny-le-Grand.

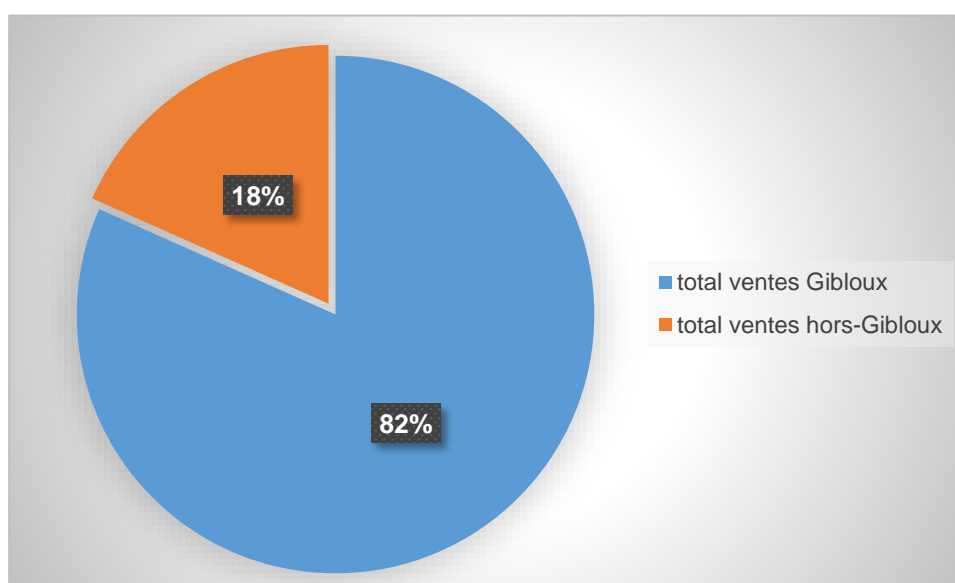
Des discussions ont aussi eu lieu avec la communauté tarifaire Frimobil afin d'atténuer les différences de tarif pour les transports publics entre les différents villages de la commune.

Les discussions, négociations et élaborations de ces projets avec les services de l'Etat et les divers prestataires prennent du temps. Le Conseil communal continue à suivre de près ces dossiers.

Cartes journalières CFF

Les cartes journalières sont très prisées par la population. En effet, le 94.50 % des cartes a trouvé preneur.

Mois	Cartes disponibles	Ventes Gibloux	Ventes hors-Gibloux	Total des ventes	% des ventes	Total des cartes
Janvier	4	98	17	115	92.74%	124
Février	5	96	24	120	85.71%	140
Mars	5	134	13	147	94.84%	155
Avril	5	120	27	147	98.00%	150
Mai	5	128	14	142	91.61%	155
Juin	5	109	40	149	99.33%	150
Juillet	5	134	21	155	100.00 %	155
Août	5	123	30	153	98.71%	155
Septembre	5	99	40	139	92.67%	150
Octobre	5	122	24	146	94.19%	155
Novembre	5	116	23	139	92.67%	150
Décembre	5	107	38	145	93.55%	155



Energie

La commune de Gibloux est titulaire du label « Cité de l'énergie » jusqu'en 2019, date du prochain audit prévu pour une nouvelle certification. Le Conseil communal souhaite maintenir ce label. Il veut ainsi gérer au mieux la consommation énergétique des bâtiments communaux, promouvoir les énergies renouvelables, inciter à une diminution de la consommation énergétique et miser sur l'efficacité énergétique.

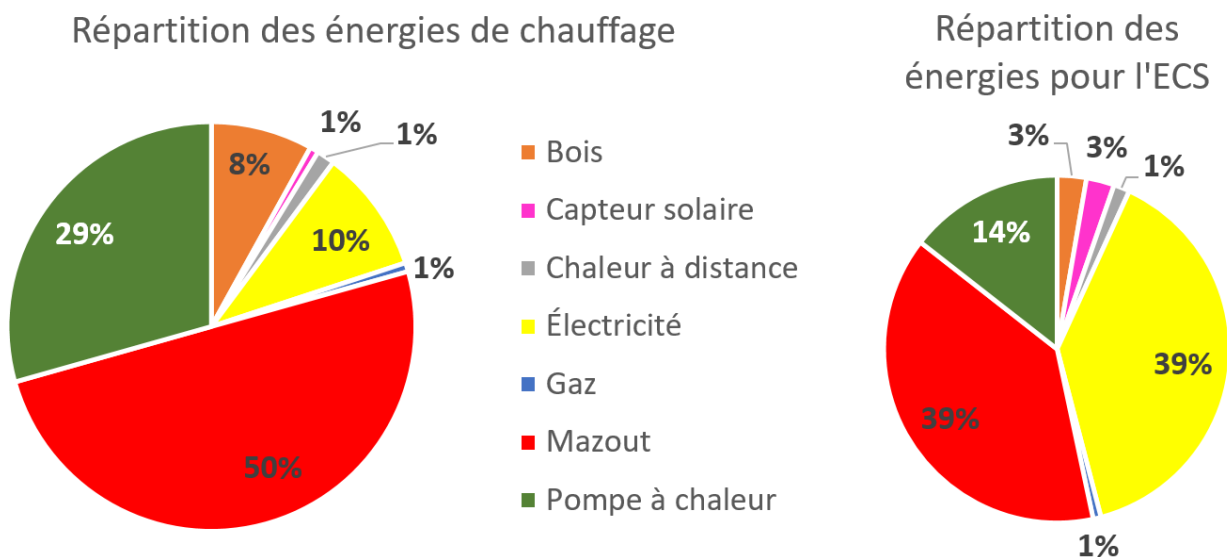
En 2017, le Conseil communal a mis en place une comptabilité énergétique des bâtiments communaux. Le nouveau bâtiment de l'école de Farvagny-le-Grand a été équipé avec 185 m² de panneaux solaires photovoltaïques pour une production estimée à 29'000 KWh / an. Il a aussi procédé à une évaluation du potentiel pour des panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux.

Plan communal des énergies

Pour établir une politique énergétique cohérente, le Conseil communal a fait, en 2017, diverses études. Il a notamment analysé le potentiel de ressources locales et la consommation énergétique sur le territoire communal. Nous avons constaté encore un léger potentiel dans la valorisation du bois et un potentiel important pour le biogaz et le solaire. La consommation énergétique a été analysée pour les objets communaux, pour l'industrie et pour l'habitat.

Ces études permettront d'établir un plan communal des énergies. Ce plan sera la référence pour la politique communale en matière d'énergie.

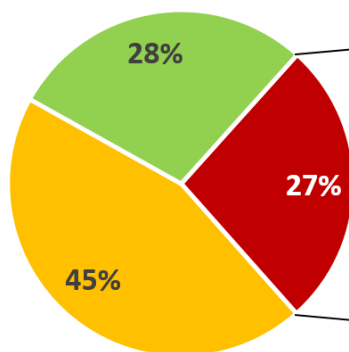
Voici quelques résultats intéressants de cette étude :



Répartition des énergies de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (ECS) pour les locaux à fonction d'habitation. Source : RegBL.

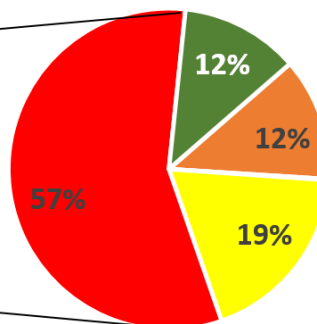
Surface habitée selon l'année de rénovation

- avant 1990
- 1990 - 2007
- depuis 2008

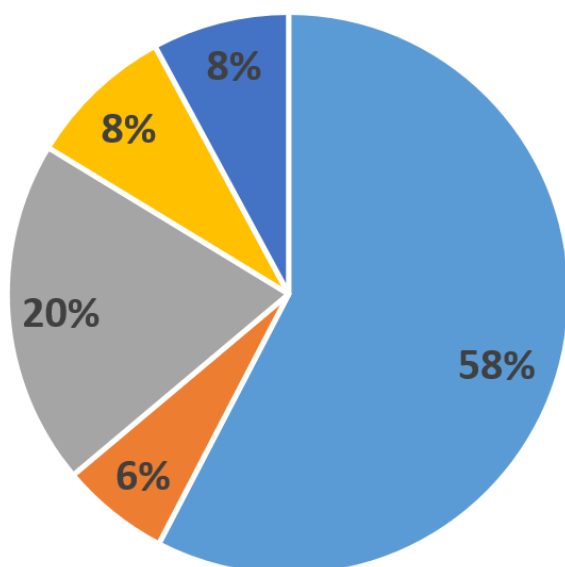


Répartition des agents de chauffage avant 1990

- Bois
- Électricité
- Mazout
- Pompe à chaleur

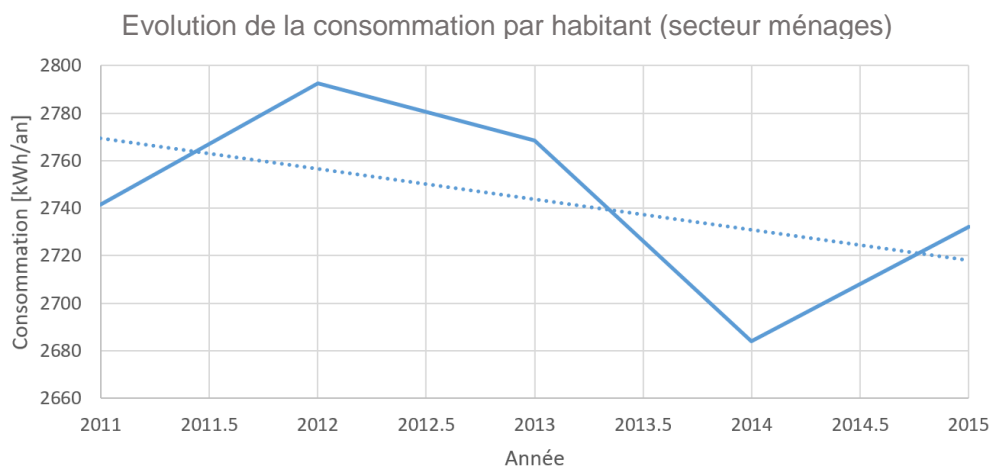


Surface habitée selon l'année de construction ou la dernière rénovation, avec répartition des agents de chauffage pour la tranche la plus ancienne. Les années de référence correspondent à l'apparition des normes d'isolation : 1988 est l'année de la première norme d'isolation, dès 2007 la norme SIA 380/1 se justifie par une rénovation lourde tant pour l'enveloppe que pour les ouvrants (portes, fenêtres). Source : RegBL.

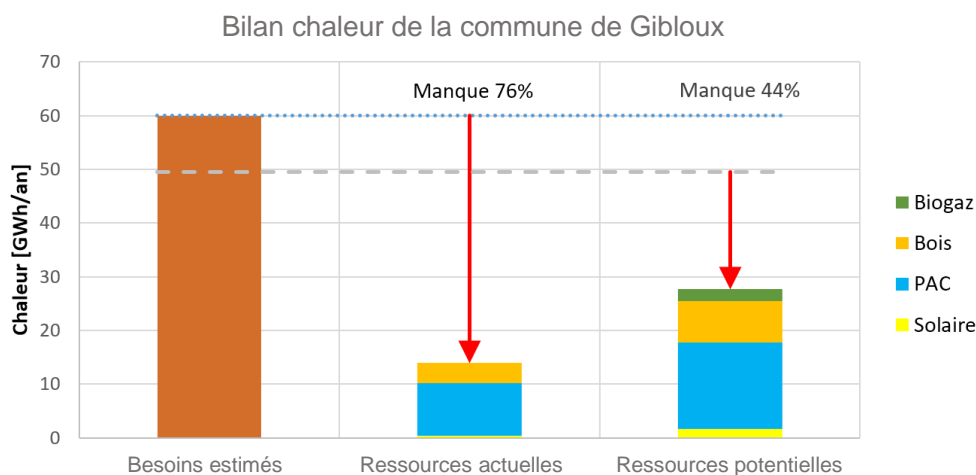


- Ménages
- Agriculture et horticulture
- Industrie, arts et métiers
- Services
- Transports

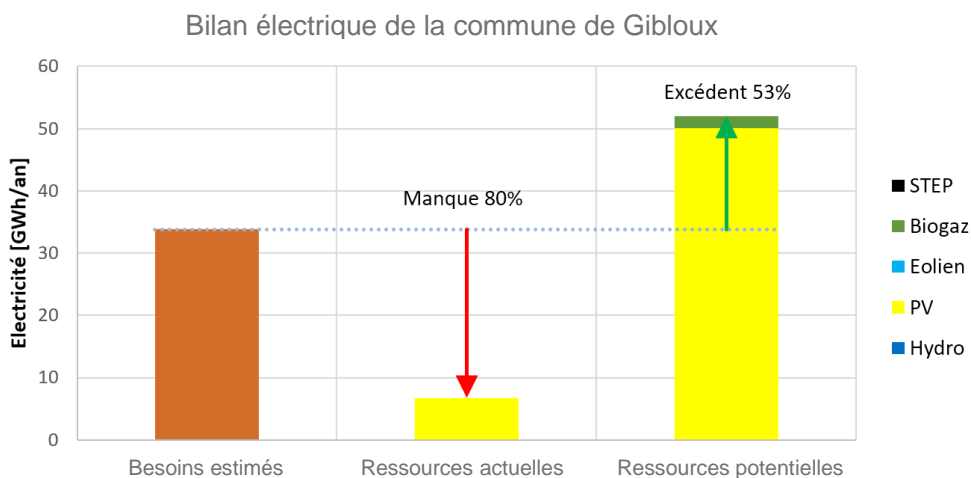
Consommation électrique par secteur d'activité (2015). Les 8% attribués aux transports sont, dans une large mesure, liés à la station de pompage (STAP) de la Tuffière (qui n'est pas un objet communal, mais sis, par contre, sur son territoire). Source : Groupe E.



Evolution de la consommation par habitant. Il n'y a pas d'évolution significative. Source : Groupe E.



Bilan chaleur communal, avec une comparaison entre les besoins actuels (estimés) et les ressources locales. Le traitillé horizontal inférieur indique la réduction des besoins en rénovant les objets d'avant 1990.



Bilan électrique communal avec une comparaison entre les besoins actuels et les ressources locales.

Finances – Impôts – Patrimoine historique

La première année a été rude, nous avons aimé la deuxième !



Forts de l'expérience et des opérations de bouclage des premiers comptes de la nouvelle commune que furent les comptes communaux 2016, c'est avec sérénité et enthousiasme que nous nous sommes lancés dans les travaux de l'exercice 2017.

Inscrire les actions et les projets de l'ensemble des services communaux dans le cadre défini par le budget annuel, conduire l'évaluation des charges et des produits pour les cinq prochaines années pour constituer le plan financier et élaborer un budget crédible pour la prochaine année, telles sont les tâches principales du responsable des finances.

Il convient de relever que gérer les finances de la commune, c'est brasser beaucoup d'argent, même si aujourd'hui ce sont surtout des écritures électroniques que l'on brasse. En effet, pour l'exercice 2017, ce sont 39 millions de francs pour le budget de fonctionnement et finalement 46 millions de francs au bouclage des comptes, ce sont 10 millions de francs de projets d'investissements et un programme d'investissements de 43 millions de francs planifiés pour les années 2017 à 2021.

Un « chiffre d'affaires » entre 50 et 60 millions de francs et les responsabilités qui en découlent sont toutefois relativement faciles à assumer avec l'appui d'un collège exécutif respectueux des deniers des contribuables et de la gestion des finances publiques, avec un personnel administratif compétent et motivé et surtout avec des recettes à la hauteur des besoins du ménage communal et du développement de ses infrastructures.

L'exercice 2017 démontre à nouveau, s'il en était besoin, que les recettes fiscales, en particulier les recettes fiscales des entreprises de ces dernières années, permettent d'assurer le développement de la commune fusionnée. Malgré quelques réglages sans doute encore nécessaires, la mise en application de la réforme du financement de l'exploitation et du développement des infrastructures de distribution d'eau et d'épuration des eaux permettra de poursuivre les indispensables investissements dans ces domaines sans peser sur la dette communale.

En effet, les chiffres du bouclage des comptes 2017 sont bons. Les chiffres clés sont les suivants : un cash-flow de Fr. 5'500'000.00, un excédent de produits avant amortissements supplémentaires de Fr. 2'366'000.00 et une réduction de la dette bancaire de Fr. 40'400'000.00 à Fr. 39'300'000.00 malgré un excédent de charges d'investissements de Fr. 7'600'000.00 pour l'exercice 2017.

Bien sûr, tout n'a pas toujours été facile. Il y a les erreurs inévitables dans la reprise et dans la saisie des données nécessaires aux diverses facturations, il y a les divergences d'interprétation des règlements communaux, il y a ceux qui ne comprennent pas les factures, il y a ceux qui ne sont jamais contents, il y a les mauvais payeurs, il y a !

Mais, tous ces aléas font partie du métier. Tout en veillant à améliorer ses prestations, l'équipe expérimentée du Service des finances est en mesure d'assurer en toute circonstance le traitement des opérations financières et de garantir les services aux citoyens.

Au terme d'une nouvelle année intense et fructueuse, nous pouvons réaffirmer que les finances communales sont sous contrôle. Nous adressons nos remerciements et nos félicitations au Service des finances, en particulier à son chef, Laurent Chammartin, pour le travail accompli durant cette deuxième année d'exercice.

Vous trouvez également ci-après quelques informations sur les plus importants autres dossiers placés sous la responsabilité du dicastère.

Jacques Crausaz
Conseiller communal
Dicastère des finances, des impôts et du
patrimoine historique

Rapport du Service des finances

Chef de service : Laurent Chammartin

L'année 2017, 2^{ème} année d'existence de la commune de Gibloux depuis la fusion régionale, a permis au Service des finances d'affiner son organisation interne et de consolider les procédures mises en place pour assurer les tâches et responsabilités confiées.

Le service a pu compter sur les compétences de la même équipe de sept collaborateurs, représentant 4.2 équivalents plein-temps. Il est toujours installé dans les locaux de l'ancienne administration communale de Rossens, dans l'attente du déménagement en janvier 2018 dans les nouveaux locaux administratifs construits à Farvagny-le-Grand. Malgré les divers moyens de communication existants, nous pouvons nous réjouir de la perspective de réunification des services administratif, technique et des finances dans un même bâtiment, ce qui rendra plus aisées la communication et la transmission d'informations et de documents entre les services.

Les activités du service, au fil de l'année, sont ponctuées par diverses tâches récurrentes et d'autres ponctuelles. Dans la première catégorie, on peut citer en particulier la tenue à jour de la comptabilité générale, la gestion de la trésorerie, le suivi des débiteurs, l'établissement de factures mensuelles ou ponctuelles de taxes, impôts, prestations et émoluments divers, la gestion des factures créanciers, le service de réception téléphonique, e-mail et au guichet, ou encore divers travaux administratifs généraux. Les tâches ponctuelles découlent en particulier du calendrier de facturation des impôts et taxes annuelles, validé en début d'année par le Conseil communal. Les échéances prévues pour ces différentes facturations de masse ont été respectées. Il convient toutefois de souligner que nous avons dû proposer au Conseil communal de renoncer à la facturation de l'impôt 2017 sur les automates (recette de Fr. 3'000.00 prévue à ce titre au budget), à défaut d'avoir reçu l'inventaire des appareils. L'année 2017 a été une nouvelle année de transition, en particulier pour les facturations des diverses taxes qui dépendent d'un règlement communal. Dans l'attente de leur harmonisation, ce sont les règlements des anciennes communes qui doivent être appliqués, ce qui complexifie les facturations qui en découlent. 2017 a permis la mise en application de plusieurs nouveaux règlements, ce qui a impliqué la saisie manuelle dans le logiciel informatique des différentes données de base nécessaires à la facturation.

Le Service des finances a vécu, début 2017, le bouclage des premiers comptes de la commune fusionnée, ce qui a nécessité la mise en place complète des procédures requises. Les travaux relatifs à la préparation des budgets ont, quant à eux, marqué la 2^{ème} partie de l'année, alors que la mise à jour des plans financiers a été échelonnée sur l'année.

On peut également mettre en avant l'une ou l'autre activité extraprofessionnelle organisée au sein du service, telle que repas en commun ou de loisirs partagés (sortie raquettes), qui permettent de vivre des moments importants pour le service. Des échanges ont également eu lieu avec d'autres communes concernant diverses thématiques, en bilatéral ou par la participation aux rencontres et ateliers de travail organisés par l'Association des secrétaires et caissiers communaux du district de la Sarine ou celle des chefs-lieux et grandes communes du canton.

En quelques chiffres arrondis, l'année 2017 du Service des finances, c'est : 31'600 écritures comptables, 4'650 bordereaux d'impôts traités sur un nombre de 4'900 contribuables, 4'300 factures créanciers saisies, 15'800 factures de taxes annuelles ou ponctuelles établies.

Le Service des finances a bien pris ses marques et tire un bilan positif de cette 2^{ème} année d'existence.

Comptes 2017 - Résumés

Les comptes 2017 seront soumis pour approbation au Conseil général dans sa séance du 29 mai 2018.

Comptes de fonctionnement 2017

	Comptes 2017		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Chiffres bruts	46'554'845.90	46'609'062.14	38'783'527.00	38'813'746.00
Excédent net de produits	54'216.24		30'219.00	
Amortissements obligatoires	1'516'806.80		1'816'647.00	
Attributions aux réserves non-obligatoires	3'987'181.00		1'675'180.00	
Cash flow de l'exercice 2017	5'558'204.04		3'522'046.00	
Ecritures à déduire				
Imputations internes	3'133'567.75	3'133'567.75	3'460'217.00	3'460'217.00
Gestion impôts paroissiaux	927'971.95	927'971.95		
Gestion dossiers tiers SSoc	3'271'168.17	3'271'168.17	1'200'000.00	1'200'000.00
Mouvements sur les réserves	3'774'528.96	3'774'528.96		
Attributions aux réserves non-obligatoires	3'987'181.00		1'675'180.00	
Aide à la fusion		1'675'180.00		1'675'180.00
Total	15'094'417.83	12'782'416.83	6'335'397.00	6'335'397.00
Chiffres nets du fonctionnement communal	31'460'428.07	33'826'645.31	32'448'130.00	32'478'349.00
Excédent brut de produits	2'366'217.24		30'219.00	
Evolution des charges par rapport au budget	-987'701.93			
Evolution des produits par rapport au budget		1'348'296.31		

Les comptes de fonctionnement 2017, deuxième exercice comptable de la commune fusionnée, peuvent à nouveau être considérés comme excellents. Des produits de près Fr. 1'350'000.00 supérieurs au budget (+ 4 %) et des charges de près de Fr. 1'000'000.00 inférieures au budget (- 3.1 %), permettent de dégager un **excédent brut de produits avant amortissements supplémentaires de Fr. 2'366'217.24** alors que le budget ne prévoyait qu'un modeste excédent de produits de Fr. 30'219.00.

Ce résultat confirme les résultats précédents et la bonne santé des finances de la commune fusionnée.

- Pour les comptes 2015, l'excédent de produits avant amortissements supplémentaires et attribution aux réserves non-obligatoires pour les cinq anciennes communes était de Fr. 2'003'874.46.
- Pour les comptes 2016, l'excédent de produits avant amortissements supplémentaires était de Fr. 1'289'132.38.

Comptes des investissements 2017

	Comptes 2017		Budget 2017		Co – Bu net
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Recettes d'investissement : taxes, ventes et autres contributions		467'308.05		705'000.00	237'691.95
Charges diverses	98'275.65				98'275.65
Projets terminés en 2017	868'784.25	53'350.30	1'041'000.00	55'000.00	-170'566.05
Projets en cours	7'239'162.25	30'000.00	10'536'000.00	399'000.00	-2'927'837.75
Total	8'206'222.15	550'658.35	11'577'000.00	1'159'000.00	-2'762'436.20
Résultat (excédent de charges)		7'655'563.80		10'418'000.00	

Les comptes des investissements 2017 bouclent avec un excédent de charges nettes de près de Fr. 2'760'000.00 inférieur aux prévisions budgétaires. Cet écart est principalement dû au retard dans la facturation et/ou dans la réalisation de certains projets (env. Fr. 3'000'000.00) et à des recettes d'investissements de près de Fr. 240'000.00 inférieures au budget.

Bilan au 31 décembre 2017

	Bilan au 01.01.2017	Mouvement	Bilan au 31.12.2017
Actifs	56'335'319.83	461'543.84	56'796'863.67
Patrimoine financier			
Disponibilités	6'645'563.36	1'710'948.59	8'356'511.95
Avoirs	-3'681'650.29	-4'291'438.25	-7'973'088.54
Placements	650'150.75	-15'503.70	634'647.05
Actifs transitoires	15'907'007.30	695'755.96	16'602'763.26
Patrimoine administratif			
Investissements	36'814'248.71	2'361'781.24	39'176'029.95
Passifs	-56'335'319.83	-461'543.84	-56'796'863.67
Engagements			
Engagements courants	-1'735'657.80	-1'279'773.01	-3'015'430.81
Dettes à moyen et long terme	-43'643'686.00	1'441'630.00	-42'202'056.00
Engagements particuliers	-9'649.20		-9'649.20
Provisions	-1'285'701.53	311'385.00	-974'316.53
Passifs transitoires	-457'644.90	196'976.25	-260'668.65
Réserves	-4'170'010.18	-1'077'545.84	-5'247'556.02
Fortune	-5'032'970.22	-54'216.24	-5'087'186.46

Le bilan résumé au 31 décembre 2017 ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- Des disponibilités de l'ordre de Fr. 8'300'000.00, essentiellement la trésorerie, difficiles à placer à court terme avec un rendement même modeste, nous permettront sans doute de rembourser les emprunts qui arriveront à terme durant l'exercice 2018.
- Le poste d'actifs « Avoirs » avec un solde négatif provient du mode de comptabilisation des acomptes d'impôts payés qui sont comptabilisés au crédit des comptes débiteurs !
- Malgré un programme d'investissements soutenu, les dettes à moyen et long terme (emprunts bancaires et emprunts LIM) sont en diminution de près de Fr. 1'500'000.00.
- Les réserves disponibles augmentent de Fr. 1'100'000.00.

Evolution de la dette bancaire en 2017

Durant l'exercice 2017, les emprunts suivants arrivés à terme ont été remboursés :

Le 31.01.2017, emprunt BCF, commune de Le Glèbe, taux 1.13%	Fr.	369'500.00
Le 28.09.2017, emprunt UBS, commune de Rossens, taux 1.53%	Fr.	1'000'000.00

Un seul nouvel emprunt a été contracté durant l'exercice 2017 :

Le 30.11.2017, emprunt Postfinance, complexe Farvagny, taux 0.33%	Fr.	1'200'000.00
---	-----	--------------

Dette bancaire totale (emprunts à terme) au 31.12.2016	Fr.	40'375'115.00
Dette bancaire totale (emprunts à terme) au 31.12.2017	Fr.	39'335'568.00
Réduction en 2017 (amortissement en emprunts)	Fr.	1'039'547.00

Budget 2018 - Résumé

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2018, 3^{ème} budget de la commune de Gibloux, ont été approuvés par le Conseil général dans le cadre de sa séance du 5 décembre 2017.

Fonctionnement	Budget 2018		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Total	39'374'423.00	39'410'535.00	38'783'527.00	38'813'746.00
Excédent produits	36'112.00		30'219.00	

Investissements	Budget 2018		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Projets en cours	5'183'000.00	1'020'000.00	6'886'000.00	404'000.00
Nouveaux projets	3'353'000.00	188'500.00	3'816'000.00	35'000.00
Recettes d'investissements		674'000.00		705'000.00
Total	8'536'000.00	1'882'500.00	10'702'000.00	1'144'000.00
Excédent produits/charges		6'653'500.00		9'558'000.00

Plan financier 2018-2022 - Résumé

En application de la disposition y relative de la Loi sur les communes

Art. 86d Plan financier

¹ La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

et fort de l'expérience acquise pour le plan financier 2017-2021 et pour tenir compte des préoccupations du Conseil général quant à l'ampleur de la dette communale, la démarche suivante a été mise en œuvre :

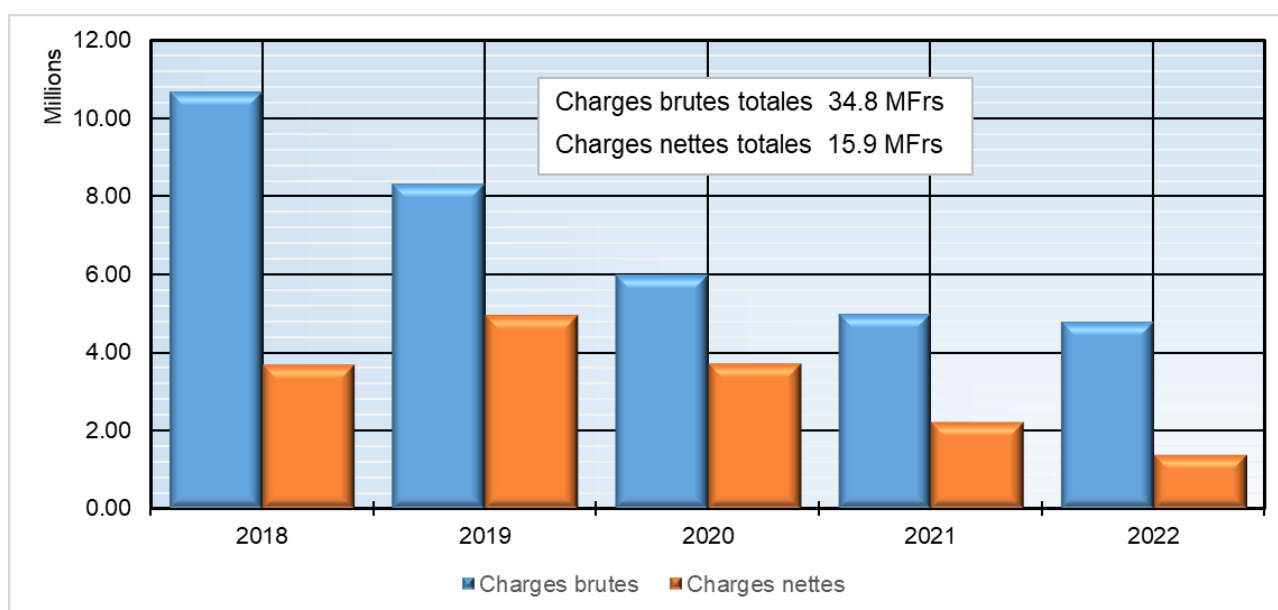
1. Trouver un équilibre entre la nécessité d'entretenir et de développer les infrastructures communales et une évolution raisonnable de la dette communale.
2. Inscrire le programme quinquennal d'investissements pour chaque domaine dans une vision à long terme des besoins de développement de nos infrastructures.
3. Evaluer le plus précisément possible l'évolution du budget de fonctionnement de 2018 à 2022 sur la base du budget de fonctionnement 2018, des frais financiers induits par les investissements planifiés de 2018 à 2022 et de l'évaluation de la progression des charges et des produits de fonctionnement pour la période de 2019 à 2022.

Les résultats des études déjà entreprises sur les besoins en infrastructures nous ont permis d'élaborer un plan financier sans doute plus précis et plus fondé que le précédent. Cela dit, la connaissance des besoins et la répartition de l'effort dans le temps s'améliorent à chaque étape. La révision annuelle obligatoire du plan financier permettra au Conseil communal, en collaboration avec la Commission financière, de traduire de manière toujours plus claire ses réflexions et ses intentions quant au développement des infrastructures communales durant les prochaines années.

Résultats des comptes de fonctionnement sur la période de planification

	2018	2019	2020	2021	2022
Excédent de produits (+)/charges (-)	36'112.00	-65'000.00	-221'000.00	-243'000.00	-174'000.00
Excédent en % des produits nets	0.09%	-0.18%	-0.59%	-0.63%	-0.44%

Planification des investissements de 2018 à 2022 - Répartition dans le temps



L'écart entre les charges brutes et les charges nettes correspond : aux recettes d'investissements (taxes, vente de terrains), aux subventions et à la part financée par les réserves disponibles et les autres contributions.

Planification des investissements dans le temps et par chapitre

Ch.	Objet	Total	2018	2019	2020	2021	2022
2.	ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
	Investissements bruts	6'540'000.00	280'000.00		1'793'000.00	2'233'000.00	2'234'000.00
	Investissements nets	5'760'000.00	0.00		1'793'000.00	2'233'000.00	1'734'000.00
3.	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS						
	Investissements bruts	4'215'000.00	35'000.00	1'180'000.00	1'667'000.00	667'000.00	666'000.00
	Investissements nets	3'880'000.00	0.00	1'180'000.00	1'667'000.00	667'000.00	366'000.00
6.	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS						
	Investissements bruts	7'856'500.00	2'891'000.00	2'576'500.00	1'385'000.00	554'000.00	450'000.00
	Investissements nets	6'551'500.00	1'928'000.00	2'491'000.00	1'299'500.00	468'500.00	364'500.00
7.	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT						
70.	APPROVISIONNEMENT EN EAU						
	Investissements bruts	3'555'000.00	400'000.00	1'110'000.00	745'000.00	700'000.00	600'000.00
	Investissements nets	-1'000'000.00	-200'000.00	-200'000.00	-200'000.00	-200'000.00	-200'000.00
71.	PROTECTION DES EAUX						
	Investissements bruts	6'966'000.00	2'950'000.00	2'050'000.00	300'000.00	833'000.00	833'000.00
	Investissements nets	1'900'000.00	2'050'000.00	900'000.00	-350'000.00	-350'000.00	-350'000.00
74.	CIMETIERES						
	Investissements bruts	90'000.00	90'000.00				
	Investissements nets	0.00	0.00				
75.	CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS						
	Investissements bruts	500'000.00	400'000.00		100'000.00		
	Investissements nets	100'000.00	0.00		100'000.00		
78.	ASSAINISSEMENTS DE SITES POLLUES						
	Investissements bruts	250'000.00		250'000.00			
	Investissements nets	117'000.00		117'000.00			
79.	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE						
	Investissements bruts	400'000.00	350'000.00	50'000.00			
	Investissements nets	-883'000.00	186'000.00	-209'000.00	-301'000.00	-312'000.00	-247'000.00
8.	ÉCONOMIE PUBLIQUE						
	Investissements bruts	323'000.00	130'000.00	173'000.00	20'000.00		
	Investissements nets	0.00	0.00	0.00	0.00		
9.	FINANCES ET IMPÔTS						
	Investissements bruts	4'100'000.00	3'150'000.00	950'000.00			
	Investissements nets	-545'000.00	-295'000.00	650'000.00	-300'000.00	-300'000.00	-300'000.00
	Investissements bruts	34'795'500.00	10'676'000.00	8'339'500.00	6'010'000.00	4'987'000.00	4'783'000.00
	Investissements nets	15'880'500.00	3'669'000.00	4'929'000.00	3'708'500.00	2'206'500.00	1'367'500.00
	Nouveaux frais financiers sur la période	3'461'637.50	0.00	539'070.00	912'500.00	1'004'052.50	1'006'015.00

Agrandissement du complexe communal de Farvagny

Travaux

Les travaux relatifs au projet d'agrandissement du complexe communal de Farvagny entrepris en 2015 se sont poursuivis durant l'année 2017 sous la conduite de la Commission bâtie présidée par Bernard Eltschinger.

Les décisions 2017 les plus importantes ont porté sur :

- les dernières modifications au programme des locaux de l'administration ;
- l'inventaire, le choix, l'appel d'offres et les adjudications du mobilier, des installations techniques et des équipements pour la nouvelle administration ;
- les compléments aux aménagements extérieurs (goudronnage de la place Nord, marquage sur les places de jeux, éclairage, signalétique extérieure) ;
- les aménagements du jardin de la crèche ;
- le choix, l'appel d'offres et les adjudications des panneaux d'affichage ;
- l'examen et la validation du programme d'aménagement des locaux et du mobilier de l'accueil extrascolaire ;
- l'installation de l'œuvre d'art et sa sécurisation.

Malgré les nombreuses modifications apportées et l'aménagement des combles en bureaux et locaux de réunion exigé par la mise en place de la commune fusionnée, le budget initial du projet et le calendrier de cette réalisation sont pour l'heure pleinement respectés.

Une partie importante des locaux a fait l'objet d'une réception des travaux et a été mise en exploitation dans le courant de l'année 2017 :

- en juillet 2017 pour les nouveaux locaux scolaires ;
- en septembre 2017 pour les locaux des sociétés ;
- à fin décembre 2017 pour la crèche et les locaux de l'administration.

Seule la partie « Accueil extrascolaire » est encore en cours de travaux. La mise à disposition est prévue durant le premier semestre de 2018.

L'inauguration officielle et les portes ouvertes sont prévues pour le vendredi 8 et le samedi 9 juin 2018.

Finances

A la fin de l'année 2017, la situation financière du projet du projet est la suivante :

Devis initial	Fr.	10'695'000.00	
Devis révisé	Fr.	11'328'700.00	
Coût probable	Fr.	10'695'774.00	(y.c. les provisions encore ouvertes)
dont solde des réserves (CFC 8)	Fr.	41'340.00	

Le devis révisé comprend tous les compléments validés à ce jour (nouvelle administration, compléments MCR, mobilier, etc.).

Un montant de **Fr. 632'926.00** est **disponible par rapport au devis révisé** (devis révisé – coûts probables).

Un montant de **Fr. 40'566.00** est **disponible par rapport au devis initial** (réserves – différence par rapport au devis initial).

Au 31 décembre 2017, les charges brutes du projet s'élèvent à un total de Fr. 8'415'090.95 dont Fr. 4'067'733.30 pour l'année 2017.

Zone d'activités de Combernesse

En raison de sa proximité des grands axes routiers et de sa situation hors des localités, la zone d'activités de Combernesse à Rossens, située à l'Est de la sortie de l'autoroute N12, rencontre beaucoup d'intérêts auprès des entreprises à la recherche d'un terrain pour y installer leurs activités.

Les implantations d'entreprises et les ouvertures de chantiers de construction se sont poursuivies en 2017.

En ce qui concerne les terrains propriété de la commune, les événements importants qui ont émaillé l'année 2017 sont les suivants :

Art. 619 - propriété de l'entreprise ABC Solar

Au début de l'année, l'entreprise a obtenu un permis de construire pour son bâtiment et ses aménagements extérieurs. Le secteur étant à l'inventaire cantonal des sites pollués, des sondages et des analyses du sous-sol ont été réalisés avant d'entreprendre les travaux de terrassement. Les analyses ont hélas confirmé qu'une grande partie du sous-sol était polluée par des déchets de chantiers et que, par conséquent, les terres d'excavation devaient impérativement faire l'objet d'un traitement particulier.

Les travaux d'expertise ont été confiés au bureau Hydrosol et les travaux de traitement des terres polluées à l'entreprise spécialisée KIBAG SA.

L'entreprise Z Construction SA a réalisé les travaux de terrassement.

Les terres polluées ont été entreposées sur la parcelle voisine (art. 234) en attente de leur évacuation en décharge contrôlée et/ou dans une cimenterie pour traitement et valorisation.

Au terme des travaux, le terrassement et le volume des terres excavées ont été contrôlés. Les résultats sont les suivants :

- Le volume de matériaux pollués excavés et stockés à proximité est de 2'000 m³. Un volume de 3'000 m³ avait été compté dans les devis. Une réévaluation du coût de la dépollution pour la commune est en cours.
- Un débordement de l'excavation sur les parcelles voisines a été constaté (surface d'environ 80 m² - environ 3.5 m au-delà de la limite parcellaire à l'arrière, au Nord-Est).
- Le débordement implique un surplus de matériaux pollués par rapport au permis de construire, estimé grossièrement entre 90 et 100 m³ (env. 170 à 190 tonnes). Financièrement, le traitement et l'élimination de ces matériaux serait compris entre Fr. 15'000.00 et Fr. 17'000.00.

Devis des travaux après révision

Honoraires et travaux	Fr.	400'000.00
<u>% participation des propriétaires</u>	<u>Fr.</u>	<u>58'000.00</u>
Solde à charge de la commune	Fr.	342'000.00

Art. 234 - promis vendu à l'entreprise Pro Motos SA

La vente de la parcelle d'une surface de 5'577 m² à l'entreprise Harley-Davidson Fribourg - Pro Motos SA a été approuvée par le Conseil général lors de sa séance du 12 octobre 2016.

La pollution avérée de la parcelle voisine (art. 619) nous a incités à procéder à des sondages et des analyses du sous-sol de la parcelle avant de procéder à l'acte de vente. Hélas là aussi, les analyses ont confirmé que le sous-sol de la partie supérieure de la parcelle était pollué par des déchets de chantiers comparables à ceux trouvés sur la parcelle voisine. Sur la base des travaux de terrassement prévus dans le projet de l'entreprise, les coûts de dépollution dans le secteur concerné ont été évalués à près de 1 MFr.

Sur la base de ce constat et sur notre proposition, l'entreprise a redimensionné son projet afin de limiter son besoin en surface de terrain à la surface de la partie saine de la parcelle, soit environ 3'000 m². Les discussions sont encore en cours avec l'entreprise pour finaliser la transaction.

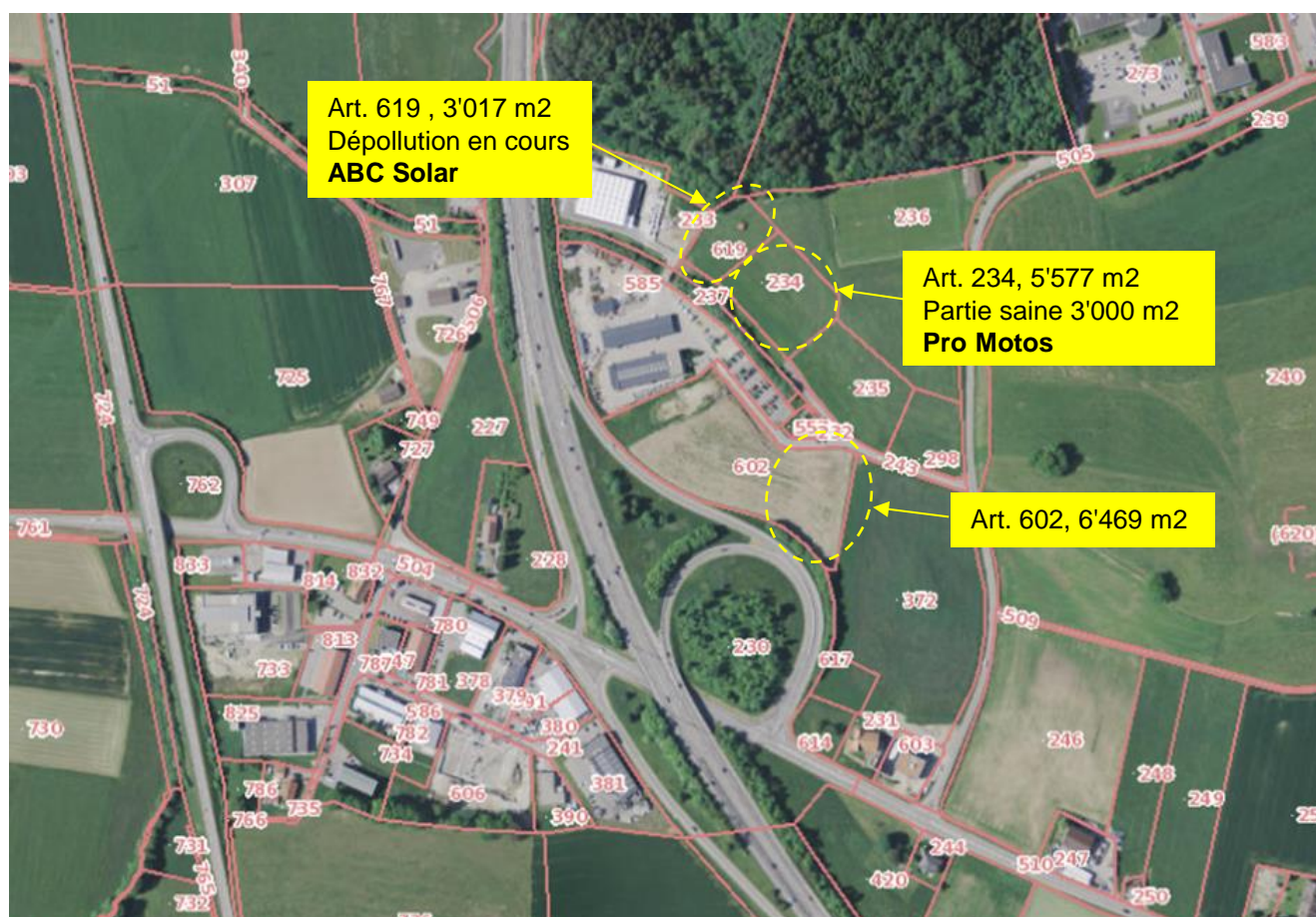
Art. 602 - dernière parcelle communale

Un nombre important de contacts a eu lieu avec des entreprises intéressées à s'installer sur cette parcelle.

Dans la mesure où cette parcelle est la dernière de la zone en mains de la commune, le Conseil communal privilégie l'installation d'une entreprise d'une certaine taille dont le projet pourrait requérir la totalité de la surface.

Les activités économiques requérant une surface de terrain plus petite ne doivent toutefois pas être négligées (nous avons enregistré plusieurs demandes pour des surfaces de 1'500 à 2'000 m²). Les demandes des entreprises intéressées par une petite surface dans le secteur ont dès lors été mises en liste d'attente, jusqu'à décision sur le projet requérant la totalité de la parcelle.

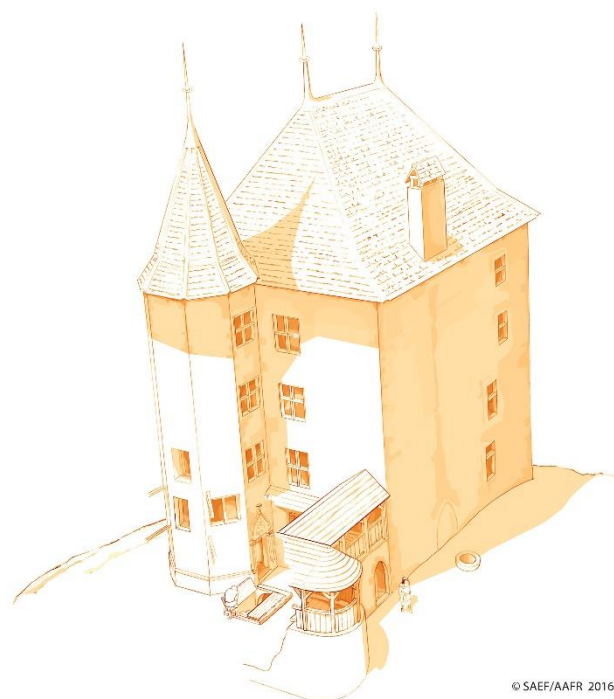
Plan de situation des trois parcelles concernées



Château d'Illens



Ce qu'il restait du château dans son écrin de verdure avant les travaux de préservation.



© SAEF/AAFR 2016

*Reconstitution dessinée par R. Tettamenti
Service archéologique cantonal*

L'Association Château d'Illens (ACI), association à but non lucratif fondée le 11 mars 2008, conduit le projet de préservation du site et des vestiges du château d'Illens.

Au terme de longues années de discussions avec les services cantonaux concernés, l'ACI a obtenu le permis de construire pour son projet le 13 janvier 2016. Sous réserve des disponibilités financières, les travaux subdivisés en quatre étapes devraient se dérouler sur quatre ans.

L'ACI est au bénéfice d'une convention signée avec l'ancienne commune de Rossens qui définit les droits et devoirs de chacune des parties. La commune contribue financièrement au projet : Fr. 100'000.00 versés en 2015 par l'ancienne commune de Rossens et dès 2017 par Fr. 20'000.00 de contribution annuelle durant les quatre étapes du projet.

Il est à noter que la commune contribue également au projet par des travaux d'entretien du site et des interventions du Service forestier sur la forêt et les terrains aux alentours du château.

Etat du projet

Les travaux de la première étape du projet de préservation des ruines d'Illens commencés en 2016 sont pratiquement arrivés à leur terme en 2017.

En résumé les travaux suivants ont été effectués :

- Aménagement du caveau en sous-sol : enlèvement des gravats, aménagement de l'accès et réparation d'une partie des murs.
- Construction de la structure intérieure du corps de logis : structure métallique voutée sur le caveau, plancher bois au rez-de-chaussée, coursive métallique à chaque étage.
- Pose de l'escalier métallique en colimaçon dans la tourelle.
- Pose de la couverture de protection sur le corps de logis avec étanchéité.



La structure intérieure, le plancher du rez-de-chaussée, les coursives des étages supérieurs, les escaliers et les éléments de la toiture de protection ont été réalisés en construction métallique par l'entreprise Sottas à Bulle. L'ensemble des éléments ont été préfabriqués en usine. Les structures ont été installées tel un grand « mécano » dont les pièces ont été amenées une à une par hélicoptère et directement mises en place dans le château.

Des travaux spectaculaires aussi bien dans leur réalisation que dans la technique de construction. Ils méritent le détour et les félicitations aux concepteurs et aux constructeurs.

Finances

Les travaux de la 1^{re} étape auront coûté près de Fr. 1'000'000.00. Le financement est assuré par les subventions fédérales (20%) et cantonales (20%), les contributions importantes de la LoRo, les soutiens financiers d'autres sponsors et des entreprises qui interviennent sur le chantier.

Pour plus de détails et pour vous engager dans le soutien à cet important projet pour le patrimoine communal, consultez le site internet <http://www.illens.ch>.

Eaux – Epuration – Cimetière

L'eau potable est la denrée alimentaire la plus importante. La commune de Gibloux assure à sa population un approvisionnement en eau potable naturelle en quantité suffisante et d'une qualité irréprochable. L'eau potable est également un moyen de production fondamentale.

Les eaux souterraines constituent la ressource naturelle la plus importante pour notre commune. Cette eau brute provient à 100% de nos captages de sources. Elle peut être distribuée sans traitement.

Mettons tout en œuvre pour préserver cette manne si précieuse à la vie de chacun, chaque jour.

Le Conseil communal vous recommande de consommer local.

Georges Python
Conseiller communal
Dicastères de l'eau, de l'épuration et des
cimetières

Approvisionnement en eau

Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)

Conformément à la loi sur l'eau potable (LEP) entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, les communes avaient jusqu'au 1^{er} juillet 2016 pour déposer, auprès du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Selon la loi, le PIEP contient :

- un plan général des infrastructures existantes ;
- la valeur de remplacement desdites infrastructures et leur durée de vie estimée ;
- une planification des besoins futurs en eau et infrastructures d'eau potable ;
- les ressources locales en eau susceptibles d'être mises en valeur ;
- les mesures nécessaires en temps de crise.

Le PIEP définit notamment les ouvrages à réaliser et les priorités de mise en œuvre. C'est en sorte le fil rouge pour l'ensemble des travaux de développement et ou d'assainissement des infrastructures du domaine de l'eau potable.

Ce plan de la commune de Gibloux a été soumis en examen préalable au SAAV et au SEn en 2017. Il est de retour depuis décembre 2017. De minimes adaptations ont été apportées et il sera remis aux instances mentionnées auparavant pour approbation à fin mars 2018.

Vision 2030

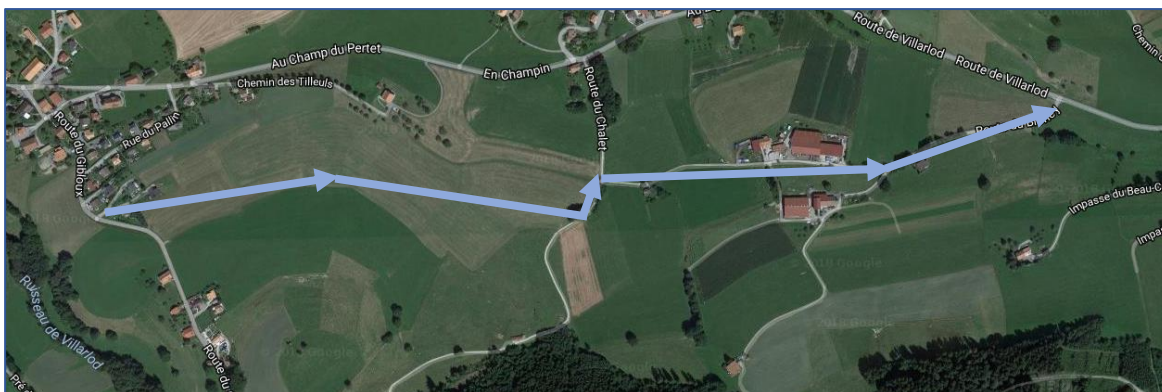
Cette vision est la résultante de l'élaboration du dossier « PIEP ».

Les investissements du futur se font selon le PIEP et la planification financière des cinq ans.

L'objectif principal est d'avoir un seul réseau de distribution d'eau potable pour la commune. Cela permettra également de pouvoir bénéficier de l'écoulement gravitaire, ce qui a des incidences fort appréciables sur les économies d'énergie.

Principaux projets

- Liaison Villarlod – Rueyres-St-Laurent – Vuisternens-en-Ogoz, présentée schématiquement ci-dessous



- Liaison réservoir de Bouleyres – réservoir du Verné, présentée schématiquement ci-dessous



Les deux liaisons permettront :

- d'assurer en permanence la distribution d'eau potable par écoulement gravitaire de Villarlod et de Vuisternens-en-Ogoz sur l'ensemble des villages de Corpataux, Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Grenilles, Magnedens, Posat et Rossens ;
- de pouvoir également, en tout temps, alimenter l'ensemble de la commune si nécessaire par pompage, lors de l'obligation de mettre hors service (pollution, par exemple) les réservoirs de Villarlod et Rueyres-St-Laurent ;
- d'améliorer la mise en valeur de nos ressources en augmentant nos ventes d'eau potable aux communes demanderesses ;
- de garantir une meilleure défense incendie ;
- d'éviter d'investir sur des installations ne répondant plus entièrement aux normes de sécurité et de salubrité en vigueur à ce jour.

Les deux phases énumérées auparavant devraient être réalisées, sous réserve de l'acceptation du Conseil général, d'ici fin 2020 - début 2021.

Pour les années suivantes, il s'agira de compléter les réseaux de distribution inter-villages et dans les villages par des maillages, afin d'assurer une alimentation dans les deux sens et une meilleure défense incendie.

Inspection des installations communales

En juin 2017, le SAAV a procédé à l'inspection des installations de production et de stockage d'eau potable.

Lors de l'inspection, le SAAV a effectué plusieurs vérifications, soit dans le domaine administratif (documents d'autocontrôle, analyse des dangers, directives de travail, fiche de contrôle, conventions, zones de protection des sources, contrôle de la qualité de l'eau...) et au niveau des installations (ensemble des puits, siphons, captages, réservoirs, stations de pompage, installations d'UV...).

Le rapport de ladite inspection met en évidence, sur le plan administratif, les points suivants :

- un seul classeur d'autocontrôle doit être élaboré pour la commune ;
- le plan d'urgence en cas de pollution doit être amélioré ;
- le registre des plaintes des consommateurs doit être tenu à jour ;
- les résultats des contrôles de la qualité de l'eau doivent être consultables sur le site internet ;
- le suivi de la maintenance des réservoirs et des UV doit être notifié.

Le rapport met également en évidence, sur le plan technique, les points suivants :

- l'accessibilité au plan d'eau ne répondant pas à la « mise à pied sec » doit être réservé uniquement au personnel autorisé ;
- la surveillance des zones de protection doit être définie par un plan des mesures ;
- la table de désinfection des réservoirs doit figurer à chaque réservoir ;
- une analyse microbiologique doit être effectuée après chaque nettoyage des réservoirs.



Captage non-conforme aux exigences SSIGE
(Accès direct sur le plan d'eau)



Captage conforme aux exigences SSIGE
(Pas d'accès direct sur le plan d'eau, mise en décharge des différentes sources)

Conclusion

Cette inspection fut fort utile. Elle a permis d'obtenir un aperçu, de la part d'une personne neutre, sur la situation actuelle de nos deux réseaux et des différentes installations techniques.

Les installations suivantes répondent aux normes en vigueur du SSIGE : chambres de captages, puits, traitement UV réservoirs du réseau du Haut-Gibloux.

Par contre, les installations ci-après répondent partiellement aux normes en vigueur du SSIGE : chambres de captages, puits, siphons, traitement UV réservoirs du réseau du Bas-Gibloux.

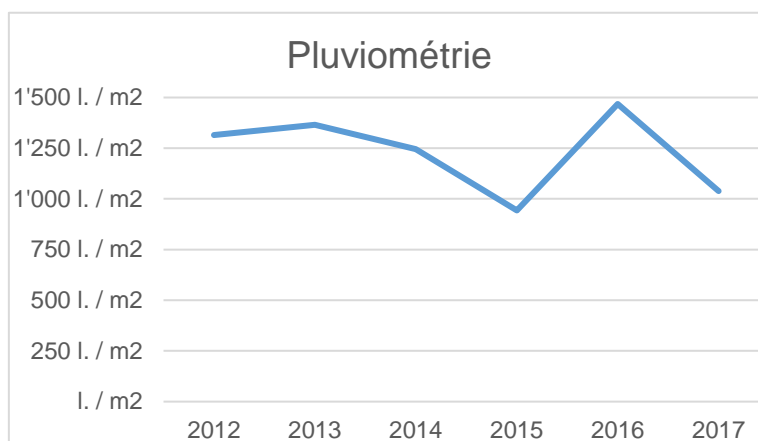
Il est donc très important, dans le cadre des investissements futurs, de veiller à assainir les installations qui subsisteront à la mise en place de la vision 2030.

Réseau d'eau potable – Travaux importants

- Elaboration des dossiers pour la délimitation des zones de protection des sources de Villarlod, Piégna et Rueyres-St-Laurent. La mise à l'enquête aura lieu en 2018.
- Echange des conduites traversant la route cantonale de Farvagny-le-Grand à Vuisternens-en-Ogoz, en raison de la mise en place d'un tapis phono-absorbant. Les dites conduites ont été placées dans un tuyau fourreau dans le but de ne plus devoir ouvrir la route lors d'un prochain échange.
- Echange de conduites et amélioration de la distribution d'eau potable et défense-incendie à la route de la Raveire à Rossens.
- Echange de conduites et amélioration de la distribution d'eau potable et défense-incendie à la zone industrielle In Riaux de Farvagny et Rossens.
- Elaboration des dossiers d'avant-projet pour la demande de subventions concernant la future liaison des réseaux Haut-Gibloux et Bas-Gibloux.
- Harmonisation des trois dossiers « autocontrôle » en un seul dossier.
- Diverses réparations de fuites d'eau des réseaux.
- Curage et passage de la caméra aux captages de Villarlod.
- Remise des dossiers du PIEP en consultation préalable auprès des instances cantonales.
- Echange et déplacement de conduite à Vuisternens-en-Ogoz.

Analyse de la pluviométrie

Nos 17 captages et puits sont à même de produire notre « or blanc » pour autant qu'ils soient alimentés de cette manne si précieuse déversée par les nuages sur notre région du Gibloux.



Déficit hydrique 2017

par rapport à 2016

430 l. / m²

par rapport à la moyenne des cinq dernières années

191 l. / m²



météosuisse.admin.ch

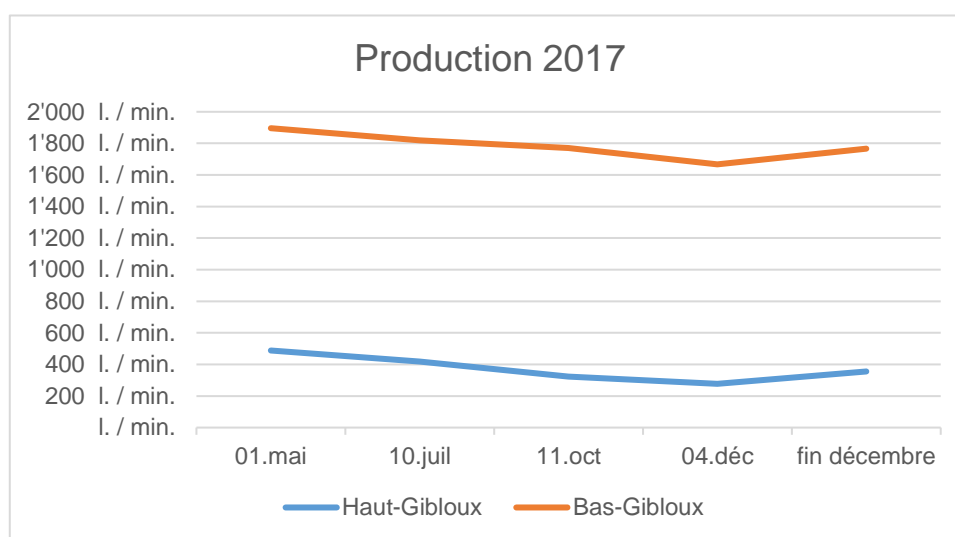
Pluviomètre permettant de mesurer la quantité de précipitations solides et liquides

Production des sources de la commune

Après un second semestre 2016 extrêmement sec, les cours d'eau et les lacs suisses se sont trouvés en décembre 2016 et en janvier 2017 en situation d'étiage. Dans de nombreuses régions, on a relevé, pour les débits, des valeurs qui ne reviennent statistiquement que tous les deux à dix ans. Les eaux souterraines ont affiché un peu partout des niveaux bas. Les débits des sources se sont eux aussi révélés faibles. Le gel des eaux a rendu difficile la réalisation de mesures hydrologiques précises.

Les précipitations étaient déjà rares en automne 2016 mais le mois de décembre a battu des records de sécheresse : d'après les données de MétéoSuisse, les précipitations mesurées dans bon nombre de régions ont été les plus faibles jamais relevées depuis le début des mesures en 1864.

On parle d'étiage lorsque les niveaux des eaux sont globalement inférieurs à ceux relevés antérieurement. En Suisse, on observe une situation d'étiage, d'une part, en hiver lorsque les précipitations, stockées sous forme de neige, ne viennent pas alimenter les eaux, et, d'autre part, par temps sec, avec l'absence totale de précipitations. La situation d'étiage 2017 s'explique par la combinaison de ces deux phénomènes.



La commune de Gibloux n'a pas été épargnée par cette période d'étiage. En veillant particulièrement à une utilisation rationnelle et en assurant un suivi journalier des débits, nous avons pu garantir l'approvisionnement en eau potable à nos abonnés.

Il importe toutefois de mettre en évidence quelques chiffres afin de mieux comprendre les effets d'une période d'étiage sur nos ressources.

Production

01.05.2017	l'ensemble des deux réseaux	2'384 l. / min - 3'433 m ³ / j
04.12.2017	l'ensemble des deux réseaux	1'944 l. / min - 2'795 m ³ / j

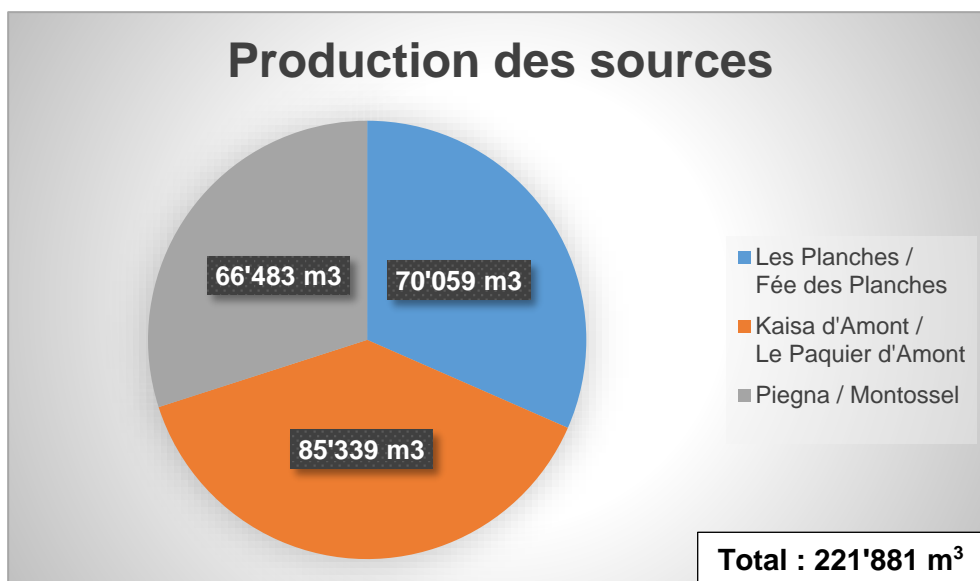
Diminution de 638'000 l./j entre les deux relevés, ce qui correspond, selon la statistique fédérale, à la consommation de 3'752 habitants (170 l./j par personne).

L'EAU DE GIBLOUX EST DE QUALITE



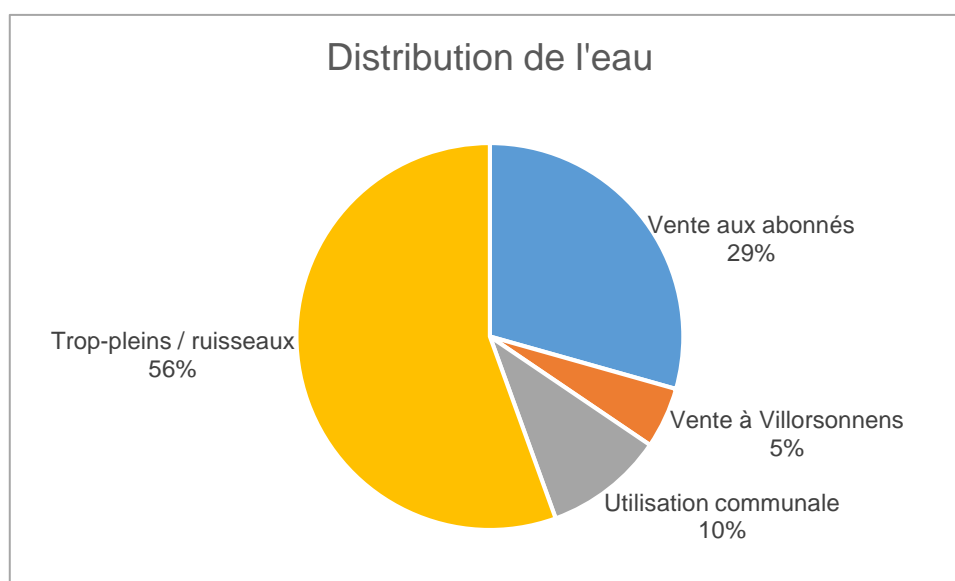
Nous vous invitons à
consommer local !!!

Réseau Haut-Gibloux

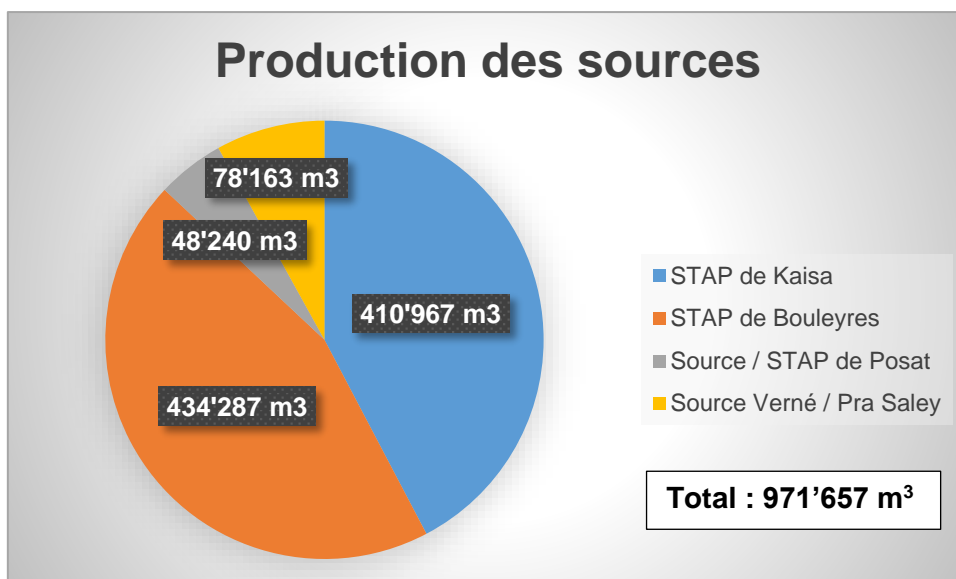


Vente d'eau potable aux abonnés du réseau :	65'177 m ³
Vente d'eau potable à la commune de Villorsonnens :	11'325 m ³
Bâtiments communaux, écoles, eau de construction Exercices du corps des sapeurs-pompiers Manifestations importantes et pertes sur le réseau (10% car moins de bâtiments communaux)	22'180 m ³
TOTAL	98'682 m³
Différence au profit des trop-pleins / ruisseaux	123'199 m ³

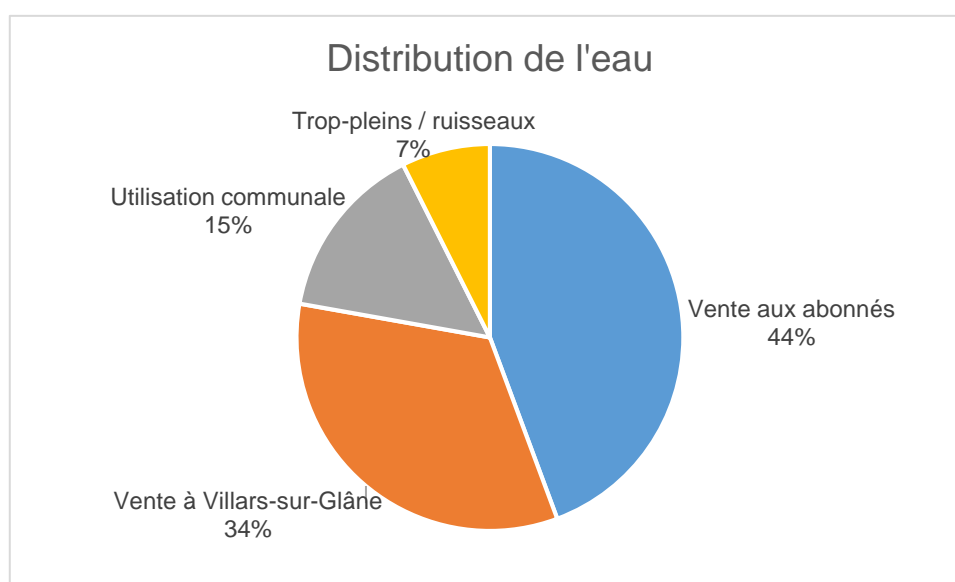
Le Conseil communal a priorisé la jonction des deux réseaux dans le but de mieux valoriser cette importante matière première.



Réseau Bas-Gibloux



Vente d'eau potable aux abonnés du réseau :	437'026 m ³
Vente d'eau potable à la commune de Villars-sur-Glâne :	329'801 m ³
Bâtiments communaux, écoles, eau de construction Exercices du corps des sapeurs-pompiers Manifestations importantes et pertes sur le réseau (15% car plus de bâtiments communaux)	145'740 m ³
TOTAL	912'567 m³
Différence au profit des trop-pleins / ruisseaux	59'090 m ³



Source de La Tuffière

Vente d'eau potable au Graboz 157'680 m³

Protection des eaux

Durant l'année 2017, les analyses ou études suivantes ont été entreprises :

Mise à jour du cadastre des eaux industrielles

En étroite collaboration avec l'Association pour l'épuration des eaux de la Glâne et de la Neirigue (AEGN), les principales industries, boucheries avec abattoir, laiteries, garages, stations de lavage et de distribution d'essence, déchetteries ont été contrôlés. Le résultat global est satisfaisant.

Traitement des micropolluants

Le Service de l'environnement (SEn) a procédé à une analyse des stations pour l'épuration des eaux usées en veillant aux différents critères. La station d'épuration de l'AEGN devra être adaptée au traitement desdits polluants d'ici 2030. Les travaux d'adaptation engendreront un engagement financier futur important pour notre commune.

Mise en séparatif

Nous veillons particulièrement, lors de travaux lourds sur un tronçon routier, d'y intégrer la mise en séparatif du secteur concerné. Cette synergie permet un avantage financier fort appréciable et particulièrement de ne pas devoir intervenir sur ledit secteur.

Travaux visant à alléger le collecteur intercommunal Rossens – Farvagny

Dans le but de pouvoir élaborer le projet et l'ensemble de la documentation pour la mise à l'enquête de la mise en séparatif du village de Farvagny-le-Petit, les travaux suivants ont été exécutés :

- contrôle des raccordements des bâtiments ;
- passage de la caméra afin de connaître l'état des conduites actuelles ;
- relevé de niveau de toutes les chambres ;
- dégagement des chambres recouvertes et relevé de niveau.

Les eaux pluviales des secteurs assainis seront déconnectées du bassin de rétention. Cet ouvrage sera démolit dans la mesure où toute la surface sera assainie en séparatif. Ainsi, il n'y aura plus de déversement d'eaux mélangées dans les cours d'eau lors d'évènements pluvieux. De plus, les eaux claires parasites seront acheminées (drainages, fontaines) directement au cours d'eau plutôt qu'à la station d'épuration.

Cette mesure permettra :

1. de diminuer drastiquement l'arrivée d'eau permanente et parasite au collecteur intercommunal de l'AEGN ainsi qu'à la station d'épuration et, de ce fait, améliorer le fonctionnement des ouvrages intercommunaux ;
2. de diminuer également l'impact sur le milieu récepteur, déversoir d'orage La Longivue ;
3. de développer la ZACT La Longivue, sans surcharger le collecteur intercommunal.

Organisation des bassins versants

Une étude est actuellement en cours sur le futur du traitement des bassins versants, il en résulte ce qui suit pour la commune de Gubloux :

- création d'une nouvelle association ;
- extension des tâches de l'association existante (AEGN).

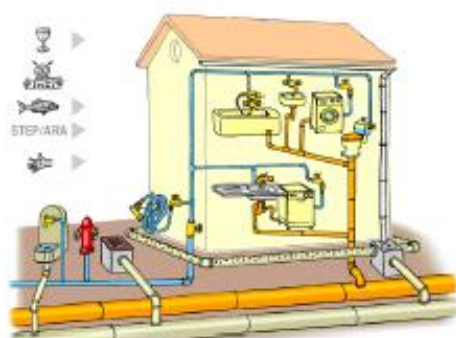
Le choix par rapport aux suggestions ci-dessus interviendra durant l'année 2018.



Raccordements

Nous vous présentons, ci-dessous, les différents travaux qui ont été entrepris sur les réseaux d'évacuation des eaux usées durant l'année 2017 :

- mise en séparatif du quartier du Palin à Villarlod ;
- mise en séparatif de la route de la Raveire à Rossens ;
- mise en place du collecteur des eaux pluviales de la route du Bry aux alentours du complexe scolaire à Farvagny-le-Grand ;
- échange des pompes et du système de déclenchement à la station de pompage de La Tuffière ;
- échange des pompes et du système de déclenchement à la station de pompage de Villarsel-le-Gibloux ;
- échange des pompes et du système de déclenchement à la station de pompage de Bouleyres à Vuisternens-en-Ogoz.



Être raccordé ne veut pas dire le tout à l'égout !

Conclusion

L'ensemble des travaux d'assainissement des actuels réseaux se base sur les cinq PGEE des anciennes communes. Durant l'année 2018, nous allons mandater un bureau pour l'élaboration du PGEE de la commune de Gibloux.

Ledit PGEE sera le fil rouge pour l'ensemble des travaux futurs, avec priorisation des réalisations.

Cimetières

Le règlement des cimetières a été adopté par le Conseil général en date du 12 octobre 2017 et approuvé par la Direction de la Santé et des affaires sociales en date du 18 janvier 2018, date également de son entrée en vigueur.

Aménagement des différents cimetières

Corpataux-Magnedens	Tombes d'inhumation, niches cinéraires au sol et Jardin du Souvenir
Estavayer-le-Gibloux	Tombes d'inhumation et tombes cinéraires
Farvagny	Tombes d'inhumation, mur cinéraire et Jardin du Souvenir
Rossens	Tombes d'inhumation, mur cinéraire, Columbarium et Jardin du Souvenir
Villarlod	Tombes d'inhumation et tombes cinéraires
Vuisternens-en-Ogoz	Tombes d'inhumation, tombes cinéraires, Columbarium et Jardin du Souvenir

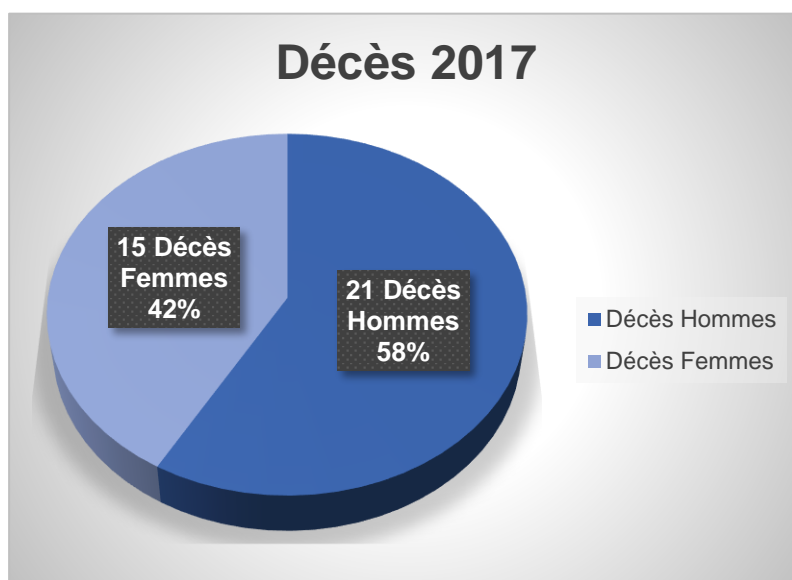
Réfection

Nous vous présentons, ci-dessous, les différents travaux qui ont été entrepris durant l'année 2017 :

- réfection du mur Ouest, création d'une rampe d'accès et extension des tombes cinéraires à Villarlod ;
- mise en place d'une barrière de sécurité sur le mur Nord et la partie Ouest ainsi qu'extension des tombes cinéraires à Vuisternens-en-Ogoz ;
- désaffectation d'une rangée de mur cinéraire à Farvagny-le-Grand ;
- réfection des portails au cimetière d'Estavayer-le-Gibloux.

Statistiques

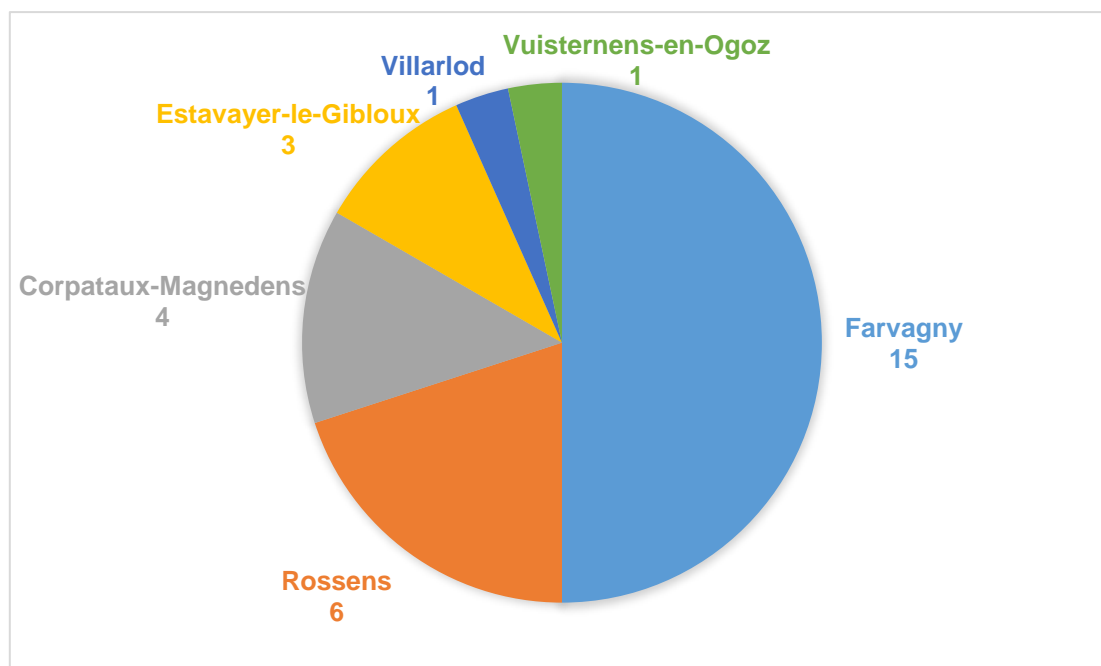
Durant l'année 2017, 36 décès ont été enregistrés dans notre commune.



Age moyen des personnes décédées dans notre commune :

Homme	73 ans
Femme	74 ans

Nombre de personnes ayant rejoint les cimetières :



Les autres personnes ont rejoint des cimetières d'autres communes ou, pour certains, les cendres sont restées à disposition de la famille.

Conclusion

Une pensée particulière s'adresse à toutes les familles qui ont été confrontées, durant l'année 2017, à accompagner à sa dernière demeure un être cher.

Le Conseil communal leur réitère toute sa sympathie.

Hommage aux disparus

La vie a une fin, le chagrin n'en a pas. Jong J'ol



La vie d'un être se prolonge aussi longtemps que s'en conserve le souvenir

Constructions – Routes – Edilité

L'année 2017 a encore été une période de rodage et d'adaptation pour le Service de l'édilité. Comme précisé dans le rapport du chef de service, le personnel de ce service a été renforcé. Le Conseil communal n'entend pas, à moyen terme, augmenter l'effectif. Par conséquent, nous devons encore optimiser l'organisation de ce service et prioriser ses activités.

Concernant le réseau routier communal, il est à relever que l'entretien courant a été réalisé dans les limites budgétaires mis à part le déneigement dont les particularités sont développées dans le présent rapport.

Comme tout propriétaire, la commune se doit d'entretenir ses nombreux bâtiments. Ce service fonctionne à la totale satisfaction des utilisateurs. Il reste cependant à finaliser l'utilisation de certains locaux libérés en cours d'année.

La police des constructions a trouvé son rythme de croisière, non sans difficulté, par rapport à la complexité des règles fédérales et cantonales à appliquer avec en prime cinq plans d'aménagement différents liés à nos anciennes communes.

Roger Berset
Vice syndic
Dicastère des constructions, des routes
et de l'édilité

Secteur de l'édilité

Chef de service : David Thut

Renforcement des ressources humaines

Durant l'année 2017, le secteur de l'édilité de la commune a été renforcé par l'engagement de deux collaborateurs à plein temps, l'un en début d'année et l'autre au mois de juin. Ces engagements ont été consentis suite au constat que ce secteur d'activité a vu ses ressources entamées lors de la répartition du personnel pour la fusion en 2016. En effet, avec la migration de son personnel vers des secteurs d'activités différents ou par des promotions vers des postes de responsables, le secteur de l'édilité s'est retrouvé sous-doté.

A présent, le secteur compte 5.7 EPT, dont 4.9 en contrat fixe et 0.8 en auxiliaire. En comparaison avec d'autres communes de même taille que Gibloux, ce nombre, mis en relation avec le nombre d'habitants, est faible. En effet, le ratio moyen d'employés édilitaires par nombre d'habitants est de l'ordre de 1/700 dans les autres communes alors qu'il est de 1/1260 à Gibloux.

L'interprétation de ce résultat pourrait conclure à un manque de ressources. Même si cela est partiellement correct, le fait d'avoir optimisé les procédés en les limitant au strict nécessaire et l'appel à davantage de sous-traitance explique également cette faible quantité de personnel. Ce mode de fonctionnement montre toutefois des limites au niveau de la souplesse dans l'organisation des tâches, des plannings et de la gestion des absences.

La mise en place de nouveaux concepts, de même que des services de piquet et de permanence respectant les différentes législations sur le travail, font que le personnel doit s'adapter et que sa charge de travail évolue. L'augmentation et l'amélioration des prestations fournies iront sans nul doute vers un nouveau renforcement des ressources et/ou une augmentation de la sous-traitance. Comme le dit la citation « on n'a rien sans rien ! ».

Réseau routier communal

Service d'entretien hivernal

Organisation

Un service de surveillance est assuré par le personnel de l'édilité (cinq personnes). Le rôle de la personne de surveillance est le suivant :

- s'informer des prévisions météorologiques ;
- se rendre sur le réseau routier en cas de conditions défavorables ;
- mettre en route le processus d'intervention ;
- appeler les personnes (entreprises et édilité) pour l'intervention selon les besoins et les zones ;
- appeler si nécessaire les collaborateurs auxiliaires ;
- fermer à la circulation les tronçons présentant un grand risque.

Le personnel de l'édilité assure ce service en alternance pour une semaine et doit régulièrement procéder à l'inspection des routes durant la nuit. Cela représente environ deux heures de travail qui font l'objet d'un rapport d'état. Cette même personne a la lourde responsabilité de déclencher le processus d'intervention des collègues et entreprises mandatées. Notre réseau routier allant de la station de ski de Villarod jusqu'au bord de la Sarine à la Tuffière, les conditions sont très hétérogènes, ce qui ne simplifie pas la tâche du surveillant.

Priorisation

Nos routes sont classées en trois catégories pour ce service :

- a) Les routes communales desservies par les transports publics (écoles et TPF). Ces routes ont la priorité d'intervention et doivent être déneigées dès 06h00 et jusqu'à 22h00 (entreprises).
- b) Les routes de quartier, les places de villages, des écoles et les trottoirs suivent en fonction de la disponibilité des intervenants (équipe édilitaire et entreprises).
- c) Les autres routes secondaires, avec un passage à la fin des précipitations, pour les rendre praticables.

Entreprises mandatées

Trois entreprises sont mandatées par la commune avec un tarif uniforme de CHF 190.00 / h (tracteur, chauffeur, lame et saleuse).

Interventions

Pour la période 2016 – 2017, il y a eu 44 interventions « salage » et 24 interventions « déneigement », soit un total de 68 interventions. En comparaison, la période 2017 – 2018 a enregistré 60 interventions « salage » et 61 interventions « déneigement », soit un total de 121 interventions.

Un autre exemple, du 1^{er} décembre 2017 au 28 décembre 2017, 157 interventions de véhicules ont été engagées pour ce service.

Coûts de déneigement et salage

Année comptable	Sel	Travaux	Total
2016	CHF 69'011.95	CHF 160'384.50	CHF 229'396.45
2017	CHF 164'844.95	CHF 267'171.55	CHF 432'016.50

Normalement, il faut une base de cinq périodes hivernales pour établir une moyenne des coûts de ce service.

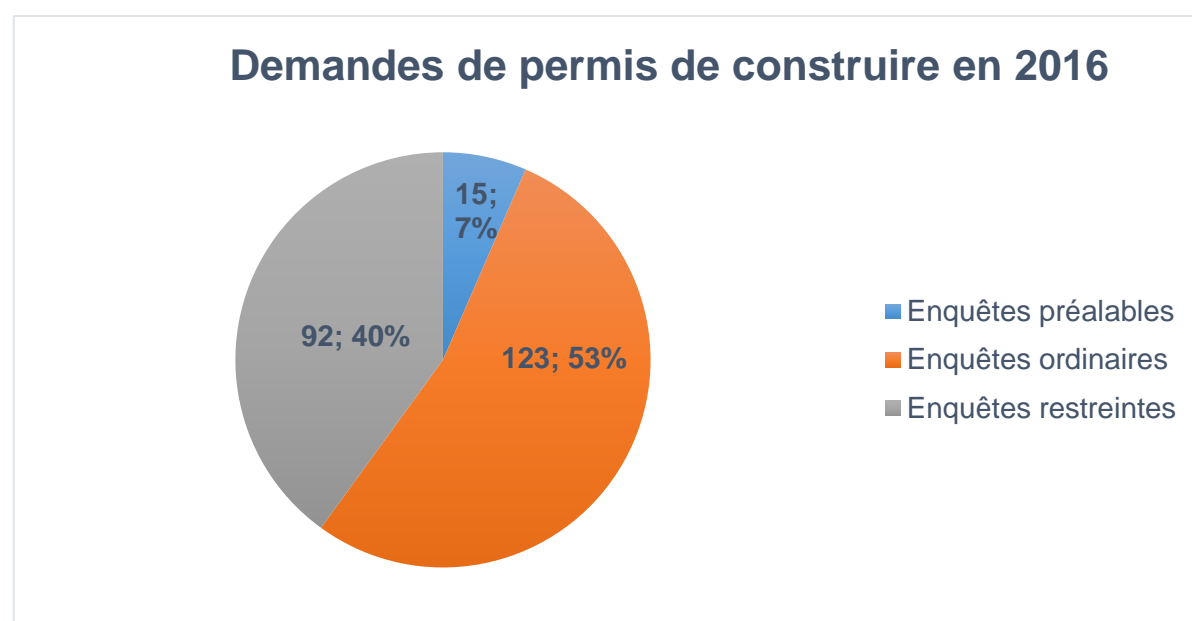
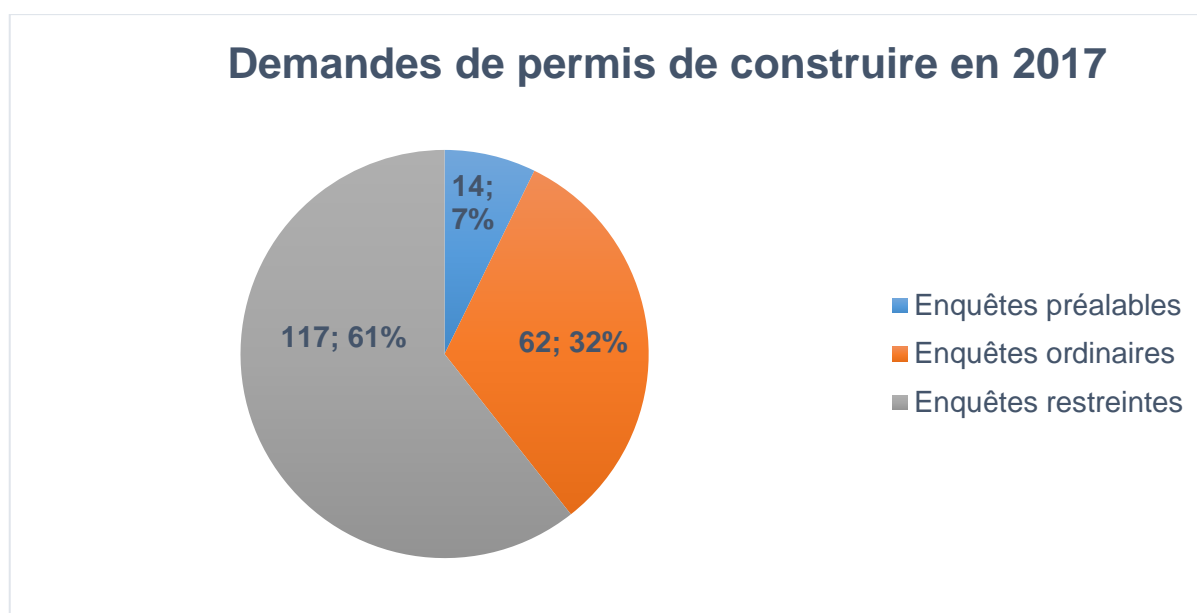
Conclusion

Ce service est entièrement tributaire des conditions météorologiques et la commune a la responsabilité d'assurer, dans les meilleurs délais, le déneigement et le salage de ses routes (136 km sans les trottoirs et les places). Je relève cependant que les usagers de nos routes doivent aussi s'adapter aux conditions hivernales.

Je remercie les personnes qui nous font part de leurs doléances en rapport avec ce service, ce qui nous permet de toujours améliorer notre prestation.

Constructions

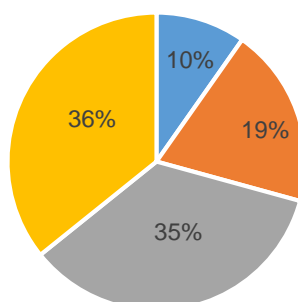
En 2017, le secteur police des constructions a traité 193 demandes de permis de construire



Demandes en procédure ordinaire	62
Nouvelles habitations individuelles	10
Nouveaux immeubles locatifs / PPE / commerciaux / industriels	14
Transformations / rénovations / agrandissements	26
Autres	12

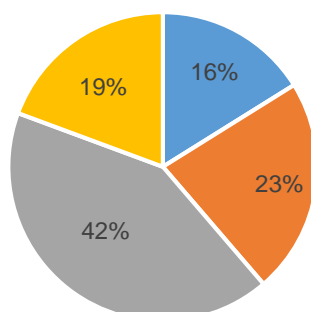
- Sur les 62 demandes de permis de construire en procédure ordinaire, 7 ont été déposées pour la mise en conformité de travaux déjà réalisés.
- Parmi les 62 dossiers déposés, 29 sont encore en cours de traitement durant l'année 2018.
- La commune a mis à l'enquête 5 projets en procédure ordinaire en 2017.

Répartition des procédures ordinaires 2016



- Nouvelle habitation individuelle
- Nouvel immeuble locatif / PPE / commercial / industriel
- Transformation / rénovation / agrandissement
- Autres

Répartition des procédures ordinaires 2017



- Nouvelle habitation individuelle
- Nouvel immeuble locatif / PPE / commercial / industriel
- Transformation / rénovation / agrandissement / démolition

Demandses en procédure simplifiée

117

- Durant l'année, 117 demandes de permis de construire en procédure simplifiée ont été déposées dont 5 pour des mises en conformité.
- Parmi les 117 dossiers déposés, 14 sont encore en cours de traitement durant l'année 2018.

Demandses préalables

14

- Parmi les 14 demandes, 2 ont été annulées et 2 sont encore en cours de traitement durant l'année 2018.

Annonces pour la pose de panneaux solaires²**59**

Surface de panneaux photovoltaïques (en m ² au total) avec les panneaux solaires intégrés dans une enquête ordinaire (3) ou simplifiées(3)	10071.96
Puissance totale (kW)	1685.97
Puissance moyenne (kW)	25.94
Production totale (kWh/an)	1694285.00
Production moyenne (kWh/an)	26065.92
Consommation moyenne d'un ménage (kWh/an) ³	4500.00
Nombre de ménages couverts	376



² Les statistiques sont basées sur les dossiers déposés en 2017 et selon les données récoltées dans les formulaires.

³ <http://declics.romande-energie.ch/articles/info-energie/quelles-sont-les-sources-principales-de-consommation-d-un-menage-suisse>

Forêts – Agriculture – Voirie – Protection de l'environnement

L'activité du dicastère fut intense durant ces deux premières années de législature. Quelques dossiers ouverts ont été hérités des anciennes communes. Le plus grand défi a été la création du concept de gestion des déchets qui avait pour objectif d'harmoniser le système d'évacuation des déchets et des taxes y relatives.

J'adresse mes remerciements à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la commune de Gibloux qui ont permis au dicastère d'atteindre ces objectifs par leur engagement et leur travail durant cette année 2017.

Le règlement sur la gestion des déchets ainsi que le passage à la taxe au poids et son financement ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil général le 27 juin 2017.

Le responsable du dicastère, en étroite collaboration avec les services communaux (Administration générale, Service technique, Contrôle de l'habitant et Service des finances), a tout mis en œuvre pour atteindre l'objectif : la mise en fonction des nouvelles installations en janvier 2018.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, tous les administrés de la commune de Gibloux sont soumis à la taxe au poids, avec un bon déroulement de la transition avec les anciens systèmes.

Dominique Ayer
Conseiller communal
Dicastère des forêts, de l'agriculture, de la voirie et de la protection de l'environnement

Gestion des déchets

Les différentes étapes menées durant l'année 2017 pour aboutir à la mise en place de la prise en charge des déchets au poids sont résumées ci-dessous :

Le 15 mars 2017, le « concept déchets » a été présenté au Conseil général. Ce projet a été bien accueilli et a permis au Conseil communal de poursuivre ses travaux avec optimisme.

Le règlement sur la gestion des déchets avec taxe pondérale a donc été élaboré, adopté par le Conseil général le 27 juin 2017 et approuvé par le canton le 28 août 2017.

Le projet complet avec crédit y relatif et emplacements pour compacteurs a lui aussi été validé en juin 2017. La procédure d'achat a été finalisée par le Service technique.

Dès septembre, toutes les personnes actives à la tête d'un commerce ou d'une entreprise ont été contactées par l'administration générale afin d'être sensibilisées au changement de système et de prendre les dispositions nécessaires.

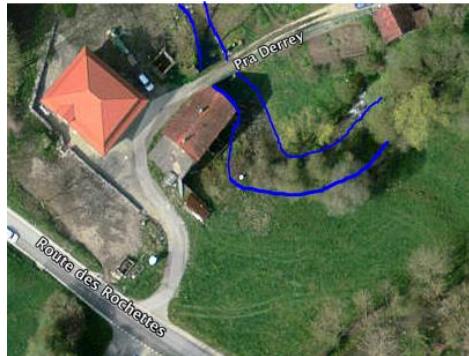
En parallèle, un groupe de travail, sous la responsabilité du responsable de dicastère, composé de collaboratrices et collaborateurs de l'Administration générale, du Service des finances, du Contrôle de l'habitant ainsi que du Service technique a été mis sur pied pour coordonner les travaux de mise en place du nouveau système.

L'administration générale a travaillé, par la suite, sur la préparation d'un mémo-déchets qui permet à chaque habitant de connaître la voie à suivre pour ses différents déchets.

Au début décembre 2017, la commune de Gibloux a distribué près de 3000 cartes d'accès aux compacteurs ainsi que les règles à appliquer dès janvier 2018 en matière de gestion des déchets.

Correction des eaux et endiguements

En collaboration avec la section des lacs et cours d'eau de l'Etat de Fribourg, des travaux de correction du lit et des berges du ruisseau « Le Glèbe », au lieu-dit « Les Planchettes », ont été effectués. L'objectif consistait à préserver l'habitation en évitant que l'eau ne mette en péril les fondations.



Protection de l'environnement

Sites pollués

Les travaux d'assainissement de la butte de tir de Rossens ont été exécutés conformément au dossier qui avait été repris de la commune de Rossens. Cette surface est désormais considérée comme dépolluée et ne figure plus sur la liste des sites potentiellement pollués.



Des travaux de dépollution ont dû être entrepris sur l'article RF 619 de Rossens. Cette ancienne gravière avait été utilisée dans les années 70 comme remblai avec dépôt de déchets de chantier. La parcelle faisait partie d'un périmètre potentiellement pollué selon le portail cartographique cantonal.



Dans ce contexte, lors de travaux de terrassement pour la construction d'un immeuble, des analyses de terre sont exigées par le Service de l'environnement. Ces analyses ont révélé la présence de certains polluants en quantité supérieure à la moyenne tolérée. Les coûts de dépollution sont à la charge du vendeur en l'occurrence la commune de Gubloux dans ce cas.

Agriculture

La gestion des parcelles communales est désormais soumise à un règlement. Ce document a pour objectif d'appliquer les mêmes règles à tous les agriculteurs de la commune. Il est disponible sur demande auprès de l'administration communale ou sur www.commune-gubloux.ch

Les parcelles communales de Farvagny qui étaient louées d'année en année suite aux tractations concernant la gravière de Grands-Champs et la zone La Longivue ont désormais été réattribués sur des bases contractuelles normales. Une nouvelle répartition a été effectuée et les agriculteurs ont dû se satisfaire de surfaces quelques peu réduites mais néanmoins convenables.

Forêts

Chef de service : René Bovigny

Afin d'apporter un élément représentatif de la surface, le Service des forêts gère les forêts communales dont la surface est de 611 ha.

Coupes de bois

Bois de service long et billons

Le bois de service long est vendu dans les scieries locales, pour un volume de **649 m³** contre 2'225 m³ en 2016. Ce net recul est dû à la faible demande de bois long destiné à la charpente massive.

Les scieries régionales Borcard, Rolle et Tornare ont acheté des billons de qualité A-B-C épicéas pour un volume de **617 m³**, soit une vente de bois long de **1'266 m³** pour l'année 2017.

Bois d'industrie

L'entreprise Despond SA à Bulle a renouvelé son contrat d'achat de billons pour un volume de 1'087 m³ contre 867 m³ en 2016 ainsi que des billons bostrychés (bois pour les palettes) pour un volume de 264 m³.

La livraison de poteaux électriques ou téléphoniques a été effectuée pour un client de Willisau pour un volume de 52 m³ contre 65 m³ en 2016.

L'entreprise O. Bise SA nous a acheté le bois à papier pour un volume de 606 m³ contre 757 m³ en 2016.

En 2017, 2'009 m³ de bois d'industrie ont été vendus.

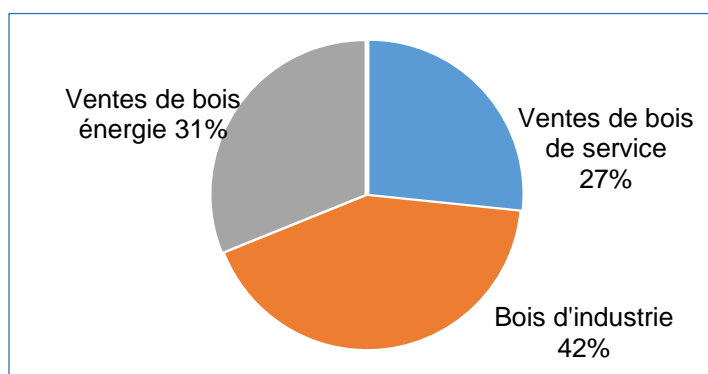
Bois énergie

Pour 2017, le volume de bois de feu résineux et feuillu a été important, soit **255 m³** contre 236 m³ l'année dernière. Les chaudières de Farvagny, Rossens et Vuisternens-en-Ogoz ont consommé un volume de copeaux important soit :

Farvagny, le réseau à distance	1'315 m ³	de copeaux contre 858 m ³ en 2016
Rossens, le réseau à distance	550 m ³	de copeaux
Vuisternens-en-Ogoz, deux chaudières	450 m ³	de copeaux
Deux Girons (musique et jeunesse)	745 m ³	de copeaux
TOTAL	3'060 m³	de copeaux ou alors 1'224 m³ de bois plein

En 2017, 1'479 m³ de bois plein ont été vendus comme bois énergie.

Le Service des forêts a procédé à une augmentation des stocks de copeaux verts de 744 m³ pour 2016 à plus de 1'692 m³, soit un total 2'436 m³. Ceci est dû à l'augmentation de puissance de la chaudière. Il y a également un stock de 178 m³ de bois de feu feuillu vert et sec.



Les volumes exploités en 2017 sont les suivants :

Volume total exploité : 4'754 m³

Volume exploité pour privés : 310 m³

Total exploité : 4' 444 m³ dont 215 m³ concernant des bois dont le diamètre est inférieur à 26 cm. Ce volume n'est ainsi pas pris en considération dans la capacité de coupe annuelle.

Aussi, les coupes annuelles représentent un volume total de 4'229 m³ pour une possibilité de coupe de 4'800 m³. **Il y a ainsi une sous-exploitation de 571 m³.**

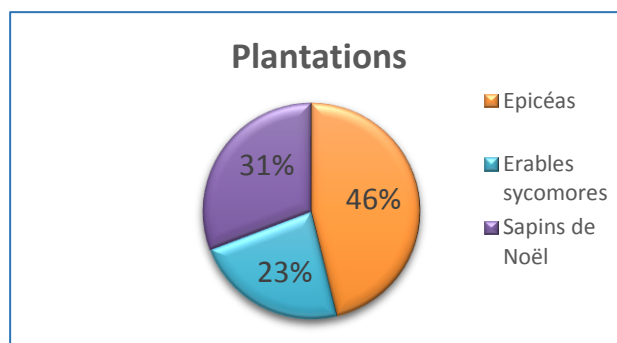
Plantations 2017

Au printemps 2017, un complément de plantations a été effectué.

Vuisternens : Ch. de la Source, No.318 1.40 ha

Cette surface a été complétée avec :

	600	plants d'épicéas
	300	plants d'érables sycomores
	400	plants de sapins de Noël
Total	1'300	plants



Un reboisement a été effectué pour l'entreprise JPF SA dans le secteur de Farvagny au lieu-dit « Grands-Champs » pour une surface de 6'400 m² avec des buissons de la région. Une surface de compensation « Les Epytes » de la gravière du Chaney à Posat a été reboisée de 10'000 m² avec des vernes noires et enrichie avec des pins sylvestre et de l'alisier pour un montant de CHF 63'497.-.

Soins aux jeunes peuplements

Durant l'année 2017, 9 ha de fauchages et 11 ha de soins aux recrus et fourrés ont été effectués. Ce sont des travaux très conséquents qui occupent l'équipe durant environ 3,5 mois selon la végétation rencontrée. Pour les éclaircies dans les perchis (diamètre de 20 cm à 30 cm), l'équipe est intervenue avec un processeur et un porteur afin de façonner et de débarder les bois pour les vendre comme billons, bois de râperie et bois à copeaux. Une surface de 14 ha a été soignée.

Chantiers marquants

Le Service des forêts a effectué divers chantiers importants, soit :

- boisement de la digue à Farvagny 0.8 ha ;
- boisement de compensation à Posat 1.0 ha. ;
- renforcement des berges du ruisseau du Glèbe à Estavayer ;
- éclaircie des mélèzes au Commun à Villarlod - forte pente sur 3 ha.

Travaux pour d'autres dicastères

Nous avons effectué divers travaux se rapportant au Service technique pour notre commune, soit :

- entretien des chemins et routes communales de Vuisternens-en-Ogoz ;
- taille des arbres de la place de l'école ;
- entretien des zones S1 ;
- contrôle du feu bactérien ;
- fourniture de copeaux de bois pour le chauffage des écoles et du centre forestier.

Divers

Durant l'année 2017, il est à noter que le Service des forêts n'a enregistré aucun accident professionnel grave.